SOMMAIRE

DE01	Compte Administratif 2020
DE02	Budget Supplémentaire 2021
DE03	Avenant à la convention cadre OùRa et à la convention constitutive du Groupement de commandes – 2021
DE04	Convention navette Ladoux
DE05	Prorogation du délai d'approbation du bilan de la concertation préalable du projet InspiRe
DE06	Demande de dérogation au régime d'enquête publique unique prévue à l'article L181-10 du Code de l'environnement
DE07	Convention de Groupement de commande d'autorités concédantes – Concession de mobilier urbain
DE08	Expérimentation H_2 sur réseau SMTC-AC
DE09	Exonération du Versement Mobilité pour l'Association des paralysés de France Territoire Nord Auvergne
DE10	Gestion des emplois
DE11	Création d'emploi non permanent – Contrat de projet à la Direction Maîtrise d'Ouvrage et Grands Projets (MOAGP)

INFORMATIONS	Compte-rendu Décision du Président - Contrat de prêt pour le financement d'investissements
	Compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité au Président en matière de Marchés publics et avenants
	Compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité au Président en matière de conventions et protocoles

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur Hervé PRONONCE, Président de séance pour le vote du CA 2020.

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT , Jérôme AUSLENDER , Christophe BERTUCAT , Nicolas BONNET , Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID , Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ , Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET , Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA , Jean-Marc MORVAN , Serge PICHOT , Claude PRIVAT , Hervé PRONONCE ; François RAGE (sort de la salle au moment du vote) , Stanislas RENIE , Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN , Gilles VESCOVI , Louis VIVIER , Thomas WEIBEL

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY , Christophe VIAL par Eric HAYMA.

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8).
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 1

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le contexte particulier de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire de la covid 19 n'a pas manqué d'avoir des conséquences sur l'activité du SMTC et des exploitants de transport du ressort métropolitain (Régie T2 C, lignes affrétées, Prestation C'Vélo…) qui ont été affectés par cette réalité. L'effet cumulatif de près de 4 mois de confinement et des baisses d'activité dans certains secteurs et pans de la vie économique et sociale (fermeture des commerces et lieux de culture, enseignements scolaire et universitaire réduits, dispositif de chômage partiel…..) ont ainsi produit des effets en gestion sur l'activité des différents acteurs comme sur les niveaux de recettes et de dépenses du SMTC.

Quelques éléments majeurs concernant l'exécution budgétaire de l'année 2020 :

- ✓ le versement mobilité (VM) s'établit à 68,9 M€ en très légère hausse par rapport à 2019 mais surtout nettement moins dynamique que prévu du fait de la baisse des recettes de VM en lien avec la crise sanitaire (perte en volume de recettes de près de 5 M€ par rapport à la prévision initiale au BP 2020)

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

- ✓ une recette commerciale du réseau en forte diminution de 35 % à 9,4 M€ en raison de la très forte baisse de fréquentation du fait de la crise sanitaire.
- ✓ deux aides ponctuelles de l'Etat (1,9 et 6,6 M€) liées à la crise sanitaire destinées à compenser les pertes de VM et de recettes commerciales, elles correspondent à des avances à caractère remboursables.
- ✓ l'évolution des dépenses 2020 par rapport à 2019 se caractérise par une baisse des charges d'exploitation de 2,7%, notamment la prestation versée à T2C de 2% soit -1,4 M€.
- ✓ une charge d'intérêts en baisse de 0,8 M€, en lien avec la baisse de l'encours de dette.
- ✓ une hausse de la masse salariale de 3,4 % soit +0,1 M€ en lien avec la montée en charge du projet Inspire.

Evolution recettes 2017 à 2020 (en milliers d'€)

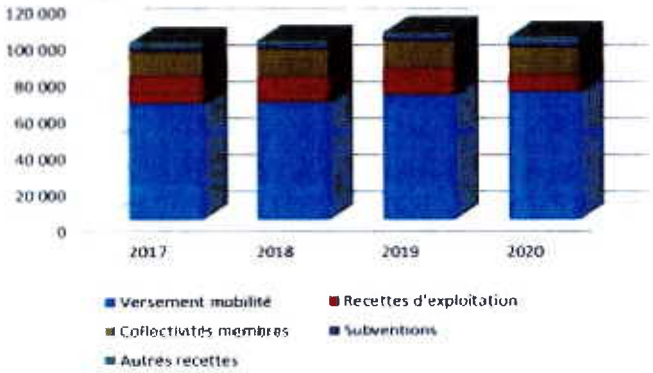

Recettes/ habitant du ressort métroploitain

	Total	Versement Mobilité	Recettes commerciales	Subventions collectivités SMTC
2017	332 €	218 €	38 €	48 €
2018	335 €	220 €	39 €	49 €
2019	348 €	232 €	52 €	49 €
2020	324 €	241 €	34 €	49 €

- ✓ le budget d'investissement est réalisé à hauteur de 12,9 M€ pour un budget de 25 M€ (budget supplémentaire 2020).

Les ratios financiers en progrès :

- ✓ En 2020 l'épargne de gestion se maintient à près de 22 M€ et l'épargne brute est de 14 M€ (autofinancement brut).

- ✓ Avec un encours de dette réduit de 5,7 M€ à 212,5 M€ et une l'épargne brute à près de 22 M€, la capacité de désendettement passe à moins de 15 ans.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

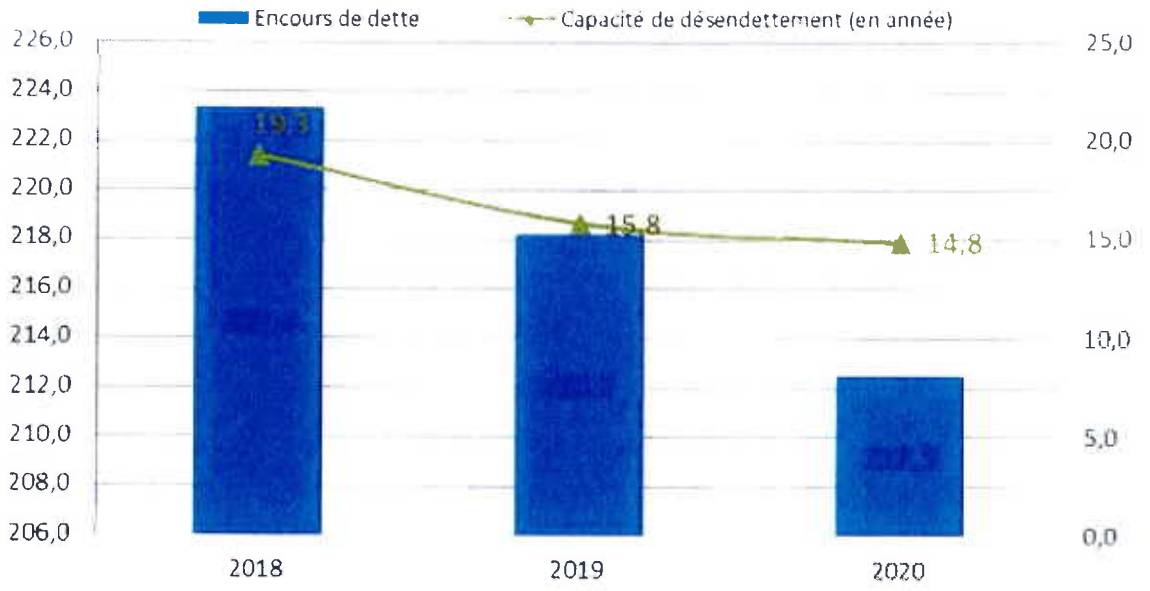

- ✓ L'épargne nette s'établit à 1,5 M€, soit un niveau équivalent à 2019
- ✓ Il convient de noter que, si ces résultats d'autofinancement (épargne brute et épargne nette) sont constants et comparables à ceux de 2019, ils sont soutenus en 2020 par les aides ponctuelles de l'Etat en lien avec la crise sanitaire (aides qui ont un caractère remboursables et sans lesquelles l'exécution budgétaire aurait été différente)

L'approbation du compte administratif et du compte de gestion du Trésorier constitue l'arrêté des comptes du SMTC, cet arrêté permettant de dégager notamment le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser en recettes et dépenses de la section d'investissement.

Il convient de noter que le compte administratif concorde en tous points avec le compte de gestion, établi par le comptable public, et joint en annexe.

Au-delà de ces seuls résultats ou soldes, l'examen de ces comptes est aussi l'occasion de :

- ✓ retracer l'évolution de la situation financière de l'établissement public au cours de l'année considérée
- ✓ comparer les réalisations (titres et mandats émis) de l'exercice au budget (ensemble du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives) pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Vous trouverez, ci-après, les principales informations sur l'exécution du budget 2020 et le Compte Administratif tel qu'il en résulte.

Le Compte Administratif 2020 est présenté conformément à la nomenclature M43 en comptabilité hors taxes.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Le rapport examine successivement :

1) L'exécution globale du budget 2020.
2) L'affectation du résultat 2020,
3) L'analyse financière,
4) L'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement,
5) La dette,
6) Conclusion.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

1) L'EXECUTION GLOBALE DU BUDGET 2020

Le compte administratif 2020 présente un solde d'exécution cumulé de **12.7 M€** (9.8 M€ en 2019), intégrant :

- ✓ les titres et mandats émis,
- ✓ et la reprise des résultats de l'exercice antérieur, soit :
  - 310.7 k€ en fonctionnement,
  - 3 815 k€ en investissement

Exécution du budget	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE D'EXECUTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT	97 596 173 56	103 185 990 06	5 589 816 50
SECTION INVESTISSEMENT	29 510 445,38	32 495 200,04	2 984 754,66
TOTAL	127 106 618,94	135 681 190,10	8 574 571,16

Reports de l'exercice précédent	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		310 743,51
SECTION INVESTISSEMENT (001)		3 815 959,31

Réalisations de l'exercice (réalisations + reports)	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE D'EXECUTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT	97 596 173,56	103 496 733,57	5 900 560 01
SECTION INVESTISSEMENT	29 510 445,38	36 311 159 35	6 800 713,97
TOTAL (réalisations + reports)	127 106 618,94	139 807 892,92	12 701 273,98

Restes à réaliser de l'exercice (reportés au Budget Primitif)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION INVESTISSEMENT	13 425 503,06	879 674,34
TOTAL	13 425 503,06	879 674,34

Résultat cumulé	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	97 596 173,56	103 496 733,57	5 900 560,01
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42 935 948,44	37 190 833,69	-5 745 114,75
TOTAL	140 532 122,00	140 687 567,26	155 445,26

Le résultat de l'exercice, hors reports 2019, est de 8,5 M€, dont 5,5 M€ en fonctionnement et 2,9 M€ en investissement, auquel s'ajoute les reports de 2019 de 310 k€ en fonctionnement et de 3 815 k€ en investissement.

Après financement des restes à réaliser pour 13,4 M€ (en dépenses d'investissement) le **résultat cumulé s'établit à 155 445,26 €.**

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Le taux d'exécution budgétaire exprime le rapport des dépenses (hors résultat) et recettes réalisées sur les dépenses (hors virement) et recettes budgétées. **Ce taux, de 92,3 % est en légère baisse de 1,2% par rapport à celui de 2019.**

2020

Sections	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Recettes réelles			
Budget primitif	107 858 232,00	14 298 205,00	122 156 437,00
BP + BS	99 258 232,00	21 432 239,91	120 690 471,91
Dernier budget	96 914 882,00	25 777 938,91	122 692 820,91
Recettes nettes	99 489 089,23	19 985 506,49	119 474 595,72
Dépenses réelles			
Budget primitif	91 022 837,00	31 133 600,00	122 156 437,00
BP + BS	86 655 337,00	38 161 837,73	124 817 174,73
Dernier budget	86 657 686,00	40 161 837,73	126 819 523,73
Depenses nettes	85 086 480,01	25 813 544,55	110 900 024,56

Restes à réaliser			
Dépenses nettes	0,00	13 425 503,06	13 425 503,06

Sections	Taux d'exécution 2018/ Dernier budget	Taux d'exécution 2019 / Dernier budget	Taux d'exécution 2020 / Dernier budget
Recettes de Fonctionnement	99,5%	99,0%	102,7%
Dépenses de Fonctionnement	98,0%	97,5%	98,2%
Recettes d'Investissement	92,5%	97,5%	77,5%
Dépenses d'Investissement	74,9%	89,6%	64,3%
Dépenses d'Investissement y compris engagé non mandaté	97,3%	97,5%	97,7%
Total Recettes	98,3%	97,5%	97,4%
Total Dépenses	90,6%	89,6%	87,4%
Taux d'exécution budgétaire	94,3%	93,5%	92,3%

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

2) L'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé de réaliser l'affectation du résultat comme suit :

✓ Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement du budget 2021 pour le montant de 13 425 503,06 €.

✓ Les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement sont reportés en recettes d'investissement du budget 2021 pour le montant de 879 674,34 €.

✓ Le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2019, positif de 3 815 959,31 € est reporté en recettes de la section d'investissement du budget 2020 (chapitre 001).

Le résultat de la section d'exploitation est de 5 900 560 01 €. En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles R 2221-48 et R.2221-90), le résultat est affecté

✓ En recettes de la section d'investissement du budget 2020 (chapitre 1068) pour couvrir le solde du besoin de financement pour le montant de 5 574 114,75 €

✓ Pour le solde en recettes de la section de fonctionnement du budget 2020, soit 155 445,26 € (chapitre 002) ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 AU BUDGET 2021

RESULTATS 2020

Exécution du budget	SOLDE D'EXECUTION
SECTION EXPLOITATION	5 589 816,50
SECTION INVESTISSEMENT	2 984 754,66
TOTAL	8 574 571,16

Reports de 2019	RECETTES
SECTION EXPLOITATION (002)	310 743,51
SECTION INVESTISSEMENT (001)	3 815 959,31

Réalisation cumulée (réalisations 2020 + reports 2019)	SOLDE D'EXECUTION
SECTION EXPLOITATION	5 900 560,01
SECTION INVESTISSEMENT	6 800 713,97
TOTAL (réalisations + reports)	12 701 273,98

RESTES A REALISER 2020

Section d'investissement	
RECETTES	879 674,34
DEPENSES	13 425 503,06

BUDGET 2021

(1) besoin de financement des restes à réaliser en dépenses d'investissement

(2) besoin de financement en investissement comblé par :

- l'excédent d'investissement
- les restes à réaliser en recettes d'investissement
- la part de l'excédent de fonctionnement

(3) affectation du solde du résultat en recettes de fonctionnement

Affectation BS 2021

SECTION EXPLOITATION	RECETTES
Solde du résultat 2020 : 002	155 445,26
SECTION INVESTISSEMENT	**RECETTES**
Dotation fonctionnement : c/1068	5 745 114,75
Plus-value nette des cessions d'actif : c/1064	0,00
Report de l'excédent de financement : 001	6 800 713,97
Restes à réaliser en recettes d'investissement	879 674,34
SECTION INVESTISSEMENT	**DEPENSES**
Besoin de financement des restes à réaliser	13 425 503,06

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

3) ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière présente les étapes de la réalisation du résultat de clôture. Elle est établie en recettes et dépenses réelles, hors opérations d'ordre, hors retraitements, notamment hors intérêts courus non échus.

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A. Produits de fonctionnement	92 875	93 711	96 505	97 511	101 948	99 489
	-2.2%	0.9%	3.0%	1.0%	4.5%	-2.4%
B. Charges courantes de fonctionnement	77 561	79 264	81 853	85 923	88 160	85 086
	-0.2%	2.2%	3.3%	5.0%	2.6%	-3.5%
C.à d. hors amortissements	11 719	12 268	12 176	12 886	12 754	12 510
	0.7%	4.7%	-0.8%	5.8%	-1.0%	-1.9%
C. Annuité de la dette en capital	8 077	9 879	10 556	11 389	12 350	12 835
	4.2%	22.3%	6.9%	7.9%	8.4%	3.9%
D. Marge d'autofinancement (A-B)-C	7 236	4 568	4 096	199	1 437	1 568
	-23.6%	-36.9%	-10.3%	-95.1%	622.7%	9.1%
G. Ressources d'investissement	8 707	22 990	6 624	10 657	7 437	7 279
	107.0%	164.1%	-71.2%	60.9%	-30.2%	-2.1%
dont emprunt	8 000	21 000	6 000	10 000	7 000	11 632
H. Capacité d'investissement (D+G)	15 943	27 558	10 720	10 856	8 874	8 847
	16.6%	72.9%	-61.1%	1.3%	-18.3%	-0.3%
I. Investissements réels	18 615	14 779	16 779	19 765	9 331	12 979
	3.0%	-20.6%	13.5%	17.8%	-52.8%	39.1%
J. Variation du fonds de roulement	-2 672	12 779	-6 059	-8 909	-457	-4 132
Résultat de clôture N-1	15 094	12 423	25 202	19 143	10 233	9 776
K. Résultat de clôture N (K n-1 + J)	12 423	25 202	19 143	10 233	9 776	5 645
	-17.7%	102.9%	-24.0%	-46.5%	-4.5%	-42.3%

Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse respectivement de 2,4 % et 3,5 % en 2020 à 99,5 M€ et 85 M€.

Pour mémoire, car n'intervenant pas dans le calcul final, les charges d'amortissement s'élèvent à 12,5 M€.

Le remboursement de l'annuité en capital s'élève à 12,8 M€ en légère hausse par rapport à 2019. La marge d'autofinancement est stable à 1,5 M€ (par rapport à 2019).

Augmentée de 7,2 M€ de recettes d'investissement, constituées pour l'essentiel d'un emprunt de 5,0 M€, la capacité d'investissement s'élève à 8,8 M€ (stable par rapport à 2019).

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12,9 M€, le fonds de roulement est réduit de 9 8 M€ à 5.6 M€

L'épargne de gestion représente le solde des recettes et des dépenses réelles.hors charge de la dette. Elle est stable à 21,5 M€ par rapport à 2019. Cette stabilité est à relativiser (aides de l'Etat liées à la crise sanitaire en 2020).

Pour être comparable aux exercices précédents, les ratios suivants sont retraités (éléments spécifiques liés à des changements de périmètre les gestions précédentes)

Les frais financiers sont en baisse de 10.2 % à 7,1 M€.

L'épargne brute, solde de l'épargne de gestion et des frais financiers. est en légère hausse à 15,8 M€ (+4 %) par rapport à 2019, après retraitement des éléments spécifiques

Le taux d'épargne brute s'établit à 15 9 %.

Ratios de gestion	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	23 939	23 128	22 966	19 699	21 726	21 535
Epargne de gestion retraitée	23 939	23 128	22 966	22 299	23 126	22 935
	-9.4%	-3.4%	-0.7%	-14.2%	10.3%	-0.9%
	-9.4%	-3.4%	-0 7%	-2.9%	3.7%	-0.8%
Frais financiers	8 626	8 681	8 313	8 111	7 939	7 133
	-6 3%	0.6%	-4.2%	-2.4%	-2.1%	-10.2%
Epargne brute	15 313	14 447	14 652	11 588	13 788	14 403
Epargne brute retraitée	15 313	14 447	14 652	14 188	15 188	15 803
Retraitement 2018				2 600	1 400	1 400
	-11.1%	-5 7%	1 4%	-20.9%	19.0%	4.5%
	-11.1%	-5 7%	1 4%	-3.2%	31.1%	14.6%
Taux d'épargne brute	16 5%	15.4%	15 2%	11 9%	13 5%	14,5%
	-9.1%	-6.5%	-1.5%	-21 7%	13.8%	7.0%
Taux d'epargne brute retraitée	16,5%	15,4%	15,2%	14,6%	14,9%	15,9%

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

La capacité de désendettement retraitée qui représente la durée de remboursement de l'encours de dette avec l'épargne brute actuelle, est à 13,4 ans durée proche de la durée de vie résiduelle des équipements financés par cette dette et de la durée résiduelle moyenne de la dette.

	2015	2016	2017	2018	2019	2 020
Encours de dette	212 617	229 358	224 762	223 371	218 218	212 477
	0.0%	7.9%	-2.0%	-0 6%	-2 3%	-2.6%
Capacité de desendettement	13,9	15,9	15,3	19,3	15,8	14,8
Capacite de desendettement retraitee	13,9	15,9	15,3	15,7	14,4	13,4
	12 4%	14 3%	-3 4%	25.7%	-17.9%	-6.8%
	12 4%	14 3%	-3.4%	2 6%	-8.7%	-6.4%

Enfin, l'épargne nette retraitée, solde de l'épargne brute et de l'annuité en capital de la dette, est stable 2,9 M€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	7 236	4 568	4 096	199	1 437	1 568
Retraitement 2018				2 600	1 400	1 400
Epargne nette retraitée	-7 236	-4 568	-4 096	2 799	2 837	2 968
	-23.6%	-36.9%	-10.3%	-95.1%	622.7%	9.1%
	-23.6%	-36.9%	-10.3%	-31.7%	1326.7%	106,5%
Taux d'epargne nette	7 8%	4 9%	4 2%	0,2%	1.4%	1,6%
	-21 9%	-37 4%	-12 9%	-95.2%	591 3%	11.8%
Taux d'épargne nette retraitée	7 8%	4 9%	4 2%	2,9%	2 8%	3,0%

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

4) L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT : Le tableau ci-dessous présente la comparaison du Compte Administratif 2020 par rapport au Budget 2020, c'est-à-dire le niveau du réalisé par rapport au prévu.

Le résultat de l'exercice 2020 est de 5.5 M€, résultat net de l'exercice et de 5.9 M€ résultat cumulé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2020 / COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PAR CHAPITRE

Montants en Euros

Chapitre	Budget 2020	Compte administratif 2020	Chapitre	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes de fonctionnement			Dépenses de fonctionnement		
70 Ventes de produits	9 750 000,00	9 819 350,64	011 Charges à caractère général	13 744 476,00	12 950 393,23
73 Produits issus de la fiscalité	69 000 000,00	69 894 838,93	012 Charges pers. et frais assimilés	3 201 300,00	3 155 933,74
74 Subventions d'exploitation	17 183 882,00	17 135 085,66			
75 Autres produits de gestion courante	371 000,00	1 965 015,91	65 Autres charges de gestion courante	703 910,00	376 829,22
013 Atténuation de charges	150 000,00	174 272,68	014 Atténuation de produits	50 000,00	39 080,00
Total recettes de gestion des services	96 404 882,00	98 988 563,82	Total dépenses de gestion des services	17 700 186,00	16 522 236,19
76 Produits financiers	485 000,00	475 358,99	66 Charges financières	7 522 500,00	7 132 589,51
77 Produits exceptionnels	25 000,00	25 166,42	67 Charges exceptionnelles	1 435 300,00	1 431 654,31
			022 Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	96 914 882,00	99 489 089,23	Total dépenses réelles de fonctionnement	86 657 686,00	85 086 480,01
042 Opérations d'ordre (amort. subv...)	*3 756 000,00*	*3 696 900,83*	*042 Opérations d'ordre (amort. & prov.)*	*14 027 000,00*	*12 509 693,55*
043 Opérations d'ordre intérieur section	*0,00*	*0,00*	*043 Opérations d'ordre intérieur section*	*0,00*	*0,00*
Total recettes d'ordre	*3 756 000,00*	*3 696 900,83*	*Total dépenses d'ordre*	*14 027 000,00*	*12 509 693,55*
Total recettes de fonctionnement	100 670 882,00	103 185 990,06	Total dépenses de fonctionnement	100 981 525,51	97 596 173,56
002 Résultat 2019 reporté	310 743,51	310 743,51	*023 Virement à la section d'investissement*	296 939,51	
			Résultat de l'exercice 2020		5 589 816,50
			Résultat cumulé		5 900 560,01

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 103,1 M€ pour un budget de 100,6 M€.
Hors opération d'ordre, les recettes sont en progression par rapport à 2019 de 2,66 % pour 2,5 M€ (mais pour rappel 1,9 M€ de cette augmentation correspondent à une partie des aides de l'Etat en lien avec la crise de la Covid 19, partie à rembourser dès 2021 a priori).

Chapitre	Article		Réalisé 2019	Budget 2020	Compte administratif 2020
Recettes de fonctionnement					
70 Recettes d'exploitation			**15 118 386,61**	**9 700 000,00**	**9 819 350,64**
dont	*7061*	*Transport de personnes*	*14 417 463,76*	*9 020 000,00*	*9 137 026,84*
	7083	*Locations diverses*	*648 644,88*	*630 000,00*	*650 129,30*
	7084	*Mise à disposition de personnel*			
	701	*Ventes de produits finis*	*52 277,97*	*50 000,00*	*32 194,50*
73 Versement mobilité			**68 141 123,13**	**69 000 000,00**	**69 894 838,93**
74 Contributions collectivités membres			**17 240 716,37**	**17 183 882,00**	**17 135 085,66**
dont	*7471*	*Etat*	*193 381,03*	*182 000,00*	*182 881,00*
	7472	*Regions*	*1 240 450,00*	*1 233 000,00*	*1 232 450,00*
	7473	*Departements*	*1 509 819,00*	*1 549 000,00*	*1 509 819,00*
	7474	*Communes*	*47 000,00*	*47 000,00*	*48 175,00*
	7475	*Groupement de collectivites*	*14 250 066,34*	*14 172 882,00*	*14 161 760,66*
	748	*Autres subventions*			
75 Autres produits de gestion courante			**607 840,23**	**371 000,00**	**1 965 015,91**
76 Produits financiers			**475 358,99**	**485 000,00**	**475 358,99**
013 Atténuation de charges			**211 419,08**	**150 000,00**	**174 272,68**
77 Produits exceptionnels			**152 675,45**	**25 000,00**	**25 166,42**
dont	*7714*	*Recouvrement sur créances admises en non valeur*			*144,81*
	7718	*Autres pdts exceptionnels*	*23,64*		
	773	*Mandats annulés*	*12 250,00*		
	775	*Produits de cessions*			
	778	*Autres pdts exceptionnels*	*140 401,81*	*25 000,00*	*25 021,61*
042 Opérations d'ordre			**3 957 690,66**	**3 756 000,00**	**3 696 900,83**
043 Opérations d'ordre intérieur section			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total recettes de fonctionnement			**105 905 210,52**	**100 670 882,00**	**103 185 990,06**
Report résultat N-1			**969 553,94**	**310 743,51**	**310 743,51**

- ✓ Le versement Mobilité s'établit à 69,8 M€ soit un niveau bien en deçà de celui qu'il aurait vraisemblablement atteint sans la survenance de la crise sanitaire : de fait, la recette 2020 attendue a été drastiquement réduite par les effets de la crise sanitaire. Les 3 mois et demi de confinement et la chute d'activité ont engendré des pertes de recettes importantes au titre du Versement Mobilité du SMTC : la perte estimée est supérieure à 4 M€.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

✓ Les recettes d'exploitation sont en nette diminution. Elles sont passées de 15.1 M€ en 2019 à 9,8 M€ en 2020 soit - 5,3 M€ (-35%). Ce phénomène est lié à la baisse de fréquentation due aux conséquences de la gestion de la crise sanitaire. Cette diminution, cumulée à celle de la baisse du VM, vient amplifier la baisse de nos recettes en 2020.

Evolution des recettes commerciales (en €)

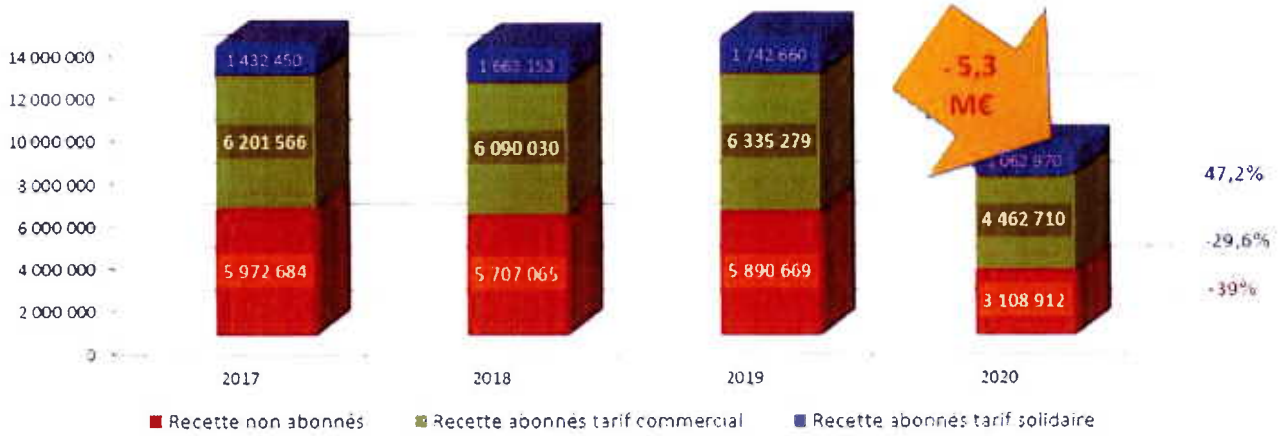

✓ L'évolution des abonnements suit de facto la même tendance.

Evolution des abonnements

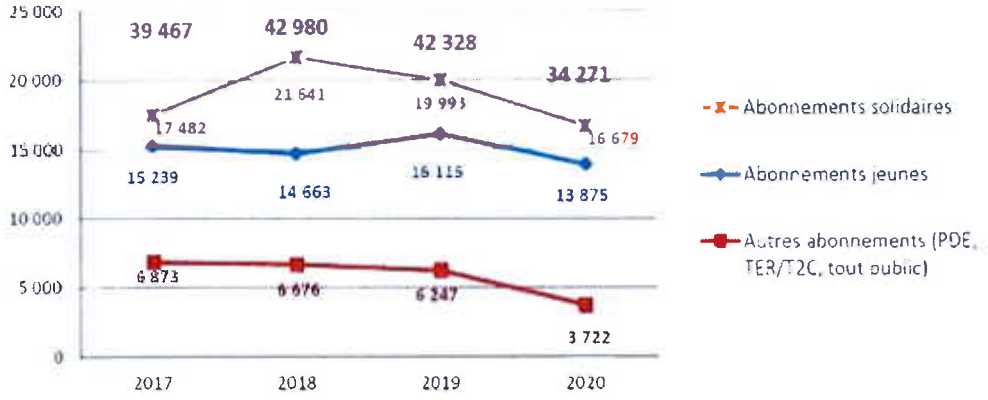

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

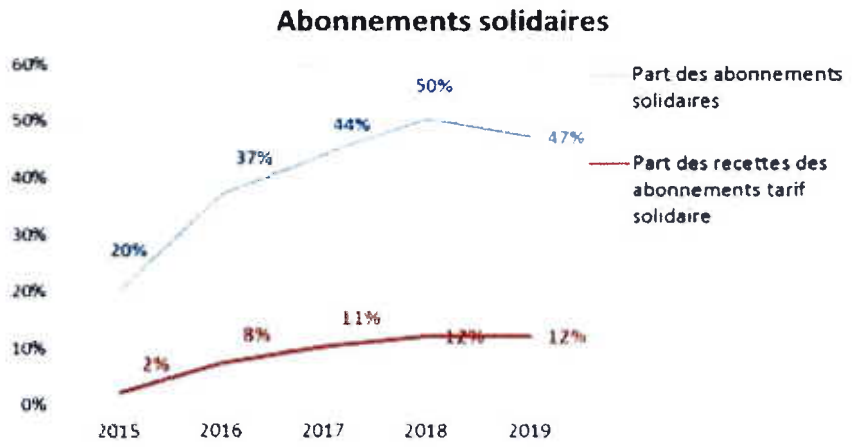

- La fréquentation est en forte baisse du fait des conséquences de la crise sanitaire (baisse de l'offre, baisse du nombre de voyages…) La production de kilomètres subit les effets de la gestion de la crise sanitaire (près de 4 mois de confinement) et chute de près de 20 % passant sous la barre des 6 millions de kilomètres.

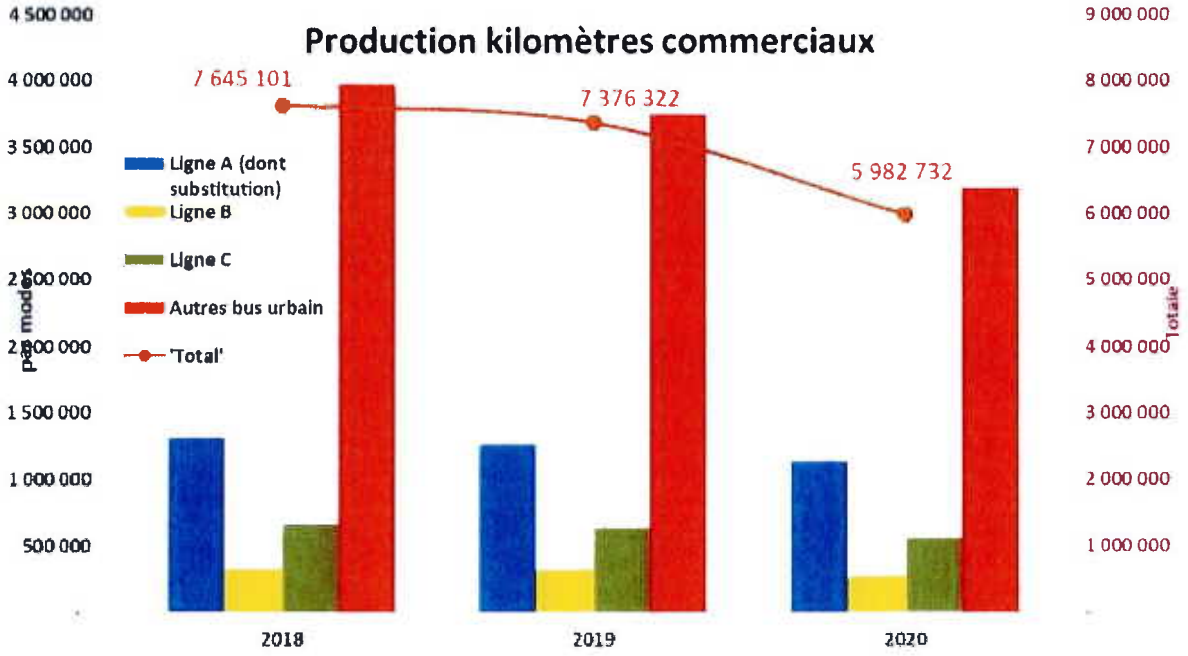

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

✓ Les autres recettes d'exploitation sont composées

- De la location des vélos : 483 K€ (dont une prise en charge par la Métropole de l'abonnement annuel pour un montant de 374 K€ soit +24 K€ par rapport à 2019).
- De la régie publicitaire : 167 K€
- Des redevances photovoltaïques : 32 K€

✓ Les subventions d'exploitation s'élèvent à 17,135 M€, et sont stables par rapport à 2019 (17,2 M€).

Article	Partenaire	Libelle subvention	Montant en Euros H.T
7471	Etat	*Dotation Globale de Décentralisation*	*182 881,00*
		Total	**182 881,00**
7472	Conseil Régional	*Transfert de charges historique*	*950 807,00*
		Transfert de charges Mur/Perignat	*281 643,00*
		Total	**1 232 450,00**
7473	Conseil Départemental	*Solidarité territoriale*	*1 509 819,00*
		Total	**1 509 819,00**
7474	Communes	*Contribution statutaire SMTC - Mur/Allier*	30 750,00
		Contribution statutaire SMTC - Perignat-Es-Allier	17 425,00
		Total	**48 175,00**
7475	Clermont Auvergne Métropole Riom Limagne et Volcans	*Contribution statutaire SMTC*	*14 137 565,00*
		Remboursement taxe foncière Les Pistes	*21 331,00*
		Contribution ligne 32	2 864,66
		Total	**14 161 760,66**

74	TOTAL SUBVENTIONS EXPLOITATION	17 135 085,66

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Dépenses de fonctionnement

La réalisation totale des dépenses réelles 2020 est de 85 M€ pour 91 M€ au budget, en baisse de 3,2 M€, soit -3.6 % par rapport à 2019

Chapitre	Article		Realise 2019	Budget 2020	Compte administratif 2020
Dépenses de fonctionnement					
011 Charges d'exploitation			74 976 392,28	73 744 476,00	72 950 393,23
dont	6111	*dont T2C*	*71 474 016,55*	*70 150 000,00*	*70 080 074,92*
	6112 a 6117	*Autres transporteurs*	*1 975 858,29*	*1 751 900,00*	*1 617 978,18*
	6118	*Autres sous-traitance*	*99 101,22*	*130 000,00*	*76 901,12*
		Autres charges	*1 427 416,22*	*1 712 576,00*	*1 175 439,01*
012 Masse salariale			3 052 307,47	3 201 800,00	3 155 933,74
dont	6211	*Personnel interimaire*	*223 272,22*	*150 000,00*	*212 592,70*
dont	641	*Rémunération du personnel*	*1 866 354,39*	*2 044 000,00*	*1 954 272,62*
dont	645	*Cotisations patronales*	*777 861,33*	*817 000,00*	*811 467,88*
65 Charges diverses			668 068,57	703 910,00	376 829,22
dont	65714	*Communes*			
dont	65715	*Groupement de collectivite*	*43 764,66*	*40 000,00*	*17 322,13*
dont	65732	*Conseil Régional*	*38 522,70*	*67 500,00*	*29 755,96*
dont	65733	*Conseil Departemental*	*195 286,61*	*120 000,00*	*12 160,60*
dont	65734	*Communes*	*154 342,97*	*174 000,00*	*103 710,55*
dont	65735	*Groupement de collectivite*		*50 000,00*	
dont	65738	*Autres organismes divers*			
dont	6574	*Subventions d'exploitation aux personnes*	*172 714,70*	*180 400,00*	*141 890,28*
014 Atténuation de produits			40 149,89	50 000,00	39 080,00
66 Charge d'intérêts			7 938 647,65	7 522 500,00	7 132 589,51
67 Charges exceptionnelles			1 484 431,68	1 435 000,00	1 431 654,31
042 Opérations d'ordre			12 754 409,81	14 027 000,00	12 509 693,55
043 Opérations d'ordre intérieur section			0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues			0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement			**100 914 407,35**	**100 684 686,00**	**97 596 173,56**
023 Virement à la section d'investissement				296 939,51	
Résultat de l'exercice			1 033 112,51	-13 804,00	1 892 915,67
Résultat cumulé			2 002 666,45		2 203 659,18

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

- ✓ une baisse des charges d'exploitation de 2,7%, notamment la prestation versée à T2C de 2% soit -1,4 M€. Il est à noter que la facturation de la prestation inclut pour 2020 une charge supplémentaire de prestations et produits de nettoyage en lien avec la crise sanitaire intégrés dans la prestation de T2C (à la charge du SMTC). Par ailleurs, compte tenu du contexte particulier de 2020, l'intéressement de l'exploitant a été neutralisé.

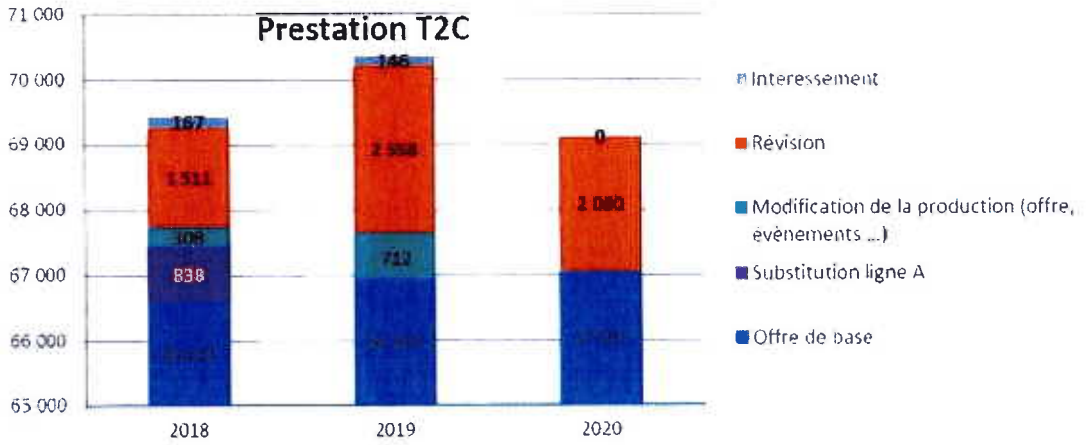

- ✓ une charge d'intérêts en baisse de 0,8 M€, en lien avec la diminution de l'encours de dette

- ✓ une hausse de la masse salariale de 3,4 % soit +0,1 M€ en lien avec la montée en charge du projet Inspire

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Les charges d'exploitation des services C-vélos, location en longue durée et libre service, s'établissent à 1,346 M€, en baisse de 100 k€ soit -7% par rapport à 2019.

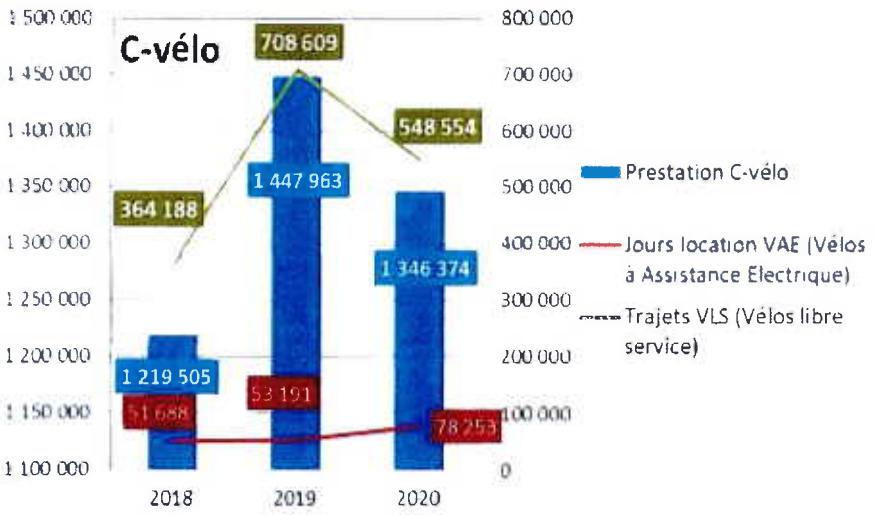

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

B1-2 SUBVENTIONS VERSEES

Article	Partenaires	Libellé subvention	Montant en Euros H.T.
65715	Subvention Clermont Métropole	*Participation quais bus*	*17 322,13*
		Total Clermont Auvergne Métropole	**17 322,13**
65732	Subvention Conseil Régional Auvergne	*Centrale mobilité2017 et 2018*	*29 755,96*
		Total Conseil Régional d'Auvergne	**29 755,96**
65733	Subvention Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	*Système S (participation SNCF PTU)*	*12 160,60*
		Total Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	**12 160,60**
65734/ 6574	Subvention piscines	*Financement piscines écoles primaires*	*103 710,55*
		Financement piscines écoles primaires	*16 124,72*
		Total subvention piscines	**119 835,27**
6574	Subvention personnes morales	*Expérimentation PMR - Andyamo*	*33 300,00*
		Covoiturage Auvergne	*12 000,00*
		Covoiturage Auvergne - Covoiturage dynamique Rochefort-Mont	*5 000,00*
		Accompagnement PDU	*2 328,00*
		Auvermoov Klaxit	*8 137,56*
		Tous deux roues	*15 000,00*
		Auvermoov - Parking MAP	*50 000,00*
		Total subvention personnes morales	**125 765,56**
65	TOTAL SUBVENTIONS VERSEES		304 839,52

- ✓ Les charges financières s'établissent à 7,1 M€, en baisse de 800 k€, soit -10% par rapport à 2019.
- ✓ Enfin, les opérations pour ordre s'établissent à 12,5 M€ (dotations aux amortissements des immobilisations)

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

INVESTISSEMENT : Le tableau ci-dessous présente la comparaison du Budget 2020 et du Compte Administratif 2020.

Le solde de la section d'investissement 2020 s'établit à 2,9 M€. Ce solde, ajouté à celui de l'exercice 2020, présente un excédent de 6,8 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET 2020 / COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PAR CHAPITRE

Chapitre	Budget 2020	Compte administratif	Chapitre	Budget 2020	Compte administratif
Recettes d'investissement			Dépenses d'investissement		
13 Subventions d'investissement	1 823 884,00	1 629 619,22	20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	14 350 277,69	11 631 806,00	21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
			23 Immobilisations en cours	0,00	0,00
Operations d'equipements	11 200,00	11 178,39	Operations d'équipements	25 043 874,11	11 915 431,79
Total recettes d'équipement	18 174 161,69	13 272 603,61	Total dépenses d'équipement	25 043 874,11	11 915 431,79
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 649 613,60	5 649 613,60	16 Emprunts	13 175 000,00	12 934 823,48
			27 Autres immobilisations financières		
27 Autres immobilisations financieres	0,00	0,00	020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers	1 942 963,62	1 063 289,28	45 Operations pour compte de tiers	1 942 963,62	1 063 289,28
Total recettes reelles d'investissement	25 766 738,91	19 985 506,49	Total dépenses réelles d'investissement	40 161 837,73	25 813 544,55
040 Opération d'ordre (dot. amort.)	*14 323 939,51*	*12 509 693,55*	*040 Operation d'ordre (subv. inv.)*	*1 756 000,00*	*3 696 900,83*
041 Operations patrimoniales	*0,00*	*0,00*	*041 Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*
021 Virement de la section de fonctionnement	*296 939,51*				
Total recettes d'investissement (hors report)	40 387 617,93	32 495 200,04	Total dépenses d'investissement	41 917 837,73	29 510 445,38
001 Solde d'exécution 2019	3 815 959,31	3 815 959,31	001 Solde d'exécution 2019		2 984 754,66
			Solde d'investissement cumulé		6 800 713,97

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 19,9 M€ pour 25,7 M€ prévus au budget,

✓ Le recours à l'emprunt a été de 5 M€.

✓ Les subventions d'investissement reçues en 2020 s'élèvent à 1,6 M€.

✓ Pour rappel 6,6 M€ de recettes d'investissement (emprunts et dettes assimilées) correspondent de fait à un prêt de moyen terme de l'Etat (partie des avances de l'Etat liée à la perte d'exploitation commerciale/recette de billetterie du fait de la crise sanitaire) ; cette dette devant être remboursée au plus tard en 2031.

Article	Partenaire	Libellé subvention	Montant en Euros
Subventions d'équipement			
1315	**Clermont Auvergne Métropole**	Fonds de concours investissement	814 324,00
		Total groupement collectivités	**814 324,00**
1317	**Budget communautaire et fonds structurels**		0,00
		Total budget communautaire et fonds structurels	**0,00**
Subventions d'investissement assorties d'un cahier des charges pour un service public spécifique			
1341	**Etat**	Covoiturage dynamique	60 655,90
		Total Etat	**60 655,90**
1342	**Région**	Billetique	576 800,00
		Total Région	**576 800,00**
1347	**Budget communautaire et fonds structurels**	Cvélo box	177 839,32
		Total budget communautaire et fonds structurels	**177 839,32**
13	TOTAL SUBVENTIONS INVESTISSEMENT		1 629 619,22

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont réalisées pour 25,8 M€ pour un budget de 40 M€ (BP 2020).

Les dépenses réelles, hors opérations d'ordre et patrimoniales sont de 12.9 M€ (-32,6%) pour un budget de 18 M€ (hors remboursement des emprunts). Le solde est constitué pour l'essentiel de restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées) pour 12.5 M€.

✓ Programme d'investissement 2020 : opérations supérieures à 1 M€

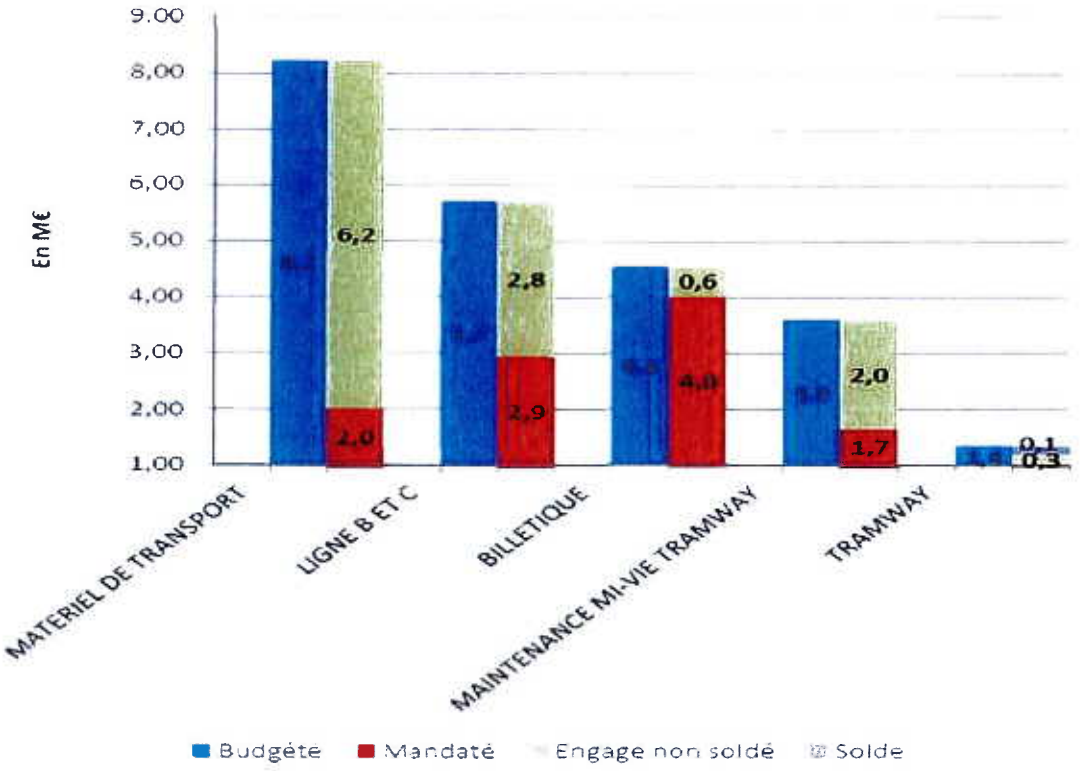

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

✓ Programme d'investissement 2020 : opérations inférieures à 1 M€

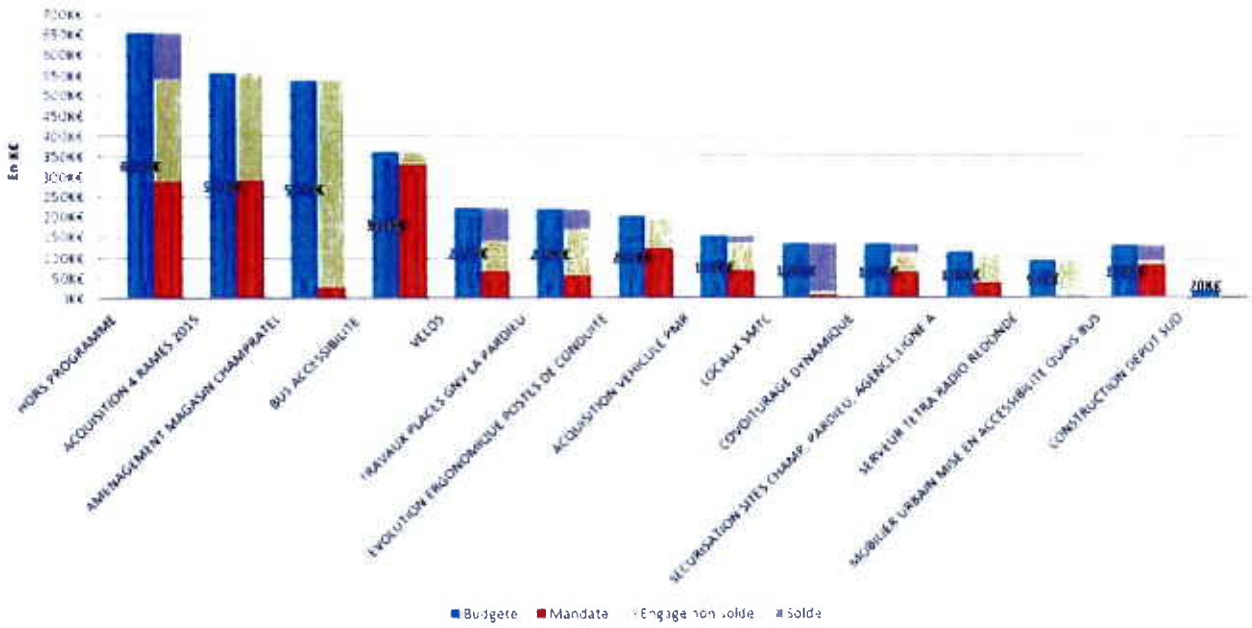

5) LA DETTE

L'encours de dette décroit de 218,2 M€ à 212,4 M€ en raison de :

✓ Le recours à l'emprunt de 5 M€.
✓ Le remboursement contractuel en capital de l'annuité de la dette en place pour 12,8 M€.

Encours de dette (en milliers d'euros)

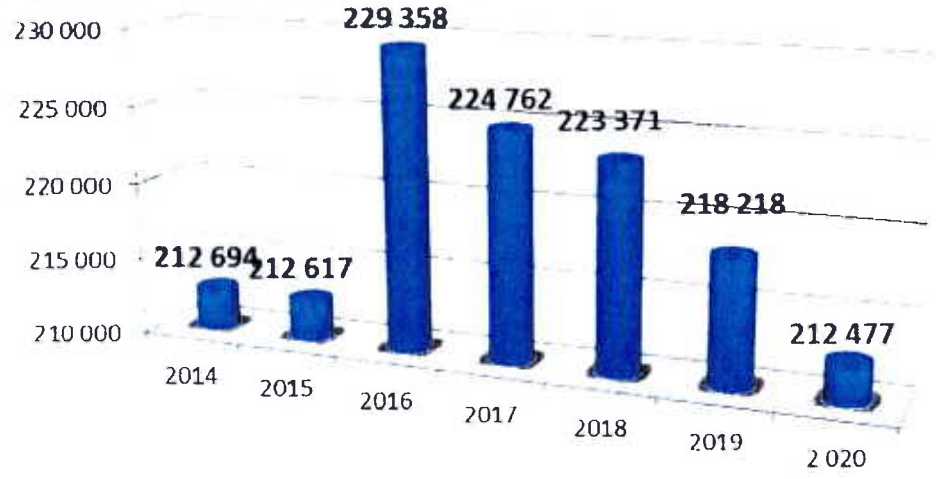

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE01-DE

6) CONCLUSION

En synthèse, l'exercice 2020 est caractérisé sur le plan financier par :

- ✓ Un résultat de 12.7 M€, à reprendre au budget 2020, qui couvre les restes à réaliser en investissements;
- ✓ Un taux d'exécution de 92.3 % ;
- ✓ Un maintien des recettes à un niveau globalement stable par rapport à 2019 en dépit de la crise sanitaire -mais ce niveau est maintenu par des aides de l'Etat (8.8 M€) à rembourser entre 2021 et 2031-
- ✓ Une nouvelle baisse de l'encours de dette (**212,4 M€**) ,

Le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion 2020, en tous points conforme, sont joints à la délibération.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'approuver le Compte Administratif 2020,**
- **d'affecter le solde du résultat cumulé de la section d'exploitation en recettes de la section d'exploitation (002) du budget 2020, pour le montant de 155 445.26 €,**
- **de donner quitus au Trésorier municipal de la présentation de son compte de gestion des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020 dont les écritures concordent avec le compte administratif 2020.**

Le Président du SMTC-AC

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 JUIN 2021
et de la publication le : 31 JUIN 2021
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE

63256300	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICATMIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

M43

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales
3	- Modalités de vote du budget
	II- Présentation générale du compte administratif
4	A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
6	A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
9	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
11	B1- Balance générale du budget - Dépenses
	B2- Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du compte administratif
13	A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses
	A2- Section d'exploitation - Détail des recettes
20	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2- Section d'investissement - Détail des recettes
	B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles
	B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
	A1- Etat de la dette		
	1.1- Détail des crédits de trésorerie		
	1.2- Répartition par nature de dette		
	1.3- Répartition des emprunts par structure de taux		
	1.4- Typologie de la répartition de l'encours		
	1.5- Détail des opérations de couverture		
	1.6- Autres dettes		
	A2- Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1- Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2- Etalement des provisions		
	A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1- Etats ventil. dépenses, recettes services eau et assainissement		
	A5.2- Etats ventil. dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec.		
	A6- Etat des charges transférées		
	A7- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	A8.1- Variation du patrimoine R2313-3 - Entrées		
	A8.2- Variation du patrimoine R2313-3 - Sorties		
	A8.3- Opérations liées aux cessions		
	A9.1- Variation du patrimoine L300-5 - Entrées		
	A9.2- Variation du patrimoine L300-5 - Sorties		
	A10- Etat des travaux en régie		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2- Calcul du ratio d'endettement		
	B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.4- Etat des contrats de crédit - bail		
	B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé		
	B1.6- Etat des autres engagements donnés		
	B1.7- Etat des engagements reçus		
26	B2.1- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement		
26	B2.2- Etat des autorisations d'engagement, crédits de paiement		
	C - Autres éléments d'information		
	C1.1- Etat du personnel		
	C1.2- Etat du personnel de la collec. ou de l'étab. de rattach.		
	C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris		
	C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C4- Présentation agrégée budget principal et budgets annexes		
	D - Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus. le budget est réputé voté par chapitre et. en section d'investissement. sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 97 596 173.56	g 103 185 990.06	5 589 816.50
	Section d'investissement	b 29 510 445.38	h 32 495 200.04	2 984 754.66
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 310 743.51 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 3 815 959.31 (si excédent)	
		=	=	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	127 106 618.94 =a+b+c+d	139 807 892.92 =g+h+i+j	12 701 273.98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 13 425 503.06	l 879 674.34	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	13 425 503.06 =e+f	879 674.34 =k+l	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	97 596 173.56 =a+c+e	103 496 733.57 =g+i+k	5 900 560.01
	Section d'investissement	42 935 948.44 =b+d+f	37 190 833.69 =h+j+l	-5 745 114.75
	TOTAL CUMULE	140 532 122.00 =a+b+c+d+e+f	140 687 567.26 =g+h+i+j+k+l	155 445.26

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	13 425 503.06	879 674.34
	15002 - Evolution ergonomique poste de conduite	79 436.87	
	15003 - Acquisition 4 rames 2015	265 676.53	
	15004 - ATELIER REMISAGE TRAMWAY PARDIEU	20 000.00	
	15005 - Réseau bus - accessibilité installations f	9 900.00	
	15006 - Réseau bus - renouvellement	6 234 890.39	
	15102 - Localisation défaut BST	13 115.21	
	15105 - Aménagement sécurité passerelle tramway	160 168.00	
	15109 - Aménagements voiries	1 804.09	
	15120 - Acquisition passerelle Pardieu	6 820.00	
	15127 - Etude site propre ligne B	9 200.00	
	15128 - Modèle et logiciel VISUM	7 471.10	
	15134 - Renouvellement informatique SMTC	14 355.25	
	15136 - Aménagement locaux SMTC	7 051.99	
	16001 - Obsolescence billettique	558 638.28	
	16123 - EVOLUTION SIGNALISATION FERROVIAIRE	35 000.00	
	17002 - RENOUV BIENS MOB T2C 2017	91 744.15	
	17003 - AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	508 844.04	
	17004 - MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	1 956 622.63	
	17102 - TRAVAUX DIVERS PARDIEU	6 914.49	
	17108 - EQUIPEMENTS COVOITURAGE DYNAMIQUE	45 274.18	
	18109 - OUTILLAGE, PIECES DE RECHANGE, FORMATION T	892.00	
	19001 - LIGNES B ET C 2025	2 774 204.43	
	19002 - SECURISATION SITES T2C	76 412.00	
	19100 - ETUDE ET REPROGRAMMATION	40 931.49	
	19102 - ACQUISITION VEHICULE PMR	66 346.98	
	19105 - ACQUISITION VAE	73 200.00	
	19106 - PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO	231.66	
	19107 - SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY	49 376.45	
	20104 - AMENAGEMENTS VOIRIE BUS	30 415.82	
	20105 - TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU	112 219.60	
	T2C_EQ_EX - Equipements d'exploitation T2C	168 345.43	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 744 476.00	72 950 393.23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 201 800.00	3 155 933.74
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	50 000.00	39 080.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	703 910.00	376 829.22
Total des dépenses de gestion courante		77 700 186.00	76 522 236.19
66	CHARGES FINANCIERES	7 522 500.00	7 132 589.51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 435 000.00	1 431 654.31
Total des dépenses réelles d'exploitation		86 657 686.00	85 086 480.01
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***296 939.51***	
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***14 027 000.00***	***12 509 693.55***
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***14 323 939.51***	***12 509 693.55***
TOTAL		100 981 625.51	97 596 173.56
Pour information **D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1**			

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000.00	174 272.68
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 700 000.00	9 819 350.64
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	69 000 000.00	69 894 838.93
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 183 882.00	17 135 085.66
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000.00	1 965 015.91
Total des recettes de gestion courante		96 404 882.00	98 988 563.82
76	PRODUITS FINANCIERS	485 000.00	475 358.99
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000.00	25 166.42
Total des recettes réelles d'exploitation		96 914 882.00	99 489 089.23
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***3 756 000.00***	***3 696 900.83***
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***3 756 000.00***	***3 696 900.83***
TOTAL		100 670 882.00	103 185 990.06
Pour information **R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1**		310 743.51	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Charges rattachées	Restes à réaliser
011 012 014 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES ATTENUATIONS DE PRODUITS AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
Total des dépenses de gestion courante			
66 67	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des dépenses réelles d'exploitation			
023 ***042***	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*** ***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***		
Total des dépenses d'ordre d'exploitation			
TOTAL			
Pour information **D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1**			

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Produits rattachés	Restes à réaliser
013 70 73 74 75	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTES DE PRODUITS FABRIQUES.SERVICES.MARCHANDISES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Total des recettes de gestion courante			
76 77	PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total des recettes réelles d'exploitation			
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***		
Total des recettes d'ordre d'exploitation			
TOTAL			
Pour information **R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1**			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	794 082.77
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 866.26
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 920.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	327 080.78
Total des dépenses de gestion courante		1 177 949.81
66	CHARGES FINANCIERES	389 910.49
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 345.69
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 571 205.99
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***1 517 306.45***
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 814 245.96***
TOTAL		3 385 451.95
Pour information		
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-24 272.68
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	-119 350.64
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	-894 838.93
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	48 796.34
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-1 594 015.91
Total des recettes de gestion courante		-2 583 681.82
76	PRODUITS FINANCIERS	9 641.01
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-166.42
Total des recettes réelles d'exploitation		-2 574 207.23
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***59 099.17***
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***59 099.17***
TOTAL		-2 515 108.06
Pour information		
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis
20 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	25 043 874.11	11 915 431.79
Total des dépenses d'équipement		25 043 874.11	11 915 431.79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 175 000.00	12 834 823.48
Total des dépenses financières		13 175 000.00	12 834 823.48
4581	Total des opérations pour compte de tiers	1 942 963.62	1 063 289.28
Total des dépenses réelles d'investissement		40 161 837.73	25 813 544.55
040 ***041***	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*** ***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***3 756 000.00***	***3 696 900.83***
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***3 756 000.00***	***3 696 900.83***
TOTAL		43 917 837.73	29 510 445.38
Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 823 884.00 14 350 277.69 11 200.00	1 629 619.22 11 631 806.00 11 178.39
Total des recettes d'équipement		18 185 361.69	13 272 603.61
106	Réserves	5 649 613.60	5 649 613.60
Total des recettes financières		5 649 613.60	5 649 613.60
4582	Total des opérations pour compte de tiers	1 942 963.62	1 063 289.28
Total des recettes réelles d'investissement		25 777 938.91	19 985 506.49
021 ***040*** ***041***	***Virement de la section d'exploitation*** ***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*** ***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***296 939.51*** ***14 027 000.00***	***12 509 693.55***
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 323 939.51***	***12 509 693.55***
TOTAL		40 101 878.42	32 495 200.04
Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**		3 815 959.31	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Crédits annulés
20 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	12 545 828.72	582 613.60
Total des dépenses d'équipement		12 545 828.72	582 613.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		340 176.52
Total des dépenses financières			340 176.52
4581	Total des opérations pour compte de tiers	879 674.34	
Total des dépenses réelles d'investissement		13 425 503.06	922 790.12
040 ***041***	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*** ***OPERATIONS PATRIMONIALES***		***59 099.17***
Total des dépenses d'ordre d'investissement			***59 099.17***
TOTAL		13 425 503.06	981 889.29
Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Crédits annulés
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 194 264.78 2 718 471.69 21.61
Total des recettes d'équipement			4 912 758.08
106	Réserves		
Total des recettes financières			
4582	Total des opérations pour compte de tiers	879 674.34	
Total des recettes réelles d'investissement		879 674.34	4 912 758.08
021 ***040*** ***041***	***Virement de la section d'exploitation*** ***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*** ***OPERATIONS PATRIMONIALES***		***1 517 306.45***
Total des recettes d'ordre d'investissement			***1 814 245.96***
TOTAL		879 674.34	6 727 004.04
Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 950 393.23		72 950 393.23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 155 933.74		3 155 933.74
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	39 080.00		39 080.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	376 829.22		376 829.22
66	CHARGES FINANCIERES	7 132 589.51		7 132 589.51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 431 654.31		1 431 654.31
68	Dotations aux amort.. aux dépréciations et prov.		12 509 693.55	12 509 693.55
	Dépenses d'exploitation - Total	85 086 480.01	12 509 693.55	97 596 173.56

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	97 596 173.56

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		3 696 900.83	3 696 900.83
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 834 823.48		12 834 823.48
	Total des opérations d'équipement	11 915 431.79		11 915 431.79
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	1 063 289.28		1 063 289.28
	Dépenses d'investissement - Total	25 813 544.55	3 696 900.83	29 510 445.38

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 510 445.38

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	174 272.68		174 272.68
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 819 350.64		9 819 350.64
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	69 894 838.93		69 894 838.93
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 135 085.66		17 135 085.66
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 965 015.91		1 965 015.91
76	PRODUITS FINANCIERS	475 358.99		475 358.99
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 166.42	3 696 900.83	3 722 067.25
	Recettes d'exploitation - Total	99 489 089.23	3 696 900.83	103 185 990.06

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	310 743.51

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	103 496 733.57

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 629 619.22		1 629 619.22
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 631 806.00		11 631 806.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 178.39		11 178.39
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*12 158 443.55*	*12 158 443.55*
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	1 063 289.28		1 063 289.28
481			*351 250.00*	*351 250.00*
	Recettes d'investissement - Total	14 335 892.89	12 509 693.55	26 845 586.44

+

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 815 959.31

+

Affectation aux comptes 106	5 649 613.60

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 311 159.35

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 744 476.00	72 950 393.23			794 082.77
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	68 400.00	45 176.89			23 223.11
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 000.00				1 000.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES					
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	35 800.00	24 189.55			11 610.45
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	6 800.00	5 559.26			1 240.74
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 800.00	9 463.80			3 336.20
6066	CARBURANTS	6 000.00	1 280.52			4 719.48
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000.00	4 683.76			1 316.24
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	72 853 142.00	72 403 705.20			449 436.80
6111	SOUS-TRAIT EXPLOITARESEAU URBAIN	70 150 000.00	70 080 074.92			69 925.08
6113	SOUS-TRAIT : LIGNESREGULIERES AFFRETEES	280 000.00	271 604.60			8 395.40
6117	SOUS-TRAIT.:LOCATIONVELOS	1 471 900.00	1 346 373.58			125 526.42
6118	SOUS-TRAITANCE DIV.	130 000.00	76 901.12			53 098.88
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS					
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	125 500.00	111 488.30			14 011.70
6135	LOCATIONS MOBILIERES	19 942.00	10 921.83			9 020.17
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	4 000.00	1 929.26			2 070.74
	ENTRETIEN ET REPARATIONS					
61521	SUR BIENS IMMOBILIERS	10 000.00				10 000.00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS AUT	97 000.00	81 789.11			15 210.89
	SUR BIENS MOBILIERS					
61551	MATERIEL ROULANT	8 100.00	5 617.54			2 482.46
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	28 600.00	16 467.07			12 132.93
6156	MAINTENANCE	63 700.00	41 093.76			22 606.24
	PRIMES D'ASSURANCES					
6161	MULTIRISQUES	40 000.00	40 000.84			-0.84
6162	ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	2 500.00	2 105.82			394.18
617	ETUDES ET RECHERCHES	273 200.00	265 328.99			7 871.01
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQU	19 000.00	11 675.95			7 324.05
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES FORMATION	19 000.00	7 604.00			11 396.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	13 790.00	8 956.00			4 834.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	96 910.00	23 772.51			73 137.49
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	797 734.00	479 695.14			318 038.86
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					
6226	HONORAIRES	230 500.00	111 144.57			119 355.43
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX					
6228	DIVERS		450.00			-450.00
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	132 500.00	72 463.16			60 036.84
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	23 200.00	2 413.14			20 786.86
6238	DIVERS	105 858.00	64 456.34			41 401.66
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS					
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	60 800.00	2 527.26			58 272.74
6256	MISSIONS	12 500.00	1 022.76			11 477.24
6257	RECEPTIONS	23 400.00	12 943.68			10 456.32
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 000.00	10 206.60			9 793.40
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	22 000.00	20 791.81			1 208.19
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	4 000.00	21 295.34			-17 295.34
	DIVERS					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	125 976.00	122 767.89			3 208.11
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	33 000.00	37 212.59			-4 212.59
6288	AUTRES	4 000.00				4 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 200.00	21 816.00			3 384.00
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)					
	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)					
63512	TAXES FONCIERES	25 000.00	21 816.00			3 184.00
6358	AUTRES DROITS	200.00				200.00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**3 201 800.00**	**3 155 933.74**			**45 866.26**
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150 000.00	212 592.70			-62 592.70
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE					
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	150 000.00	212 592.70			-62 592.70
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	66 000.00	61 046.34			4 953.66
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES)					
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	30 000.00	30 266.00			-266.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 000.00	7 568.00			432.00
6336	COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	28 000.00	23 212.34			4 787.66
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	2 985 800.00	2 882 294.70			103 505.30
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 500 000.00	1 424 581.15			75 418.85
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	487 000.00	473 323.09			13 676.91
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	38 000.00	37 572.61			427.39
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	19 000.00	18 795.77			204.23
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	275 000.00	275 804.00			-804.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	460 000.00	457 981.03			2 018.97
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	12 000.00	11 973.00			27.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	70 000.00	65 709.85			4 290.15
	AUTRES CHARGES SOCIALES					
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	16 000.00	15 629.08			370.92
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	7 000.00	6 332.80			667.20
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	1 800.00				1 800.00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	100 000.00	94 592.32			5 407.68
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**50 000.00**	**39 080.00**			**10 920.00**
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	50 000.00	39 080.00			10 920.00
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT TRANSPORT	50 000.00	39 080.00			10 920.00
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**703 910.00**	**376 829.22**			**327 080.78**
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	703 910.00	376 829.22			327 080.78

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
	INDEMINITES,FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E					
6531	INDEMNITES	62 000.00	62 827.04			-827.04
6532	FRAIS DE MISSION	1 000.00				1 000.00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	4 000.00	4 734.24			-734.24
	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES					
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000.00	3 088.06			1 911.94
6542	CREANCES ETEINTES		1 339.16			-1 339.16
	SUBVENTIONS					
	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS					
65715	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	40 000.00	17 322.13			22 677.87
	SUBV. EXPLOITATION ORGANISMES PUBLICS					
65732	REGIONS	67 500.00	29 755.96			37 744.04
65733	DEPARTEMENTS	120 000.00	12 160.60			107 839.40
65734	COMMUNES	174 000.00	103 710.55			70 289.45
65735	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	50 000.00				50 000.00
6574	SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	180 400.00	141 890.28			38 509.72
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10.00	1.20			8.80
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		**77 700 186.00**	**76 522 236.19**			**1 177 949.81**
66	**CHARGES FINANCIERES**	**7 522 500.00**	**7 132 589.51**			**389 910.49**
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	7 522 500.00	7 132 589.51			389 910.49
	CHARGES D'INTERETS					
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES					
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	7 522 500.00	7 359 650.46			162 849.54
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE		-227 334.29			227 334.29
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS		273.34			-273.34
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**1 435 000.00**	**1 431 654.31**			**3 345.69**
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 435 000.00	1 431 654.31			3 345.69
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 000.00				5 000.00
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	1 400 000.00	1 400 000.00			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000.00	31 654.31			-1 654.31
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		**86 657 686.00**	**85 086 480.01**			**1 571 205.99**

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	296 939.51				296 939.51
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 027 000.00	12 509 693.55			1 517 306.45
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	14 027 000.00	12 509 693.55			1 517 306.45
	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION					
6811	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	13 675 000.00	12 158 443.55			1 516 556.45
	DOTAT. AMORT., DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINANCIE					
6862	DOT. AMORTIS. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	352 000.00	351 250.00			750.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 323 939.51	12 509 693.55			1 814 245.96
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 323 939.51	12 509 693.55			1 814 245.96

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	100 981 625.51	97 596 173.56			3 385 451.95

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**150 000.00**	**174 272.68**			**-24 272.68**
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	150 000.00	174 272.68			-24 272.68
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL AUTRES	132 000.00	156 163.30			-24 163.30
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6459	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	18 000.00	18 109.38			-109.38
70	**VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES**	**9 700 000.00**	**9 819 350.64**			**-119 350.64**
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	9 700 000.00	9 819 350.64			-119 350.64
701	VENTES PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	50 000.00	32 194.50			17 805.50
	PRESTATIONS DE SERVICES					
7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	9 020 000.00	9 137 026.84			-117 026.84
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES					
7083	LOCATIONS DIVERSES	630 000.00	650 129.30			-20 129.30
73	**PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE**	**69 000 000.00**	**69 894 838.93**			**-894 838.93**
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	69 000 000.00	69 894 838.93			-894 838.93
734	VERSEMENT DE TRANSPORT	69 000 000.00	69 894 838.93			-894 838.93
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**17 183 882.00**	**17 135 085.66**			**48 796.34**
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 183 882.00	17 135 085.66			48 796.34
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT. TERR.					
7471	ETAT	182 000.00	182 881.00			-881.00
7472	REGIONS	1 233 000.00	1 232 450.00			550.00
7473	DEPARTEMENTS	1 549 000.00	1 509 819.00			39 181.00
7474	COMMUNES	47 000.00	48 175.00			-1 175.00
7475	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	14 172 882.00	14 161 760.66			11 121.34
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**371 000.00**	**1 965 015.91**			**-1 594 015.91**
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000.00	1 965 015.91			-1 594 015.91
753	COMPENSATION RELEVEMENT SEUIL ASSUJETTISSEMENT VT	371 000.00	32 216.42			338 783.58
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		1 932 799.49			-1 932 799.49
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		**96 404 882.00**	**98 988 563.82**			**-2 583 681.82**
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**485 000.00**	**475 358.99**			**9 641.01**
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	485 000.00	475 358.99			9 641.01
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS					
7681	FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	485 000.00	475 358.99			9 641.01

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000.00	25 166.42			-166.42
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000.00	25 166.42			-166.42
	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		144.81			-144.81
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.					
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF					
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000.00	25 021.61			-21.61
- 77 -	*PRODUITS EXCEPTIONNELS*					
773	*MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)*					
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		96 914 882.00	99 489 089.23			-2 574 207.23

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*3 756 000.00*	*3 696 900.83*			*59 099.17*
- 77 -	*PRODUITS EXCEPTIONNELS*	*3 756 000.00*	*3 696 900.83*			*59 099.17*
777	*QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E*	*3 756 000.00*	*3 696 900.83*			*59 099.17*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*3 756 000.00*	*3 696 900.83*			*59 099.17*

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	100 670 882.00	103 185 990.06			-2 515 108.06

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	310 743.51

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS				
	15001 Tramway maintenance installations fixes				
	15002 Evolution ergonomique poste de conduite	202 399.16	122 962.29	79 436.87	
	15003 Acquisition 4 rames 2015	555 825.91	290 149.38	265 676.53	
	15004 ATELIER REMISAGE TRAMWAY PARDIEU	20 000.00		20 000.00	
	15005 Réseau bus - accessibilité installations fixes	38 529.98	11 050.00	9 900.00	17 579.98
	15006 Réseau bus - renouvellement	8 233 350.96	1 998 460.57	6 234 890.39	
	15102 Localisation défaut BST	52 314.29	39 199.08	13 115.21	
	15105 Aménagement sécurité passerelle tramway	381 736.75	221 568.75	160 168.00	
	15109 Aménagements voiries	11 448.84	9 644.75	1 804.09	
	15110 Mobilier urbain	69 488.57	69 381.81		106.76
	15114 Acquisitions 18 stations et 180 VLS				
	15115 Station sécurisée au TR PEI	30 000.00	3 728.00		26 272.00
	15117 Rénovation locaux Pardieu				
	15119 Sécurisation passerelle Pardieu				
	15120 Acquisition passerelle Pardieu	6 820.00		6 820.00	
	15121 ARMOIRES ELECTRIQUES PARDIEU				
	15127 Etude site propre ligne B	9 200.00		9 200.00	
	15128 Modèle et logiciel VISUM	18 400.00	10 928.90	7 471.10	
	15129 Amélioration vitesse commerciale bus Esplanade SNC	56 296.70	56 296.70		
	15132 Renouvellement mobilier	25 000.00	2 546.20		22 453.80
	15134 Renouvellement informatique SMTC	73 288.08	32 072.63	14 355.25	26 860.20
	15135 Acquisition véhicules PMR	72 866.37	68 339.09		4 527.28
	15136 Aménagement locaux SMTC	109 690.37	5 532.74	7 051.99	97 105.64
	15138 Miroirs de quais	20 532.90			20 532.90
	16001 Obsolescence billettique	4 550 709.17	3 992 070.89	558 638.28	
	16002 Révision PDU				
	16003 Renouvellement biens mobiliers T2C 2016				
	16005 Acquisition rame 27				
	16102 Evolution matériel roulant	35 651.43	35 651.43		
	16108 Remplacement fenêtres remisage Pardieu				
	16112 Modification banc de freinage tramway	10 573.75	9 570.00		1 003.75
	16119 Acquisition véhicules PMR				
	16120 Etude et suivi ergonomie poste de conduite	5 462.00	3 225.60		2 236.40
	16123 EVOLUTION SIGNALISATION FERROVIAIRE	35 000.00		35 000.00	
	17002 RENOUV BIENS MOB T2C 2017	91 744.15		91 744.15	
	17003 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	537 049.69	28 205.65	508 844.04	
	17004 MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	3 608 642.18	1 652 019.55	1 956 622.63	
	17005 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY				
	17102 TRAVAUX DIVERS PARDIEU	56 914.49		6 914.49	50 000.00
	17107 ACQUISITION CAMION REASSORT VLS				
	17108 EQUIPEMENTS COVOITURAGE DYNAMIQUE	133 354.63	63 878.81	45 274.18	24 201.64
	18109 OUTILLAGE, PIECES DE RECHANGE, FORMATION TRAMWAY	284 874.40	283 982.40	892.00	
	18110 MODIFICATION FREINAGE D'URGENCE THR2				
	18112 ETUDE FAISABILITE CRISTAL BY LOHR				
	18114 ETUDE COMPLEMENTAIRE FAISABILITE LIGNE B	87 000.00	87 000.00		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	18115 REPARATION CORKELAST CHAMPRATEL				
	19001 LIGNES B ET C 2025	3 672 885.43	1 778 355.34	1 894 530.09	
	19002 SECURISATION SITES T2C	113 752.00	37 340.00	76 412.00	
	19100 ETUDE ET REPROGRAMMATION	505 490.25	452 001.07	40 931.49	12 557.69
	19102 ACQUISITION VEHICULE PMR	80 000.00		66 346.98	13 653.02
	19103 INTERFACES LOGICIELLES TFT SLE ET BIV	35 350.00	35 350.00		
	19105 ACQUISITION VAE	135 000.00	56 202.96	73 200.00	5 597.04
	19106 PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO	12 231.66	7 431.00	231.66	4 569.00
	19107 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY	50 000.00		49 376.45	623.55
	20100 PDM SMTC GARAGE A VELOS	10 000.00			10 000.00
	20101 REGLAGE PAULVES	120 000.00			120 000.00
	20103 ACQUISITION STATIONS VELOS	35 000.00			35 000.00
	20104 AMENAGEMENTS VOIRIE BUS	350 000.00	319 584.18	30 415.82	
	20105 TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU	220 000.00	56 059.40	112 219.60	51 721.00
	21001 ACQUISITION BUS 2021-2026				
	T2C_EQ_EX Equipements d'exploitation T2C	280 000.00	75 642.62	168 345.43	36 011.95
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		**25 043 874.11**	**11 915 431.79**	**12 545 828.72**	**582 613.60**
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**13 175 000.00**	**12 834 823.48**		**340 176.52**
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 175 000.00	12 834 823.48		340 176.52
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
1641	EMPRUNTS EN EURO	13 175 000.00	12 834 823.48		340 176.52
1678	AUTRES EMP ET DETTES ASSORTIS DE COND.PARTICULIERE				
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1687	AUTRES DETTES				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**13 175 000.00**	**12 834 823.48**		**340 176.52**
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	1 942 963.62	1 063 289.28	879 674.34	
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**1 942 963.62**	**1 063 289.28**	**879 674.34**	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**40 161 837.73**	**25 813 544.55**	**13 425 503.06**	**922 790.12**

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 756 000.00	3 696 900.83		59 099.17
Reprises sur autofinancement antérieur		3 756 000.00	3 696 900.83		59 099.17
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 756 000.00	3 696 900.83		59 099.17
	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU CPTE DE RESULT				
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT				
139	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU CPTE DE RESULT				
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 000.00	760.00		240.00
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	95 000.00	99 218.00		-4 218.00
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE				
13941	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	915 000.00	940 669.11		-25 669.11
13942	REGIONS	750 000.00	730 515.65		19 484.35
13943	DEPARTEMENTS	900 000.00	866 618.81		33 381.19
13944	COMMUNES	70 000.00	46 226.82		23 773.18
13945	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	35 000.00	18 442.00		16 558.00
13946	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	40 000.00	40 219.50		-219.50
13947	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	950 000.00	954 230.94		-4 230.94
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28182	MATERIEL DE TRANSPORT				
Charges transférées					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
16411	EMPRUNT				
1661	REFINANCEMENT DE DETTE				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 756 000.00	3 696 900.83		59 099.17

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	43 917 837.73	29 510 445.38	13 425 503.06	981 889.29

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**3 823 884.00**	**1 629 619.22**		**2 194 264.78**
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 823 884.00	1 629 619.22		2 194 264.78
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT				
1315	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	577 684.00	814 324.00		-236 640.00
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE				
1341	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	45 000.00	60 655.90		-15 655.90
1342	REGIONS	577 000.00	576 800.00		200.00
1345	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	197 200.00			197 200.00
1347	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	2 427 000.00	177 839.32		2 249 160.68
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**14 350 277.69**	**11 631 806.00**		**2 718 471.69**
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 350 277.69	11 631 806.00		2 718 471.69
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
1641	EMPRUNTS EN EURO	14 350 277.69	5 000 000.00		9 350 277.69
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1687	AUTRES DETTES		6 631 806.00		-6 631 806.00
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**11 200.00**	**11 178.39**		**21.61**
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 200.00	11 178.39		21.61
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	11 200.00	11 178.39		21.61
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		**18 185 361.69**	**13 272 603.61**		**4 912 758.08**
10	**DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES**	**5 649 613.60**	**5 649 613.60**		
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	5 649 613.60	5 649 613.60		
	RESERVES				
1068	AUTRES RESERVES	5 649 613.60	5 649 613.60		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		**5 649 613.60**	**5 649 613.60**		
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	1 942 963.62	1 063 289.28	879 674.34	
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**1 942 963.62**	**1 063 289.28**	**879 674.34**	
TOTAL DES RECETTES REELLES		**25 777 938.91**	**19 985 506.49**	**879 674.34**	**4 912 758.08**

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	296 939.51			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 027 000.00	12 509 693.55		1 517 306.45
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TERRAINS				
2111	TERRAINS NUS				
2118	AUTRES TERRAINS				
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2188	AUTRES				
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.				
261	TITRES DE PARTICIPATIONS				
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	13 675 000.00	12 158 443.55		1 516 556.45
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
28031	FRAIS D'ETUDES	460 000.00	428 346.81		31 653.19
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	145 000.00	131 747.15		13 252.85
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000.00	20 531.44		4 468.56
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	CONSTRUCTIONS				
28131	BATIMENTS	670 000.00	617 282.59		52 717.41
28135	INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	5 000.00	4 017.00		983.00
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.				
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	510 000.00	467 310.69		42 689.31
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS				
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	7 770 000.00	6 721 840.10		1 048 159.90
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	65 000.00	59 280.63		5 719.37
28184	MOBILIER	25 000.00	22 446.74		2 553.26
28188	AUTRES	4 000 000.00	3 685 640.40		314 359.60
48171	PENALITE DE RENEGOCIATION DE DETTE	352 000.00	351 250.00		750.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 323 939.51	12 509 693.55		1 814 245.96
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
16413	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT				
1662	REFINANCEMENT DE DETTE				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*14 323 939.51*	*12 509 693.55*		*1 814 245.96*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		40 101 878.42	32 495 200.04	879 674.34	6 727 004.04
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		3 815 959.31			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP		Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé
BIL_OBS-2016	Obsolescence billettique	7 900 000.00	1 620 000.00	9 520 000.00
BUS_ACQ-2021	ACQUISITION BUS 2021-2026			
BUS_AIF-2015	Réseau bus - accessibilité installat	2 360 000.00		2 360 000.00
BUS_MIF-2015	Réseau bus - maintenance installatio	2 465 000.00		2 465 000.00
BUS_RMR-2015	Réseau bus - renouvellement	32 650 000.00		32 650 000.00
LIG_BC-2019	LIGNES B ET C 2025	260 300 000.00	6 100 000.00	266 400 000.00
MAG_CHAMP-2017	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	560 000.00		560 000.00
PDU_2017-2016	Révision PDU	350 000.00		350 000.00
REM_TRAM-2014	Construction atelier remisage tramwa	1 534 907.00		1 534 907.00
SECU_T2C-2019	SECURISATION SITES T2C	800 000.00		800 000.00
SIT_LIGB-2015	Etude site propre ligne B	393 070.00		393 070.00
TRAM_A4R-2015	Acquisition 4 rames 2015	14 831 000.00	58 500.00	14 889 500.00
TRAM_EPC-2015	Evolution ergonomique poste de condu	4 391 000.00		4 391 000.00
TRAM_MIF-2015	Tramway maintenance installations fi	17 862 000.00		17 862 000.00
TRAM_MMR-2015	Tramway maintenance matériel roulant	19 400 000.00		19 400 000.00
TRAM_SFT-2017	TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2020	Crédits réalisés en 2020
BIL_OBS-2016	Obsolescence billettique	2 030 915.83	4 550 709.17	3 992 070.89
BUS_ACQ-2021	ACQUISITION BUS 2021-2026			
BUS_AIF-2015	Réseau bus - accessibilité installat	1 221 086.59	38 529.98	11 050.00
BUS_MIF-2015	Réseau bus - maintenance installatio	2 142 658.82	322 341.18	79 026.56
BUS_RMR-2015	Réseau bus - renouvellement	20 919 249.04	8 233 350.96	1 998 460.57
LIG_BC-2019	LIGNES B ET C 2025	479 150.95	5 615 849.05	2 841 644.62
MAG_CHAMP-2017	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	22 950.31	537 049.69	28 205.65
PDU_2017-2016	Révision PDU	312 472.59	37 527.41	
REM_TRAM-2014	Construction atelier remisage tramwa	1 486 538.69	48 368.31	
SECU_T2C-2019	SECURISATION SITES T2C		113 752.00	37 340.00
SIT_LIGB-2015	Etude site propre ligne B	140 480.00	252 590.00	
TRAM_A4R-2015	Acquisition 4 rames 2015	14 333 674.09	555 825.91	290 149.38
TRAM_EPC-2015	Evolution ergonomique poste de condu	4 188 600.84	202 399.16	122 962.29
TRAM_MIF-2015	Tramway maintenance installations fi	17 774 045.74	87 954.26	
TRAM_MMR-2015	Tramway maintenance matériel roulant	816 357.82	3 608 642.18	1 652 019.55
TRAM_SFT-2017	TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP		Reste à financer (>2020)
BIL_OBS-2016	Obsolescence billettique	2 938 375.00
BUS_ACQ-2021	ACQUISITION BUS 2021-2026	
BUS_AIF-2015	Réseau bus - accessibilité installat	1 100 383.43
BUS_MIF-2015	Réseau bus - maintenance installatio	
BUS_RMR-2015	Réseau bus - renouvellement	3 497 400.00
LIG_BC-2019	LIGNES B ET C 2025	260 305 000.00
MAG_CHAMP-2017	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	
PDU_2017-2016	Révision PDU	
REM_TRAM-2014	Construction atelier remisage tramwa	
SECU_T2C-2019	SECURISATION SITES T2C	686 248.00
SIT_LIGB-2015	Etude site propre ligne B	
TRAM_A4R-2015	Acquisition 4 rames 2015	
TRAM_EPC-2015	Evolution ergonomique poste de condu	
TRAM_MIF-2015	Tramway maintenance installations fi	
TRAM_MMR-2015	Tramway maintenance matériel roulant	14 975 000.00
TRAM_SFT-2017	TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2020	Crédits réalisés en 2020

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Reste à financer (>2020)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 31
Nombre de membres présents 26
Nombre de suffrages exprimés 26 (25 + 1 pouvoir)
VOTES :
Pour 26
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 12/05/2021

Présenté par (1),
A Clermont-Fd le 1er Vice-Président, Président de séance

Le ...(1),

Délibéré par ... (2), réuni en session de Comité Syndical
A Clermont-Fd, le 20.05.2021

Les membres ... (2), du Comité Syndical

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
le 3 JUIN 2021 et de la publication le .../.../....
- 3 JUIN 2021

A ....., le ../../....

1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 31/12/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-00002710362	12/05/2020	10 000 000,00	6 200 000,00	1 045,28	6 205 352,45	2 250 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**10 000 000,00**	**6 200 000,00**	**1 045,28**	**6 205 352,45**	**2 250 000,00**

(1) Circulaire n°NOR:INT:B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

© Finance active

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme preteur ou chef de file	Date de signature	Date d'emission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'interet (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Periodicite des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilite de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					328 912 379,70									
1641 Emprunts en euros (total)					328 912 379,70									
1063138	CAISSE D'EPARGNE	16/07/2018	13/08/2018	01/12/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0,4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,40	0,41	EUR	T	C	O	A-1
96208711Z0	CAISSE D'EPARGNE	12/05/2020	12/05/2020		10 000 000,00	F	(Tirage #1) Taux fixe à 0,70 %	0,20	0,00	EUR				
BEI001	BEI Banque Europeenne d'Investissement	29/10/2004	09/05/2006	09/05/2007	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36	4,36	EUR	A	P	O	A-1
CACF001	CREDIT AGRICOLE	29/10/2004	24/12/2004	01/01/2006	5 100 000,00	F	Taux fixe à 4,329 %	4,33	4,33	EUR	A	P	O	A-1
CACF004	CREDIT AGRICOLE	31/07/2007	01/08/2007	02/05/2008	14 768 019,00	F	Taux fixe à 4,935 %	4,94	5,01	EUR	A	P	O	A-1
CACF005	CREDIT AGRICOLE	14/04/2007	01/10/2007	01/04/2008	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0,02)-Floor - 0,02 sur Euribor 12M	4,76	4,83	EUR	A	P	O	A-1
CACF006	CREDIT AGRICOLE	14/04/2008	01/10/2007	01/10/2008	7 134 660,77	C	Taux fixe 4,095 % si Spread CMS EUR 10A(Postfixe)-CMS EUR 2A(Postfixe) >= 0 %, sinon 7 %	7,00	7,10	EUR	A	P	O	A-1
CACF007	CREDIT AGRICOLE	29/10/2004	30/06/2008	30/09/2008	3 570 000,00	V	(Euribor 3M + 0,11)-Floor - 0,11 sur Euribor 3M	5,09	5,24	EUR	T	P	O	A-1
CACF008	CREDIT AGRICOLE	24/12/2008	30/12/2008	30/03/2009	9 000 000,00	F	Taux fixe à 4,55 %	4,55	4,70	EUR	T	P	O	A-1
CDC001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/02/2005	01/08/2005	01/08/2006	32 000 000,00	F	Taux fixe à 4,02 %	4,02	4,02	EUR	A	P	O	A-1

COC002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/04/2012	27/12/2013	01/03/2014	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1,12)-Floor - 1,12 sur Euribor 3M	1,41	1,42	EUR	T	P	O	A-1
CEAL001	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2004	24/12/2004	01/01/2006	5 100 000,00	F	Taux fixe à 4,329 %	4,33	4,33	EUR	A	P	O	A-1
CEAL004	CAISSE D'EPARGNE	29/10/2004	30/06/2008	30/09/2008	3 570 000,00	V	(Euribor 3M + 0,11)-Floor - 0,11 sur Euribor 3M	5,06	5,23	EUR	T	P	O	A-1
CFF001	CREDIT FONCIER DE FRANCE	23/12/2008	30/12/2008	30/03/2009	4 900 000,00	F	Taux fixe à 4,62 %	4,62	4,77	EUR	T	P	O	A-1
CFFL001	SFIL CAFFIL	02/12/2013	01/01/2014	01/10/2014	22 544 256,17	F	Taux fixe à 4,3 %	4,30	4,36	EUR	A	X	O	A-1
CFFL002	SFIL CAFFIL	18/11/2015	01/10/2017	01/10/2018	5 155 235,85	F	Taux fixe à 3,25 %	3,25	3,30	EUR	A	P	O	A-1
CFFL003	SFIL CAFFIL	18/11/2015	01/10/2017	01/01/2018	6 000 000,00	F	Taux fixe à 2,58 %	2,58	2,64	EUR	T	C	O	A-1
CFFL004	SFIL CAFFIL	18/11/2015	05/01/2016	01/10/2016	12 112 216,20	F	Taux fixe à 3,25 %	3,25	3,30	EUR	A	X	O	A-1
CFFL005	SFIL CAFFIL	18/11/2015	05/01/2016	01/04/2016	29 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0,8)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,80	0,81	EUR	T	C	O	A-1
DEXIA001	DEXIA CL	30/09/2004	01/10/2004	01/01/2005	5 798 082,32	F	Taux fixe à 4,69 %	4,69	4,77	EUR	T	C	O	A-1
DEXIA003	DEXIA CL	29/10/2004	24/12/2004	01/01/2006	9 800 000,00	F	Taux fixe à 4,329 %	4,33	4,33	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA006	DEXIA CL	31/07/2006	01/08/2006	01/10/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,29 %	4,29	4,35	EUR	A	P	O	A-1
DEXIA009	DEXIA CL	20/07/2007	01/10/2007	01/01/2008	16 724 814,84	F	Taux fixe à 4,825 %	4,82	4,99	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA012	DEXIA CL	20/07/2007	01/08/2007	01/11/2007	13 799 388,25	V	(Euribor 3M + 0,02)-Floor - 0,02 sur Euribor 3M	4,27	4,41	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA016	DEXIA CL	29/10/2004	30/06/2008	01/10/2008	6 860 000,00	V	(Euribor 3M + 0,11)-Floor - 0,11 sur Euribor 3M	5,06	5,24	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA018	DEXIA CL	05/09/2008	01/10/2008	01/01/2009	31 125 706,30	C	Autre...(Postfixé) + 4,98	4,98	5,15	EUR	T	P	O	A-1
DEXIA019	DEXIA CL	24/12/2008	29/12/2008	01/03/2009	4 850 000,00	F	Taux fixe à 4,7 %	4,70	4,78	EUR	T	P	O	A-1

MON528995EUR	BANQUE POSTALE	18/09/2019	27/09/2019	01/01/2020	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0,38 %	0,38	0,39	EUR	T	C	O	A-1
MON533773EUR	BANQUE POSTALE	Taux fixe à 0,51%	01/09/2020	01/01/2021	5 000 000,00		Taux fixe à 0,51%	0,51		EUR	T	C	O	A-2
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme negociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					**328 912 379,70**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe , V variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Categorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

© Finance active

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt apres couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2020	Durée résiduelle (en annees)	Taux d'interet			Annuite de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12 2020 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Interets perçus (le cas echéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts aupres des établissements financiers (Total)				212 477 372,04					19 190 568,22	7 510 017,38		2 672 283,18
1641 Emprunts en euros (total)				212 477 372,04					19 190 568,22	7 510 017,38		2 672 283,18
1863138	N		A-1	8 875 000,00	17,68	V	(Euribor 3M + 0,4)- Floor 0 sur Euribor 3M	0,40	500 000,00	37 362,51		2 958,33 €
9620871120	N		A-2	2 250 000,00	0,35	V			6 250 000,00	1 045,28		1 075,00 €
BE001	N		A-1	17 135 105,83	10,36	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36	1 184 929,15	788 189,62		879 380,14 €
CACF001	N		A-1	3 334 267,88	14,01	F	Taux fixe à 4,329 %	4,32	155 744,75	151 082,65		143 939,51 €
CACF004	N		A-1	8 889 953,43	10,34	F	Taux fixe à 4,935 %	4,99	595 956,16	478 502,52		293 698,13 €
CACF005	N		A-1	6 288 694,83	11,26	V	(Euribor 12M + 0,02)- Floor -0,02 sur Euribor 12M	0,00	376 276,03	0,00		
CACF006	N		A-1	4 486 779,43	11,76	F	Taux fixe à 4,835 %	4,89	268 460,78	233 747,32		54 636,44 €
CACF007	N		A-1	2 326 023,42	12,50	V	(Euribor 3M + 0,11)- Floor -0,11 sur Euribor 3M	0,00	130 195,73	0,00		
CACF008	N		A-1	5 908 434,26	13,01	F	Taux fixe à 4,59 %	4,60	326 424,07	282 805,21		746,76 €
CDC001	N		A-1	20 596 457,41	14,59	F	Taux fixe à 4,02 %	4,01	987 388,99	867 670,03		342 690,72 €
CDC002	N		A-1	1 559 783,79	22,50	V	(Euribor 3M + 1,12)- Floor -1,12 sur Euribor 3M	0,77	63 834,69	11 484,09		746,36 €
CLAL001	N		A-1	3 334 267,88	14,01	F	Taux fixe à 4,329 %	4,32	155 744,75	151 082,65		143 939,51 €
CLAL004	N		A-1	739 356,65	12,50	V	(Euribor 3M + 0,11)- Floor -0,11 sur Euribor 3M	0,00	41 753,65	0,00		0,00 €
CFF001	N		A-1	3 209 927,85	13,01	F	Taux fixe à 4,62 %	4,67	178 685,26	156 025,28		411,94 €
CFFL001	N		A-1	15 537 799,99	12,76	F	Taux fixe à 4,3 %	4,35	1 118 575,55	728 161,22		168 887,25 €
CFFL002	N		A-1	4 402 086,52	11,76	F	Taux fixe à 3,25 %	3,29	263 393,22	154 155,23		36 164,36 €
CFFL003	N		A-1	5 100 000,00	16,76	I	Taux fixe à 2,58 %	2,61	300 000,00	108 691,13		33 260,50 €
CFFL004	N		A-1	8 528 893,23	10,76	F	Taux fixe à 3,25 %	3,29	737 175,46	306 166,35		70 067,23 €
CFFL005	N		A-1	22 112 500,00	15,01	I	Taux fixe à 3,25 %	3,29	1 450 000,00	760 677,86		181 660,33 €
DEXIA001	N		A-1	2 087 309,84	8,76	F	Taux fixe à 4,69 %	4,68	231 923,28	104 693,08		24 201,78 €

DEXIA003	N		A-1	6 407 024,45	14,01	F	Taux fixe à 4,329 %	4,32	299 274,24	280 315,67		276 589,64 €
DEXIA006	N		A-1	3 188 150,76	10,76	F	Taux fixe à 4,29 %	4,34	261 672,56	148 591,74		34 572,64 €
DEXIA009	N		A-1	10 340 970,12	11,26	F	Taux fixe à 4,825 %	4,88	616 338,74	527 329,88		126 123,93 €
DEXIA012	N		A-1	7 787 851,70	10,34	V	(Euribor 3M + 0,07) Floor -0,02 sur Euribor 3M	0,00	578 669,98	0,00		
DEXIA015	N		A-1	4 539 199,70	12,51	V	(Euribor 3M + 0,11) Floor -0,11 sur Euribor 3M	0,00	247 577,27	0,00		0,00 €
DEXIA018	N		A-1	18 730 819,36	11,01	F	Taux fixe à 4,98 %	5,04	1 288 879,94	989 340,53		235 789,80 €
DEXIA019	N		A-1	3 204 356,04	12,93	F	Taux fixe à 4,7 %	4,69	175 037,23	155 776,48		12 132,95 €
MON528995EUR	N		A-1	6 650 000,00	18,76	F	Taux fixe à 0,38 %	0,38	350 000,00	26 831,82		6 387,69 €
MON533779EUR	N		A-2	4 916 666,67	14,68	F	Taux fixe à 0,51 %	0,51	83 333,33	8 358,33		2 019,93 €
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Depots et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour MLT, LP et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		**0,00**		212 477 372,04					19 190 568,22	7 510 017,38		2 672 283,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31.12.2019 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventiles par structure de taux selon le risque le plus eleve (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat) (1)	Organisme preteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Duree du contrat	Dates des periodes bonifiees	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal apres couverture eventuelle (8)	Niveau de taux d'interet au 31/12/2019 (9)	Interets payes au cours de l'exercice (10)	Interets percus au cours de l'exercice (le cas echeant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonne (cap) ou encadre (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barriere simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'echange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'a 3 ou multiplicateur jusqu'a 5 cape (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'a 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro ; 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices ; 3 : Écart indice zone euro ; 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro ; 5 : écarts d'indices hors zone euro ; 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Cout de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2019.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les interets dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des interets eventuels dus au titre du contrat d'echange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les interets reçus au titre du contrat d'echange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	29					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	212 477 372 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Reference de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Apres operation de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0.00	0.00		

(5) Indiquer l'index utilise ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts a taux variable, indiquer le niveau a la date de vote du budget.

(7) A completer si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Categorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivites territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Arrêté de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31 12 2019	Capital remanié	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Taux de marge	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c 166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c 166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit lors de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison les dépenses et les recettes du 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de rattachés à un budget annexe, veuillez préciser le budget concerné.

(3) Reprendre le montant des dépenses inscrites au chapitre 16 compte 166 du budget.

(4) Reprendre le montant des recettes inscrites au chapitre 16 compte 166 du budget.

(5) Reprendre le profil d'amortissement. Préciser annuel ou trimestriel. Préciser échu ou à échoir.

(6) Reprendre la périodicité de remboursement. Préciser annuelle, trimestrielle, mensuelle ou autre.

(7) Type de taux (fixe, variable, simple, complexe, ou à barrière) et préciser pour chaque type de taux le pourcentage de la dette concernée (exemple : taux fixe à hauteur de 50 %, taux variable à hauteur de 50 %, et taux complexe pour le reste).

(8) Reprendre le type d'index (Euribor, Libor).

(9) Taux de marge appliqué à l'index.

(10) Reprendre le montant de l'indemnité de remboursement anticipé du prêt (ligne 16541 du budget).

(11) Indiquer si pour remboursement, il peut s'agir d'un taux fixe ou d'un taux variable.

(12) Indiquer le montant de l'indemnité de remboursement anticipé du prêt.

(13) Reprendre le montant des intérêts courus non échus (ligne 16311 du budget).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renegociation	Organisme preteur	Duree residuelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et periodicite de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2019	ICNE de l'exercice	Annuite payee dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renegocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renegocié				
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renegociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renegociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux index de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Montant à la date de renegociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

© Finance active

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

N°	Type de Marché	Objet	Montant en € HT	Titulaire	Date de notification
S20-01	MS à AC M 17-17	Impression stickers VAE	110, 00€	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	**10/01/2020**
S20-02	MS à AC M 17-17	Impression de cartes de visite	57,00 €	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	**30/01/2020**
M20-03	AC A BC Marché négocié avec publicité et mise en concurrence	AMO Communication du projet des lignes B et C	AC sans mini ni maxi	**Groupe ROUGE VIF 6** impasse de Toulouse 78000 Versailles FRANCE	**19/02/2020**
M20-04	AOO	Déploiement d'un système d'aide à la conduite (SAC) pour les bus à haut niveau de service (prioritairement ligne C	147 816,49 € HT	**L'ENTREPRISE ELECTRIQUE** 18 Rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND	**10/02/2020**

M20-05	MN Art.R2122-7- CCP	Prestations électriques similaires-Entretien et maintenance installations électriques, vidéo protection, signalisation lumineuse, électromobilité-Prestations similaires au marché M18-43.	Accord Cadre maxi 600 000 €	**L'ENTREPRISE ELECTRIQUE** 18 Rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND	**14/02/2020**
M20-06	MAPA	Accord Cadre d'acquisition de données d'entrées - Etude Air	Accord-cadre avec montant minimum de 25 000 € HT et montant maximum de 428 000 € HT.	**ISPIRA** Bâtiment Henri Poincaré, Domaine du Petit Arbois Avenue Louis Philibert 13100 AIX-EN-PROVENCE	**05/03/2020**
S20-07	MS à AC M 17-17	Impression de cartes de visite	50,55 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**21/02/2020**
M20-08	AOO	Service d'organisation de déplacements, d'hébergements et de prestations diverses	Accord-cadre avec montant maximum de 100 000 € HT	**JANCARTHIER VOYAGES** 88 Boulevard Voltaire 75011 PARIS	**10/03/2020**

M20-09	AOO	Renouvellement des distributeurs de titres de transport du SMTC de l'agglomération clermontoise	Accord-cadre avec montant maximum Période Maximum HT 1ère période: 1 3 400 000,00 € 2ème période : 2 2 500 000,00 €	**FLOWBIRD** 100 avenue de Suffren 75015 PARIS	**12/03/2020**
S20-10	MS à AC M 17-17	Impression de flyers AUVERMOOV en anglais	76,00 €	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	**01/03/2020**
M20-11	MAPA	Mission de délégué à la protection des données pour le compte du SMTC-AC et de sa régie de transport T2C	Accord-cadre avec montant maximum Période Maximum HT 1ère période: 80 000 € 2ème période: 32 000 € 3ème période: 32 000 €	**DPO Consulting** 15 B rue Claudius Collonge 69002 Lyon FRANCE	**13/03/2020**
M20-12	MAPA	Acquisition de 2 véhicules classe monospace aménagés une unité fauteuil roulant	6384,98 € HT	**DIETRICH VEHICULES** Parc d'activité d'Alsace Bossue Rue de l'Industrie 67320 THAL-DRULINGEN	**18/06/2020**
S20-13	MS à AC M 17-17	Impression de cartes de visite	19,50 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**04/06/2020**

S20-14	MS à AC M 17-17	Impression nouveau roll-up C.vélo pour VLD	89,00 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin63000 CLERMONT-FERRAND	**03/06/2020**
S20-15	MS à AC M17-17	Impression Livret "Guide de l'Elu"	815,92 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**25/06/2020**
M20-16	MAPA	Prestations d'éducation à la mobilité	79 803,00 €	**CPIE CLERMONT DOMES** Association CEPE 1 Rue des Colonies 63120 SAINT GENES CHAMPANELLE	**10/07/2020**
M20-17	MAPA	Accord Cadre d'acquisition de données d'entrées - Etude Bruit	Accord-cadre avec montant minimum de 25 000 € HT et montant maximum de 400 000 € HT	**VENATHEC** 23 Bd de l'Europe Centre d'affaires les Nations 54500 I LES NANCY	**07/07/2020**
M20-18	AOO Art. L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP	Parcours clients mystères réseau urbain et interurbain pour le compte de T2C du SMTC-AC	Accord-cadre Min 70 0000 € Maxi 245 000 € à compter de la réception du premier bon de commande	**SAS SCAT** Villa Mercedes 151, route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	**03/08/2020**

M20-19	AOO Art. L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP	Prestations contrôle qualité service mobilité de l'agglomération clermontoise Lot 1 : Parcours clients mystères Moovicité	11770 € HT annuel	**SAS SCAT** Villa Mercedes 151, route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	**10/08/2020**
M20-20	AOO Art. L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP	Prestations contrôle qualité service mobilité de l'agglomération clermontoise Lot 2 : Enquête fraude et non validation	20400 € HT annuel	**SAS SCAT** Villa Mercedes 151, route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	**10/08/2020**
S20-21	MS à l'AC 17-17	Impression rapport d'activité 2019	1995,08 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**17/06/2020**
M20-22	MN Art. R2122-3.3° du CCP	Fourniture et Déploiement d'un système donnant priorité au carrefour pour le tramway dès le départ en station	74598,77 € HT	**New NTL** 12 rue d'Holtzheim 67980 HANGENBIETEN	**31/07/2020**

M20-23	MN Art. R2122-3.3° du CCP	Acquisition de pièces détachées liées à l'ergonomie des cabines de conduite des 30 rames Translohr pour le compte du réseau T2C du SMTC-AC	55900,92 € HT	**New NTL** 12 rue d'Holtzheim 67980 HANGENBIETEN	**31/07/2020**
S20-24	MS à AC M 17-17	Impression de cartes de visite	61,00 € HT	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	**23/07/2020**
M20-25	MAPA	Acquisition de matériels et logiciels informatiques Lot 1 : Serveurs de virtualisation	18100,00 € HT	**ABICOM SAS** 10 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIÈRE	**25/08/2020**
M20-26	MAPA	Acquisition de matériels et logiciels informatiques Lot 2 : Licences logiciels	9316,00 € HT	**ABICOM SAS** 10 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIÈRE	**25/08/2020**
M20-27	MAPA	Acquisition de matériels et logiciels informatiques Lot 3 : Licences logiciels d'occasion	12768,00 € HT	**ABICOM SAS** 10 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIÈRE	**25/08/2020**

S20-28	MS à AC M17-17	Stickers autopartage	137,70 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**02/09/2020**
S20-29	MS à AC M17-17	Impression 4000 flyers BEN	259,00 € HT	**SIC Impression** 7 Rue Joseph Desaymard ZAC La Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND	**Commande annulée**
S20-30	MS à AC M17-17	Flyers challenge mobility 2020 Michelin	207,00 € HT	**SIC Impression** 7 Rue Joseph Desaymard ZAC La Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND	**02/09/2020**
S20-31	MS à AC M17-17	Impression 4 Oriflammes	645,64 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**17/09/2020**
M20-32	MAPA	Prestations juridiques Lot 1 : Conseil juridique	20000 €HT renouvelable 3X	**SEARL CABANES NEVEU et associés** 141 Avenue de Wagram 75017 PARIS	**28/09/2020**

M20-33	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Prestations juridiques Lot 2 : Défense et représentation	40000 € HT renouvelable 3 X	**SEARL CABANES NEVEU et associés** 141 Avenue de Wagram 75017 PARIS	**28/09/2020**
M20-34	MAPA	Extension du réseau GNV pour le parking bus de la Pardieu - LOT 1 VRD Gros œuvre	35820,00 € HT	**SANCHEZ ZA** CHEIRACTIVITE 63450 TALLENDE	**08/10/2020**
M20-35	MAPA	Extension du réseau GNV pour le parking bus de la pardieu - lot 2 métallerie serrurerie	18614 ,00 € HT	**SECOMETAL** 56 Rue des Bardines 63370 LEMPDES	**08/10/2020**
M20-36	MAPA	Extension du réseau GNV pour le parking bus de la pardieu - lot 3 distribution GNV	82740,00 € HT	**MACHADO FILS** 10, Rue Verte ZI LADOUX 63118 CEBAZAT	**08/10/2020**
M20-37	MAPA	Conception, mise en place, hébergement et maintenance d'une boutique en ligne	Période initiale maxi : 60 000 € HT 1ère R : 10 000 € HT 2ème R : 10 000 € HT	**INSTANT System** 1240 Route des Dolines Buropolis n°2 , 2ème étage 06560 Valbonne Sophia Antipolis	**08/10/2020**
S20-38	MS à AC M17-17	Impression de cartes de visites	70,00 € HT	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	**07/10/2020**

S20-39	MS à AC M17-17	Ré-impression guide de l'élu x40	258,60 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**17/09/2020**
S20-40	MS à AC M17-17	Impression affiches ParkingMap	339,75 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**02/11/2020**
S19-41	MS à AC M17-17	Impression cartes de visite	19,50 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**19/11/2020**
M20-42	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 1 - Assurance multirisque dommage	Prime annuelle 11200 € HT	**ASSURANCES PILLIOT** Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	**08/12/2020**
M20-43	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 2 - Responsabilités civile, pénale et administrative	Prime annuelle 3721,67 € HT	**ASSURANCES PILLIOT** Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	**08/12/2020**
M20-44	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 3 - Protection juridique complète	Prime annuelle 881,84 € HT	**ASSURANCES PILLIOT** Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	**04/12/2020**

M20-45	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 4 - Risques flotte automobile et auto mission	Prime annuelle 3703,6 € HT	**ASSURANCES PILLIOT** Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	**08/12/2020**
M20-46	AC A BC Marché négocié avec publicité et mise en concurrence	Exploitation du service C. Vélo sur le Ressort Territorial (RT) du SMTC-AC et la fourniture de matériels associés.	AC avec montant minimum de 1 600 000 € HT pour la durée totale de l'AC	**MARFINA, SL** Via Augusta, 105 08174 Sant Cugat del Vallés ESPAGNE	**28/12/2020**
S20-47	MS à AC M17-17	Impression cartes de visite	19,50 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**01/12/2020**
S19-48	MS à AC M17-17	Cartes de vœux	103,04 € HT	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	**16/12/2020**

*MN – Marché Négocié

*AOR – Appel d'Offres Restreint

*MAPA – Marché à Procédure Adaptée

*AC - Accord Cadre à Bon de commande

*S - Marché Subséquent consécutif à un Accord-Cadre

*TF – Tranche Ferme

*TO – Tranche Optionnelle

*CMP 2006 – Ancien Code des Marchés Publics abrogé le 01/04/2016

*CMP 2016 – Nouveau Code des Marchés Publics (référence aux nouveaux textes en vigueur à compter du 01/04/2016)

BUDGET PRINCIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS

Date d'observation = 31/12/2020

GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TN
AUTRES EMPLOIS						
Apprenti	1		1			
Sous-total	1		1			
Secteur administratif						
Adjoint administratif territorial	5		5			
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	7		7			
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2		2			
Administrateur hors classe	1				1	
Attaché	14		13		1	
Attaché hors classe	1		1			
Attaché principal	7		6		1	
Directeur territorial	1				1	
Rédacteur	4		3		1	
Rédacteur principal de 1ère classe	1		1			
Rédacteur principal de 2ème classe	3		2		1	
Sous-total	46		40		6	
Secteur emplois fonctionnels						
Directeur général des services des communes de 150 à 400.0	1		1			
Sous-total	1		1			
Secteur technique						
Ingénieur	3		2		1	
Ingénieur en chef	1		1			
Ingénieur en chef hors classe	2		1		1	
Ingénieur principal	3		3			
Technicien	1				1	
Technicien principal de 1ère classe	5		5			
Technicien principal de 2ème classe	3		3			
Sous-total	18		15		3	
Total	66		57		9	

063011

SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDE

01700 S.M.T.C. - .

ORIGINE DU DOCUMENT : karine.ouachem

Exercice : 2020

Budget collectivité : 01700

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

N° CODIQUE 063011

Date d'édition : 02/03/2021

IDENTIFIANT BUDGET 01700

N° de SIRET 25630012000035

S.M.T.C. - .

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Denis LOYE
063011 SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 02/03/2021

N° CODIQUE 063011
SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDE
Date d'édition : 02/03/2021

Population :
Nomenclature M43
Voté par Nature
Exercice 2020

SOMMAIRE

			PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale			3
1 Bilan synthétique	Etat I-1		4
2 Bilan	Etat I-2		5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3		13
4 Compte de résultat	Etat I-4		14
5 Annexe			18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5		19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire			21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1		22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2		23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3		24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4		30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs			42
1 Balance des comptes	Etat III-1		43
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2		68
4EME PARTIE : Page des signatures			69

SITUATION PATRIMONIALE

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**5 855,65**	Dotations	14 032,64
Terrains	12 864,57	Fonds globalisés	
Constructions	21 704,53	Réserves	166 496,29
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	225 285,92	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	9 586,95	Report à nouveau	310,74
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	5 589,82
Autres immobilisations corporelles	157 555,61	Subventions transférables	46 129,58
Total immobilisations corporelles (nettes)	**426 997,58**	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**432 853,23**	Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**232 559,07**
Créances	14 214,67	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	**219 468,26**
Disponibilités	11 034,76	Fournisseurs	951,71
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	8 973,29
		Total dettes à court terme	**9 925,00**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**25 249,43**	**TOTAL DETTES**	**229 393,26**
Comptes de régularisations	**3 863,75**	**Comptes de régularisations**	**14,07**
TOTAL ACTIF	**461 966,40**	**TOTAL PASSIF**	**461 966,40**

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D	9 504 221,34	4 339 277,61	5 164 943,73	3 943 306,74
	Conces, brev, licences, marques, procéd	5 731 543,73	5 278 153,06	453 390,67	395 173,62
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles	1 026 572,72	789 260,09	237 312,63	257 844,07
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	12 864 568,32		12 864 568,32	12 864 568,32
	Constructions en toute propriété	32 575 233,10	10 870 701,29	21 704 531,81	22 321 455,78
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	231 733 654,79	6 447 735,34	225 285 919,45	225 753 230,14
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	296 974 378,35	139 418 768,71	157 555 609,64	158 324 573,31
	Immobilisations corpo en toute propriété	9 586 949,72		9 586 949,72	9 247 264,14
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains mis à disposition				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	599 997 122,07	167 143 896,10	432 853 225,97	433 107 416,12

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	599 997 122,07	167 143 896,10	432 853 225,97	433 107 416,12
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	599 997 122,07	167 143 896,10	432 853 225,97	433 107 416,12

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	866 651,47		866 651,47	1 112 093,11
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	1 859 444,57		1 859 444,57	2 991 557,61
	Créances sur l'Etat et collec publiques	4 055 740,04		4 055 740,04	4 424 015,56
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	7 432 829,36		7 432 829,36	15 196,33
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	11 034 763,12		11 034 763,12	10 725 809,94
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	25 249 428,56		25 249 428,56	19 268 672,55

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	3 863 750,00		3 863 750,00	4 215 000,00
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				10 120,88
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	3 863 750,00		3 863 750,00	4 225 120,88
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	629 110 300,63	167 143 896,10	461 966 404,53	456 601 209,55

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	14 032 642,18	14 032 642,18
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	166 496 288,11	160 846 674,51
	Report à nouveau	310 743,51	969 553,94
	Résultat de l'exercice	5 589 816,50	4 990 803,17
	Subventions d'investissement	46 129 581,64	48 196 863,25
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	232 559 071,94	229 036 537,05

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	212 836 454,28	220 898 612,05
	Emprunts et dettes financières divers	6 631 806,00	
	Crédits et lignes de trésorerie	5 000 000,00	
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	896 919,91	917 149,31
	Dettes fiscales et sociales	153 956,14	106 064,06
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations	54 790,33	532 034,28
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	16 101,10	123 640,79
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	362,62	42 406,84
	Produits constatés d'avance	3 802 871,96	4 278 230,95
	DETTES TOTAL III	229 393 262,34	226 898 138,28

01700 - S.M.T.C. - .

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	14 070,25	666 534,22
	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	14 070,25	666 534,22
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	461 966 404,53	456 601 209,55

01700 - S.M.T.C. - .

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	69 855,76	68 100,97
Dotations et subventions reçues	17 135,09	17 240,72
Produits des services	9 819,35	15 118,39
Autres produits	1 965,02	607,84
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	98 775,21	101 067,92
Traitements, salaires, charges sociales	2 708,02	2 558,07
Achats et charges externes	73 141,17	75 177,72
Participations et interventions	304,84	604,63
Dotations aux amortissements et provisions	12 158,44	12 403,16
Autres charges	154,85	144,93
Charges courantes non financières	88 467,33	90 888,51
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	10 307,88	10 179,41
Produits courants financiers	475,36	475,36
Charges courantes financières	7 483,84	8 289,90
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-7 008,48	-7 814,54
RÉSULTAT COURANT	3 299,40	2 364,87
Produits exceptionnels	3 722,07	4 110,37
Charges exceptionnelles	1 431,65	1 484,43
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 290,41	2 625,93
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 589,82	4 990,80

01700 - S.M.T.C. - .

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	9 137 026,84	14 417 463,76
Divers produits d'exploitation	682 323,80	700 922,85
Production stockée		
Production immobilisée		
Versement de transport	69 855 758,93	68 100 973,24
Subventions d'exploitation	17 135 085,66	17 240 716,37
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	1 965 015,91	607 840,23
TOTAL I	98 775 211,14	101 067 916,45
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	73 141 169,93	75 177 717,91
Impôts et taxes sur rémunérations	61 046,34	59 543,21
Autres impôts, taxes et versem assimilés	21 816,00	21 946,59

01700 - S.M.T.C. - .

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Salaires et traitements	1 892 701,64	1 776 011,19
Charges sociales	815 320,38	782 061,77
Dotations amortissements des immob	12 158 443,55	12 403 159,81
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges d'exploitation	376 829,22	668 068,57
TOTAL II	88 467 327,06	90 888 509,05
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 307 884,08	10 179 407,40
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés	475 358,99	475 358,99
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III	475 358,99	475 358,99
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	351 250,00	351 250,00
Intérêts et charges assimilées	7 132 589,51	7 938 647,65

01700 - S.M.T.C. - .

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	7 483 839,51	8 289 897,65
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-7 008 480,52	-7 814 538,66
A + B - RESULTAT COURANT	3 299 403,56	2 364 868,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	144,81	12 273,64
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	3 721 922,44	4 098 092,47
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	3 722 067,25	4 110 366,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles	1 400 000,00	1 440 000,00
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	31 654,31	44 431,68
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	1 431 654,31	1 484 431,68

01700 - S.M.T.C. - .

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 290 412,94	2 625 934,43
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	102 972 637,38	105 653 641,55
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	97 382 820,88	100 662 838,38
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 589 816,50	4 990 803,17

ANNEXE

01700 - S.M.T.C. - .

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-			1 063 289,28		1 063 289,28	
4582-				1 063 289,28		1 063 289,28

01700 - S.M.T.C. - .

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

01700 - S.M.T.C. - .

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	43 917 837,73	100 981 625,51	144 899 463,24
Titres de recettes émis (b)	33 072 000,04	104 104 411,68	137 176 411,72
Réductions de titres (c)	576 800,00	918 421,62	1 495 221,62
Recettes nettes (d = b - c)	32 495 200,04	103 185 990,06	135 681 190,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 917 837,73	100 981 625,51	144 899 463,24
Mandats émis (f)	29 815 715,54	101 159 371,75	130 975 087,29
Annulations de mandats (g)	305 270,16	3 563 198,19	3 868 468,35
Dépenses nettes (h = f - g)	29 510 445,38	97 596 173,56	127 106 618,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 984 754,66	5 589 816,50	8 574 571,16
(h - d) Déficit			

01700 - S.M.T.C. - .

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	3 815 959,31		2 984 754,66		6 800 713,97
Fonctionnement	5 960 357,11	5 649 613,60	5 589 816,50		5 900 560,01
TOTAL I	9 776 316,42	5 649 613,60	8 574 571,16		12 701 273,98
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 776 316,42	5 649 613,60	8 574 571,16		12 701 273,98

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	13 175 000,00		13 175 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 175 000,00		13 175 000,00
Opération n° 15002	Opération d'équipement n° 15002		202 399,16	202 399,16
Opération n° 15003	Opération d'équipement n° 15003		555 825,91	555 825,91
Opération n° 15004	Opération d'équipement n° 15004		20 000,00	20 000,00
Opération n° 15005	Opération d'équipement n° 15005	530 000,00	-491 470,02	38 529,98
Opération n° 15006	Opération d'équipement n° 15006	6 302 600,00	1 930 750,96	8 233 350,96
Opération n° 15102	Opération d'équipement n° 15102		52 314,29	52 314,29
Opération n° 15105	Opération d'équipement n° 15105		381 736,75	381 736,75
Opération n° 15109	Opération d'équipement n° 15109		11 448,84	11 448,84
Opération n° 15110	Opération d'équipement n° 15110		69 488,57	69 488,57
Opération n° 15115	Opération d'équipement n° 15115		30 000,00	30 000,00
Opération n° 15120	Opération d'équipement n° 15120		6 820,00	6 820,00
Opération n° 15127	Opération d'équipement n° 15127		9 200,00	9 200,00
Opération n° 15128	Opération d'équipement n° 15128		18 400,00	18 400,00
Opération n° 15129	Opération d'équipement n° 15129		56 296,70	56 296,70
Opération n° 15132	Opération d'équipement n° 15132	25 000,00		25 000,00
Opération n° 15134	Opération d'équipement n° 15134	61 000,00	12 288,08	73 288,08
Opération n° 15135	Opération d'équipement n° 15135	5 000,00	67 866,37	72 866,37

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
16	13 175 000,00	12 834 823,48		12 834 823,48	340 176,52
20					
SOUS-TOTAL	13 175 000,00	12 834 823,48		12 834 823,48	340 176,52
Opération n° 15002	202 399,16	122 962,29		122 962,29	79 436,87
Opération n° 15003	555 825,91	394 107,66	103 958,28	290 149,38	265 676,53
Opération n° 15004	20 000,00				20 000,00
Opération n° 15005	38 529,98	11 050,00		11 050,00	27 479,98
Opération n° 15006	8 233 350,96	1 998 460,57		1 998 460,57	6 234 890,39
Opération n° 15102	52 314,29	39 199,08		39 199,08	13 115,21
Opération n° 15105	381 736,75	221 568,75		221 568,75	160 168,00
Opération n° 15109	11 448,84	9 644,75		9 644,75	1 804,09
Opération n° 15110	69 488,57	69 381,81		69 381,81	106,76
Opération n° 15115	30 000,00	3 728,00		3 728,00	26 272,00
Opération n° 15120	6 820,00				6 820,00
Opération n° 15127	9 200,00				9 200,00
Opération n° 15128	18 400,00	10 928,90		10 928,90	7 471,10
Opération n° 15129	56 296,70	56 296,70		56 296,70	
Opération n° 15132	25 000,00	2 546,20		2 546,20	22 453,80
Opération n° 15134	73 288,08	32 072,63		32 072,63	41 215,45
Opération n° 15135	72 866,37	68 339,09		68 339,09	4 527,28

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
Opération n° 15136	Opération d'équipement n° 15136		109 690,37	109 690,37
Opération n° 15138	Opération d'équipement n° 15138		20 532,90	20 532,90
Opération n° 16001	Opération d'équipement n° 16001	4 570 000,00	-19 290,83	4 550 709,17
Opération n° 16102	Opération d'équipement n° 16102		35 651,43	35 651,43
Opération n° 16112	Opération d'équipement n° 16112		10 573,75	10 573,75
Opération n° 16120	Opération d'équipement n° 16120		5 462,00	5 462,00
Opération n° 16123	Opération d'équipement n° 16123		35 000,00	35 000,00
Opération n° 17002	Opération d'équipement n° 17002		91 744,15	91 744,15
Opération n° 17003	Opération d'équipement n° 17003		537 049,69	537 049,69
Opération n° 17004	Opération d'équipement n° 17004	2 000 000,00	1 608 642,18	3 608 642,18
Opération n° 17102	Opération d'équipement n° 17102	50 000,00	6 914,49	56 914,49
Opération n° 17108	Opération d'équipement n° 17108		133 354,63	133 354,63
Opération n° 18109	Opération d'équipement n° 18109		284 874,40	284 874,40
Opération n° 18114	Opération d'équipement n° 18114		87 000,00	87 000,00
Opération n° 19001	Opération d'équipement n° 19001	1 890 000,00	1 782 885,43	3 672 885,43
Opération n° 19002	Opération d'équipement n° 19002	400 000,00	-286 248,00	113 752,00
Opération n° 19100	Opération d'équipement n° 19100	200 000,00	305 490,25	505 490,25
Opération n° 19102	Opération d'équipement n° 19102		80 000,00	80 000,00
Opération n° 19103	Opération d'équipement n° 19103		35 350,00	35 350,00
Opération n° 19104	Opération d'équipement n° 19104		250 000,00	250 000,00

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
Opération n° 15136	109 690,37	5 532,74		5 532,74	104 157,63
Opération n° 15138	20 532,90				20 532,90
Opération n° 16001	4 550 709,17	3 992 070,89		3 992 070,89	558 638,28
Opération n° 16102	35 651,43	35 651,43		35 651,43	
Opération n° 16112	10 573,75	9 570,00		9 570,00	1 003,75
Opération n° 16120	5 462,00	3 225,60		3 225,60	2 236,40
Opération n° 16123	35 000,00				35 000,00
Opération n° 17002	91 744,15				91 744,15
Opération n° 17003	537 049,69	28 205,65		28 205,65	508 844,04
Opération n° 17004	3 608 642,18	1 655 259,70	3 240,15	1 652 019,55	1 956 622,63
Opération n° 17102	56 914,49				56 914,49
Opération n° 17108	133 354,63	63 878,81		63 878,81	69 475,82
Opération n° 18109	284 874,40	476 012,32	192 029,92	283 982,40	892,00
Opération n° 18114	87 000,00	87 000,00		87 000,00	
Opération n° 19001	3 672 885,43	1 778 355,34		1 778 355,34	1 894 530,09
Opération n° 19002	113 752,00	37 340,00		37 340,00	76 412,00
Opération n° 19100	505 490,25	452 001,07		452 001,07	53 489,18
Opération n° 19102	80 000,00				80 000,00
Opération n° 19103	35 350,00	35 350,00		35 350,00	
Opération n° 19104	250 000,00	75 642,62		75 642,62	174 357,38

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
Opération n° 19105	Opération d'équipement n° 19105	58 000,00	77 000,00	135 000,00
Opération n° 19106	Opération d'équipement n° 19106	12 000,00	231,66	12 231,66
Opération n° 19107	Opération d'équipement n° 19107	50 000,00		50 000,00
Opération n° 20100	Opération d'équipement n° 20100	10 000,00		10 000,00
Opération n° 20101	Opération d'équipement n° 20101	120 000,00		120 000,00
Opération n° 20102	Opération d'équipement n° 20102	150 000,00	-120 000,00	30 000,00
Opération n° 20103	Opération d'équipement n° 20103	195 000,00	-160 000,00	35 000,00
Opération n° 20104	Opération d'équipement n° 20104	350 000,00		350 000,00
Opération n° 20105	Opération d'équipement n° 20105		220 000,00	220 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	16 978 600,00	8 065 274,11	25 043 874,11
4581	Opération pour compte tiers n° 4581	980 000,00	962 963,62	1 942 963,62
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	980 000,00	962 963,62	1 942 963,62
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	31 133 600,00	9 028 237,73	40 161 837,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 756 000,00		3 756 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 756 000,00		3 756 000,00
TOTAL GENERAL		34 889 600,00	9 028 237,73	43 917 837,73

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
Opération n° 19105	135 000,00	56 202,96		56 202,96	78 797,04
Opération n° 19106	12 231,66	7 431,00		7 431,00	4 800,66
Opération n° 19107	50 000,00				50 000,00
Opération n° 20100	10 000,00				10 000,00
Opération n° 20101	120 000,00				120 000,00
Opération n° 20102	30 000,00				30 000,00
Opération n° 20103	35 000,00				35 000,00
Opération n° 20104	350 000,00	325 625,99	6 041,81	319 584,18	30 415,82
Opération n° 20105	220 000,00	56 059,40		56 059,40	163 940,60
SOUS-TOTAL	25 043 874,11	12 220 701,95	305 270,16	11 915 431,79	13 128 442,32
4581	1 942 963,62	1 063 289,28		1 063 289,28	879 674,34
SOUS-TOTAL	1 942 963,62	1 063 289,28		1 063 289,28	879 674,34
TOTAL	40 161 837,73	26 118 814,71	305 270,16	25 813 544,55	14 348 293,18
040	3 756 000,00	3 696 900,83		3 696 900,83	59 099,17
TOTAL	3 756 000,00	3 696 900,83		3 696 900,83	59 099,17
TOTAL GENERAL	43 917 837,73	29 815 715,54	305 270,16	29 510 445,38	14 407 392,35

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves		5 649 613,60	5 649 613,60
13	Subventions d'investissement	3 777 884,00	46 000,00	3 823 884,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 540 321,00	4 809 956,69	14 350 277,69
21	Immobilisations corporelles		11 200,00	11 200,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 318 205,00	10 516 770,29	23 834 975,29
4582	Opération pour compte tiers n° 4582	980 000,00	962 963,62	1 942 963,62
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	980 000,00	962 963,62	1 942 963,62
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 298 205,00	11 479 733,91	25 777 938,91
021	Virement de la section d'exploitation	6 564 395,00	-6 267 455,49	296 939,51
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 027 000,00		14 027 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 591 395,00	-6 267 455,49	14 323 939,51
001	Solde d'exécution de la section d'invest		3 815 959,31	3 815 959,31
TOTAL GENERAL		34 889 600,00	9 028 237,73	43 917 837,73

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	5 649 613,60	5 649 613,60		5 649 613,60	
13	3 823 884,00	2 206 419,22	576 800,00	1 629 619,22	2 194 264,78
16	14 350 277,69	11 631 806,00		11 631 806,00	2 718 471,69
21	11 200,00	11 178,39		11 178,39	21,61
SOUS-TOTAL	23 834 975,29	19 499 017,21	576 800,00	18 922 217,21	4 912 758,08
4582	1 942 963,62	1 063 289,28		1 063 289,28	879 674,34
SOUS-TOTAL	1 942 963,62	1 063 289,28		1 063 289,28	879 674,34
TOTAL	25 777 938,91	20 562 306,49	576 800,00	19 985 506,49	5 792 432,42
021	296 939,51				296 939,51
040	14 027 000,00	12 509 693,55		12 509 693,55	1 517 306,45
TOTAL	14 323 939,51	12 509 693,55		12 509 693,55	1 814 245,96
001	3 815 959,31				3 815 959,31
TOTAL GENERAL	43 917 837,73	33 072 000,04	576 800,00	32 495 200,04	11 422 637,69

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	77 291 976,00	-3 547 500,00	73 744 476,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 909 451,00	-707 651,00	3 201 800,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	-50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	763 910,00	-60 000,00	703 910,00
66	Charges financières	7 522 500,00		7 522 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 435 000,00		1 435 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	91 022 837,00	-4 365 151,00	86 657 686,00
023	Virement à la section d'investissement (	6 564 395,00	-6 267 455,49	296 939,51
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 027 000,00		14 027 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 591 395,00	-6 267 455,49	14 323 939,51
TOTAL GENERAL		111 614 232,00	-10 632 606,49	100 981 625,51

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	73 744 476,00	73 578 041,55	627 648,32	72 950 393,23	794 082,77
012	3 201 800,00	3 250 091,19	94 157,45	3 155 933,74	45 866,26
014	50 000,00	39 080,00		39 080,00	10 920,00
65	703 910,00	381 268,10	4 438,88	376 829,22	327 080,78
66	7 522 500,00	9 969 543,05	2 836 953,54	7 132 589,51	389 910,49
67	1 435 000,00	1 431 654,31		1 431 654,31	3 345,69
TOTAL	86 657 686,00	88 649 678,20	3 563 198,19	85 086 480,01	1 571 205,99
023	296 939,51				296 939,51
042	14 027 000,00	12 509 693,55		12 509 693,55	1 517 306,45
TOTAL	14 323 939,51	12 509 693,55		12 509 693,55	1 814 245,96
TOTAL GENERAL	100 981 625,51	101 159 371,75	3 563 198,19	97 596 173,56	3 385 451,95

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	78 350,00	71 650,00	150 000,00
70	Ventes de produits fabriques prestations	15 490 000,00	-5 790 000,00	9 700 000,00
73	Produits issus de la fiscalite	74 250 000,00	-5 250 000,00	69 000 000,00
74	Subventions d'exploitations et participa	17 183 882,00		17 183 882,00
75	Autres produits de gestion courante	371 000,00		371 000,00
76	Produits financiers	485 000,00		485 000,00
77	Produits exceptionnels		25 000,00	25 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	107 858 232,00	-10 943 350,00	96 914 882,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 756 000,00		3 756 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 756 000,00		3 756 000,00
002	Résultat d'exploitation reporté		310 743,51	310 743,51
TOTAL GENERAL		111 614 232,00	-10 632 606,49	100 981 625,51

01700 - S.M.T.C. - .

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	150 000,00	174 272,68		174 272,68	-24 272,68
70	9 700 000,00	9 838 062,26	18 711,62	9 819 350,64	-119 350,64
73	69 000 000,00	70 166 838,93	272 000,00	69 894 838,93	-894 838,93
74	17 183 882,00	17 135 085,66		17 135 085,66	48 796,34
75	371 000,00	2 592 725,91	627 710,00	1 965 015,91	-1 594 015,91
76	485 000,00	475 358,99		475 358,99	9 641,01
77	25 000,00	25 166,42		25 166,42	-166,42
TOTAL	96 914 882,00	100 407 510,85	918 421,62	99 489 089,23	-2 574 207,23
042	3 756 000,00	3 696 900,83		3 696 900,83	59 099,17
TOTAL	3 756 000,00	3 696 900,83		3 696 900,83	59 099,17
002	310 743,51				310 743,51
TOTAL GENERAL	100 981 625,51	104 104 411,68	918 421,62	103 185 990,06	-2 204 364,55

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	12 834 823,48		12 834 823,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	12 834 823,48		12 834 823,48
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	12 834 823,48		12 834 823,48
Opération n° 218215002	Matériel de transport	122 962,29		122 962,29
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15002	Opération d'équipement n° 15002	122 962,29		122 962,29
Opération n° 218215003	Matériel de transport	394 107,66	103 958,28	290 149,38
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15003	Opération d'équipement n° 15003	394 107,66	103 958,28	290 149,38
Opération n° 231515005	Installations matériels et outillage tec	11 050,00		11 050,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15005	Opération d'équipement n° 15005	11 050,00		11 050,00
Opération n° 218215006	Matériel de transport	1 998 460,57		1 998 460,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15006	Opération d'équipement n° 15006	1 998 460,57		1 998 460,57
Opération n° 218215102	Matériel de transport	39 199,08		39 199,08
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15102	Opération d'équipement n° 15102	39 199,08		39 199,08
Opération n° 218815105	Autres	221 568,75		221 568,75
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15105	Opération d'équipement n° 15105	221 568,75		221 568,75
Opération n° 231515109	Installations matériels et outillage tec	9 644,75		9 644,75
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15109	Opération d'équipement n° 15109	9 644,75		9 644,75
Opération n° 218815110	Autres	69 381,81		69 381,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15110	Opération d'équipement n° 15110	69 381,81		69 381,81
Opération n° 218815115	Autres	3 728,00		3 728,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15115	Opération d'équipement n° 15115	3 728,00		3 728,00
Opération n° 203115128	Frais d'études	10 928,90		10 928,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15128	Opération d'équipement n° 15128	10 928,90		10 928,90
Opération n° 218815129	Autres	56 296,70		56 296,70

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15129	Opération d'équipement n° 15129	56 296,70		56 296,70
Opération n° 218415132	Mobilier	2 546,20		2 546,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15132	Opération d'équipement n° 15132	2 546,20		2 546,20
Opération n° 205115134	Concessions et droits assimilés	4 399,66		4 399,66
Opération n° 218315134	Matériel de bureau et matériel informati	27 672,97		27 672,97
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15134	Opération d'équipement n° 15134	32 072,63		32 072,63
Opération n° 218215135	Matériel de transport	68 339,09		68 339,09
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15135	Opération d'équipement n° 15135	68 339,09		68 339,09
Opération n° 213515136	Installations générales agencements et a	4 375,62		4 375,62
Opération n° 218315136	Matériel de bureau et matériel informati	1 157,12		1 157,12
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15136	Opération d'équipement n° 15136	5 532,74		5 532,74
Opération n° 205116001	Concessions et droits assimilés	22 084,00		22 084,00
Opération n° 218316001	Matériel de bureau et matériel informati	32 984,02		32 984,02
Opération n° 218816001	Autres	3 937 002,87		3 937 002,87
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16001	Opération d'équipement n° 16001	3 992 070,89		3 992 070,89
Opération n° 218216102	Matériel de transport	35 651,43		35 651,43
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16102	Opération d'équipement n° 16102	35 651,43		35 651,43
Opération n° 218816112	Autres	9 570,00		9 570,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16112	Opération d'équipement n° 16112	9 570,00		9 570,00
Opération n° 218816120	Autres	3 225,60		3 225,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16120	Opération d'équipement n° 16120	3 225,60		3 225,60
Opération n° 231317003	Constructions	28 205,65		28 205,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17003	Opération d'équipement n° 17003	28 205,65		28 205,65
Opération n° 218217004	Matériel de transport	1 655 259,70	3 240,15	1 652 019,55

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17004	Opération d'équipement n° 17004	1 655 259,70	3 240,15	1 652 019,55
Opération n° 218817108	Autres	63 878,81		63 878,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17108	Opération d'équipement n° 17108	63 878,81		63 878,81
Opération n° 218218109	Matériel de transport	283 982,40		283 982,40
Opération n° 218818109	Autres	192 029,92	192 029,92	
SOUS-TOTAL OPERATION n° 18109	Opération d'équipement n° 18109	476 012,32	192 029,92	283 982,40
Opération n° 203118114	Frais d'études	87 000,00		87 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 18114	Opération d'équipement n° 18114	87 000,00		87 000,00
Opération n° 203119001	Frais d'études	1 552 054,90		1 552 054,90
Opération n° 205119001	Concessions et droits assimilés	52 487,92		52 487,92
Opération n° 218819001	Autres	173 812,52		173 812,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19001	Opération d'équipement n° 19001	1 778 355,34		1 778 355,34
Opération n° 218819002	Autres	37 340,00		37 340,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19002	Opération d'équipement n° 19002	37 340,00		37 340,00
Opération n° 218819100	Autres	452 001,07		452 001,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19100	Opération d'équipement n° 19100	452 001,07		452 001,07
Opération n° 205119103	Concessions et droits assimilés	35 350,00		35 350,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19103	Opération d'équipement n° 19103	35 350,00		35 350,00
Opération n° 205119104	Concessions et droits assimilés	75 642,62		75 642,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19104	Opération d'équipement n° 19104	75 642,62		75 642,62
Opération n° 218219105	Matériel de transport	56 202,96		56 202,96
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19105	Opération d'équipement n° 19105	56 202,96		56 202,96
Opération n° 218219106	Matériel de transport	7 431,00		7 431,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19106	Opération d'équipement n° 19106	7 431,00		7 431,00

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
Opération n° 218820104	Autres	84 858,40		84 858,40
Opération n° 231520104	Installations matériels et outillage tec	240 767,59	6 041,81	234 725,78
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20104	Opération d'équipement n° 20104	325 625,99	6 041,81	319 584,18
Opération n° 231520105	Installations matériels et outillage tec	56 059,40		56 059,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20105	Opération d'équipement n° 20105	56 059,40		56 059,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	12 220 701,95	305 270,16	11 915 431,79
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	1 063 289,28		1 063 289,28
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	1 063 289,28		1 063 289,28
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 118 814,71	305 270,16	25 813 544,55
13915	Subventions d'équipement transférées au	760,00		760,00
13917	Subventions d'équipement transférées au	99 218,00		99 218,00
13941	Etat et Etablissements Nationaux	940 669,11		940 669,11
13942	Région	730 515,65		730 515,65
13943	Département	866 618,81		866 618,81
13944	Communes	46 226,82		46 226,82
13945	Groupements de Collectivités	18 442,00		18 442,00
13946	Autres Etablissements Publics Locaux	40 219,50		40 219,50
13947	Budget communautaire et fonds structurel	954 230,94		954 230,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 696 900,83		3 696 900,83
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 696 900,83		3 696 900,83
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	29 815 715,54	305 270,16	29 510 445,38

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1068	Autres réserves	5 649 613,60		5 649 613,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	5 649 613,60		5 649 613,60
1315	Groupements de Collectivités	814 324,00		814 324,00
1341	Etat et Etablissements Nationaux	60 655,90		60 655,90
1342	Région	576 800,00		576 800,00
1347	Budget communautaire et fonds structurel	754 639,32	576 800,00	177 839,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	2 206 419,22	576 800,00	1 629 619,22
1641	Emprunts en euros	5 000 000,00		5 000 000,00
1687	Autres dettes	6 631 806,00		6 631 806,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	11 631 806,00		11 631 806,00
2182	Matériel de transport	11 178,39		11 178,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	11 178,39		11 178,39
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 499 017,21	576 800,00	18 922 217,21
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	1 063 289,28		1 063 289,28
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	1 063 289,28		1 063 289,28
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 562 306,49	576 800,00	19 985 506,49
28031	Amortissements frais d'études	428 346,81		428 346,81
2805	Concessions et droits similaires brevets	131 747,15		131 747,15
28088	Autres immobilisations incorporelles	20 531,44		20 531,44
28131	Bâtiments	617 282,59		617 282,59
28135	Amortissements installations générales a	4 017,00		4 017,00
28151	Installations complexes specialisées	467 310,69		467 310,69
28182	Matériel de transport	6 721 840,10		6 721 840,10
28183	Matériel de bureau et matériel informati	59 280,63		59 280,63

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
28184	Mobilier	22 446,74		22 446,74
28188	Amortissements autres	3 685 640,40		3 685 640,40
4817	Pénalités de renégociation de la dette	351 250,00		351 250,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 509 693,55		12 509 693,55
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 509 693,55		12 509 693,55
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	33 072 000,04	576 800,00	32 495 200,04

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	24 189,55		24 189,55
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	5 559,26		5 559,26
6064	Fournitures administratives	9 463,80		9 463,80
6066	Carburants	1 280,52		1 280,52
6068	Autres matières et fournitures	4 683,76		4 683,76
611	Sous-traitance générale	72 401 935,15	626 980,93	71 774 954,22
6132	Locations immobilières	111 488,30		111 488,30
6135	Locations mobilières	10 988,00	66,17	10 921,83
6137	Redevances droits de passage et servitud	1 929,26		1 929,26
61528	Autres	81 789,11		81 789,11
61551	Matériel roulant	5 617,54		5 617,54
61558	Autres biens mobiliers	16 467,07		16 467,07
6156	Maintenance	41 093,76		41 093,76
6161	Multirisques	40 000,84		40 000,84
6162	Assurance obligatoire dommage constructi	2 105,82		2 105,82
617	Etudes et recherches	265 328,99		265 328,99
618	Divers	52 073,44	64,98	52 008,46
6226	Honoraires	111 144,57		111 144,57
6228	Divers	450,00		450,00
6231	Annonces et insertions	72 463,16		72 463,16
6236	Catalogues et imprimés	2 413,14		2 413,14
6238	Divers	64 606,34	150,00	64 456,34
6251	Voyages et déplacements	2 913,50	386,24	2 527,26
6256	Missions	1 022,76		1 022,76

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6257	Réceptions	12 943,68		12 943,68
6261	Frais d'affranchissement	10 206,60		10 206,60
6262	Frais de télécommunications	20 791,81		20 791,81
627	Services bancaires et assimilés	21 295,34		21 295,34
6281	Concours divers -cotisations	122 767,89		122 767,89
6283	Frais de nettoyage des locaux	37 212,59		37 212,59
63512	Taxes foncières	21 816,00		21 816,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	73 578 041,55	627 648,32	72 950 393,23
6211	Personnel intérimaire	212 760,20	167,50	212 592,70
6331	Versement de transport	30 266,00		30 266,00
6332	Cotisations versées au FNAL	7 568,00		7 568,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Ce	23 212,34		23 212,34
6411	Salaires, appointements, commissions de	1 517 811,13	93 229,98	1 424 581,15
6413	Primes et gratifications	473 323,09		473 323,09
6414	Indemnités et avantages divers	37 572,61		37 572,61
6415	Supplément familial	18 795,77		18 795,77
6451	Cotisations à l'URSSAF	275 804,00		275 804,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	457 981,03		457 981,03
6454	Cotisations aux ASSEDIC	11 973,00		11 973,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociau	65 709,85		65 709,85
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	15 629,08		15 629,08
6475	Médecine du travail pharmacie	6 332,80		6 332,80
648	Autres charges de personnel	95 352,29	759,97	94 592,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 250 091,19	94 157,45	3 155 933,74

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
739	Restitution de la taxe versement de tran	39 080,00		39 080,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	39 080,00		39 080,00
6531	Indemnités	62 827,04		62 827,04
6533	Cotisations de retraite	4 734,24		4 734,24
6541	Créances admises en non-valeur	3 088,06		3 088,06
6542	Créances éteintes	1 339,16		1 339,16
65715	Groupements de Collectivités	17 322,13		17 322,13
65732	Région	29 755,96		29 755,96
65733	Département	12 160,60		12 160,60
65734	Communes	108 149,43	4 438,88	103 710,55
6574	Subventions d'exploitation aux personnes	141 890,28		141 890,28
658	Charges diverses de gestion courante	1,20		1,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	381 268,10	4 438,88	376 829,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 360 187,44	536,98	7 359 650,46
66112	Intérêts - rattachement des icne	2 609 082,27	2 836 416,56	-227 334,29
6615	Intérêts des comptes courants et des dép	273,34		273,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	9 969 543,05	2 836 953,54	7 132 589,51
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	1 400 000,00		1 400 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	31 654,31		31 654,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 431 654,31		1 431 654,31
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	88 649 678,20	3 563 198,19	85 086 480,01
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	12 158 443,55		12 158 443,55
6862	Dotation aux amortissements des charges	351 250,00		351 250,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 509 693,55		12 509 693,55

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 509 693,55		12 509 693,55
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	101 159 371,75	3 563 198,19	97 596 173,56

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
64198	Autres remboursements	156 163,30		156 163,30
6459	Remboursement sur charges de sécurite so	18 109,38		18 109,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	174 272,68		174 272,68
701	Ventes de produits finis et intermédiair	32 194,50		32 194,50
7061	Transports de voyageurs	9 155 283,46	18 256,62	9 137 026,84
7083	Locations diverses	650 584,30	455,00	650 129,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	9 838 062,26	18 711,62	9 819 350,64
734	Versement de transport	70 166 838,93	272 000,00	69 894 838,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Produits issus de la fiscalite	70 166 838,93	272 000,00	69 894 838,93
7471	Etat	182 881,00		182 881,00
7472	Région	1 232 450,00		1 232 450,00
7473	Département	1 509 819,00		1 509 819,00
7474	Communes	48 175,00		48 175,00
7475	Groupements de Collectivités	14 161 760,66		14 161 760,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitations et participa	17 135 085,66		17 135 085,66
753	Compensation liée au relèvement du seuil	659 926,42	627 710,00	32 216,42
7588	Autres	1 932 799,49		1 932 799,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	2 592 725,91	627 710,00	1 965 015,91
7681	Fonds de soutien – sortie des emprunts à	475 358,99		475 358,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	475 358,99		475 358,99
7714	Recouvrement sur créances admises en non	144,81		144,81
778	Autres produits exceptionnels	25 021,61		25 021,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	25 166,42		25 166,42
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	100 407 510,85	918 421,62	99 489 089,23

01700 S.M.T.C. - .

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
777	Quote-part des subventions d'investissem	3 696 900,83		3 696 900,83
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 696 900,83		3 696 900,83
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 696 900,83		3 696 900,83
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	104 104 411,68	918 421,62	103 185 990,06

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
1021	Dotation	14 032 642,18			14 032 642,18	14 032 642,18
	Sous Total compte 102	14 032 642,18			14 032 642,18	14 032 642,18
1064	Rés règlementées	563 357,82			563 357,82	563 357,82
1068	Autres réserves	160 283 316,69		5 649 613,60	165 932 930,29	165 932 930,29
	Sous Total compte 106	160 846 674,51		5 649 613,60	166 496 288,11	166 496 288,11
	Sous Total compte 10	174 879 316,69		5 649 613,60	180 528 930,29	180 528 930,29
110	Report à nouveau solde créditeur	969 553,94	5 649 613,60 4 990 803,17		5 649 613,60 5 960 357,11	310 743,51
	Sous Total compte 11	969 553,94	5 649 613,60 4 990 803,17		5 649 613,60 5 960 357,11	310 743,51
12	Résultat exercice bénef ou perte	4 990 803,17	4 990 803,17		4 990 803,17 4 990 803,17	0,00
	Sous Total compte 12	4 990 803,17	4 990 803,17		4 990 803,17 4 990 803,17	0,00
1315	Grp coll	390 726,00		814 324,00	1 205 050,00	1 205 050,00
1317	Budget communautaire fonds structurels	1 063 378,78			1 063 378,78	1 063 378,78
	Sous Total compte 131	1 454 104,78		814 324,00	2 268 428,78	2 268 428,78

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1341	Etat et EPN	23 404 560,75		44 625,00		60 655,90		44 625,00	23 465 216,65		23 420 591,65
1342	Région	18 149 106,84		27 578,25		576 800,00		27 578,25	18 725 906,84		18 698 328,59
1343	Dépt	18 933 094,00		33 094,00				33 094,00	18 933 094,00		18 900 000,00
1344	Cnes	682 461,95		97 040,40				97 040,40	682 461,95		585 421,55
1345	Grp coll	354 638,78						354 638,78		354 638,78	
1346	Autres EPL	912 010,74						912 010,74		912 010,74	
1347	Budget communautaire fonds structurels	23 673 209,76				576 800,00	754 639,32	576 800,00	24 427 849,08	23 851 049,08	
	Sous Total compte 134	86 109 082,82		202 337,65		576 800,00	1 392 095,22	779 137,65	87 501 178,04	86 722 040,39	
13915	Subv équipt transf - Grp coll	1 520,00				760,00		2 280,00		2 280,00	
13917	Subv équipt transf - BC et FS	251 804,00				99 218,00		351 022,00		351 022,00	
	Sous Total compte 1391	253 324,00				99 978,00		353 302,00		353 302,00	
13941	Etat et EPN	9 781 903,59			44 625,00	940 669,11		10 722 572,70	44 625,00	10 677 947,70	
13942	Région	8 291 547,90			27 578,25	730 515,65		9 022 063,55	27 578,25	8 994 485,30	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13943	Dépt	9 446 475,27			33 094,00	866 618,81		10 313 094,08	33 094,00	10 280 000,08	
13944	Cnes	213 910,69			97 040,40	46 226,82		260 137,51	97 040,40	163 097,11	
13945	Grp coll	36 884,00				18 442,00		55 326,00		55 326,00	
13946	Autres EPL	417 459,52				40 219,50		457 679,02		457 679,02	
13947	Budget communautaire fonds structurels	10 924 819,38				954 230,94		11 879 050,32		11 879 050,32	
	Sous Total compte 1394	39 113 000,35			202 337,65	3 596 922,83		42 709 923,18	202 337,65	42 507 585,53	
	Sous Total compte 139	39 366 324,35			202 337,65	3 696 900,83		43 063 225,18	202 337,65	42 860 887,53	
	Sous Total compte 13	39 366 324,35	87 563 187,60	202 337,65	202 337,65	4 273 700,83	2 206 419,22	43 842 362,83	89 971 944,47		46 129 581,64
1641	Emprunts en euros		218 062 195,49			12 834 823,48	5 000 000,00	12 834 823,48	223 062 195,49		210 227 372,01
	Sous Total compte 164		218 062 195,49			12 834 823,48	5 000 000,00	12 834 823,48	223 062 195,49		210 227 372,01
1687	Autres dettes						6 631 806,00		6 631 806,00		6 631 806,00
16884	Int sur empts étab crédit		2 836 416,56	2 836 416,56	2 609 082,27			2 836 416,56	5 445 498,83		2 609 082,27
	Sous Total compte 1688		2 836 416,56	2 836 416,56	2 609 082,27			2 836 416,56	5 445 498,83		2 609 082,27

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 168		2 836 416,56	2 836 416,56	2 609 082,27		6 631 806,00	2 836 416,56	12 077 304,83		9 240 888,27
	Sous Total compte 16		220 898 612,05	2 836 416,56	2 609 082,27	12 834 823,48	11 631 806,00	15 671 240,04	235 139 500,32		219 468 260,28
	Total classe 1	39 366 324,35	489 301 473,45	13 679 170,98	7 802 223,09	17 108 524,31	19 487 838,82	70 154 019,64	516 591 535,36	42 860 887,53	489 298 403,25
2031	Frais d'études	7 957 232,54			102 995,00	1 649 983,80		9 607 216,34	102 995,00	9 504 221,34	
	Sous Total compte 203	7 957 232,54			102 995,00	1 649 983,80		9 607 216,34	102 995,00	9 504 221,34	
2051	Concessions et droits assimilés	5 541 579,53				189 964,20		5 731 543,73		5 731 543,73	
	Sous Total compte 205	5 541 579,53				189 964,20		5 731 543,73		5 731 543,73	
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 026 572,72						1 026 572,72		1 026 572,72	
	Sous Total compte 208	1 026 572,72						1 026 572,72		1 026 572,72	
	Sous Total compte 20	14 525 384,79			102 995,00	1 839 948,00		16 365 332,79	102 995,00	16 262 337,79	
2111	Terrains nus	1 686 565,33						1 686 565,33		1 686 565,33	
2115	Terrains bâtis	2 961 563,83						2 961 563,83		2 961 563,83	
2118	Autres terrains	8 216 439,16						8 216 439,16		8 216 439,16	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
	Sous Total compte 211	12 864 568,32			12 864 568,32	12 864 568,32
2131	Bâtiments	32 470 868,19			32 470 868,19	32 470 868,19
2135	Instal gales agenct amégts const	99 989,29		4 375,62	104 364,91	104 364,91
	Sous Total compte 213	32 570 857,48		4 375,62	32 575 233,10	32 575 233,10
2151	Instal complexes spécial	231 664 290,48			231 664 290,48	231 664 290,48
2157	Agenct amégat mat outil indust	69 364,31			69 364,31	69 364,31
	Sous Total compte 215	231 733 654,79			231 733 654,79	231 733 654,79
2181	Instal gales agenct amngts divers	715 339,31			715 339,31	715 339,31
2182	Mat de transport	181 536 177,18		4 661 596,18 118 376,82	186 197 773,36 118 376,82	186 079 396,54
2183	Mat bureau mat informatique	3 255 183,81		61 814,11	3 316 997,92	3 316 997,92
2184	Mobilier	767 721,24		2 546,20	770 267,44	770 267,44
2188	Autres	100 979 712,61		5 304 694,45 192 029,92	106 284 407,06 192 029,92	106 092 377,14
	Sous Total compte 218	287 254 134,15		10 030 650,94 310 406,74	297 284 785,09 310 406,74	296 974 378,35

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21	564 423 214,74				10 035 026,56	310 406,74	574 458 241,30	310 406,74	574 147 834,56	
2313	Constructions	1 052 201,53				28 205,65		1 080 407,18		1 080 407,18	
2315	Instal mat outil techn	8 195 062,61				317 521,74	6 041,81	8 512 584,35	6 041,81	8 506 542,54	
	Sous Total compte 231	9 247 264,14				345 727,39	6 041,81	9 592 991,53	6 041,81	9 586 949,72	
	Sous Total compte 23	9 247 264,14				345 727,39	6 041,81	9 592 991,53	6 041,81	9 586 949,72	
28031	Amort frais études		4 013 925,80	102 995,00			428 346,81	102 995,00	4 442 272,61		4 339 277,61
	Sous Total compte 2803		4 013 925,80	102 995,00			428 346,81	102 995,00	4 442 272,61		4 339 277,61
2805	Concessions droits similaires brevets		5 146 405,91				131 747,15		5 278 153,06		5 278 153,06
28088	Autres immobilisations incorporelles		768 728,65				20 531,44		789 260,09		789 260,09
	Sous Total compte 2808		768 728,65				20 531,44		789 260,09		789 260,09
	Sous Total compte 280		9 929 060,36	102 995,00			580 625,40	102 995,00	10 509 685,76		10 406 690,76
28131	Bâtiments		10 239 020,70				617 282,59		10 856 303,29		10 856 303,29
28135	Amort instal gales agenct amégat constru		10 381,00				4 017,00		14 398,00		14 398,00

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
	Sous Total compte 2813	10 249 401,70		621 299,59	10 870 701,29	10 870 701,29
28151	Instal complexes spécial	5 911 060,34		467 310,69	6 378 371,03	6 378 371,03
28157	Amort agenct amégat mat outil indust	69 364,31			69 364,31	69 364,31
	Sous Total compte 2815	5 980 424,65		467 310,69	6 447 735,34	6 447 735,34
28181	Instal gales agenct amngts divers	715 339,31			715 339,31	715 339,31
28182	Mat de transport	76 604 941,80		6 721 840,10	83 326 781,90	83 326 781,90
28183	Mat bureau mat informatique	2 960 724,32		59 280,63	3 020 004,95	3 020 004,95
28184	Mobilier	619 203,97		22 446,74	641 650,71	641 650,71
28188	Amort autres	48 029 351,44		3 685 640,40	51 714 991,84	51 714 991,84
	Sous Total compte 2818	128 929 560,84		10 489 207,87	139 418 768,71	139 418 768,71
	Sous Total compte 281	145 159 387,19		11 577 818,15	156 737 205,34	156 737 205,34
	Sous Total compte 28	155 088 447,55	102 995,00	12 158 443,55	102 995,00 167 246 891,10	167 143 896,10
	Total classe 2	588 195 863,67 155 088 447,55	102 995,00 102 995,00	12 220 701,95 12 474 892,10	600 519 560,62 167 666 334,65	599 997 122,07 167 143 896,10

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
4011	Fournisseurs	297 486,41	81 560 113,90 / 81 559 346,40		81 560 113,90 / 81 856 832,81	296 718,91
40171	Fournisseurs - retenues de garantie	59,40	59,40 / 201,00		59,40 / 260,40	201,00
	Sous Total compte 4017	59,40	59,40 / 201,00		59,40 / 260,40	201,00
	Sous Total compte 401	297 545,81	81 560 173,30 / 81 559 547,40		81 560 173,30 / 81 857 093,21	296 919,91
4041	Fournis immob	1 880,36	15 936 905,59 / 15 936 905,59		15 936 905,59 / 15 938 785,95	1 880,36
40471	Fournis immob - Retenues de garantie	530 153,92	491 686,67 / 14 442,72		491 686,67 / 544 596,64	52 909,97
	Sous Total compte 4047	530 153,92	491 686,67 / 14 442,72		491 686,67 / 544 596,64	52 909,97
	Sous Total compte 404	532 034,28	16 428 592,26 / 15 951 348,31		16 428 592,26 / 16 483 382,59	54 790,33
408	Fournis factures non parvenues	619 603,50	619 603,50 / 600 000,00		619 603,50 / 1 219 603,50	600 000,00
	Sous Total compte 40	1 449 183,59	98 608 369,06 / 98 110 895,71		98 608 369,06 / 99 560 079,30	951 710,24
411	Clients	1 107 885,62	10 760 209,75 / 11 004 088,99		11 868 095,37 / 11 004 088,99	864 006,38
4161	Créances douteuses	4 207,49	60,00 / 1 622,40		4 267,49 / 1 622,40	2 645,09
	Sous Total compte 416	4 207,49	60,00 / 1 622,40		4 267,49 / 1 622,40	2 645,09

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
	Sous Total compte 41	1 112 093,11	10 760 269,75 11 005 711,39		11 872 362,86 11 005 711,39	866 651,47
421	Personnel - rémunérations dues		1 518 495,64 1 524 697,25		1 518 495,64 1 524 697,25	6 201,61
422	Comité entreprise oeuvres sociales		937,61 937,61		937,61 937,61	0,00
425	Personnel - acomptes		205,20 205,20		205,20 205,20	0,00
	Sous Total compte 42		1 519 638,45 1 525 840,06		1 519 638,45 1 525 840,06	6 201,61
431	Sécurite sociale		701 869,90 701 869,90		701 869,90 701 869,90	0,00
437	Autres organismes sociaux		337 602,52 338 640,20		337 602,52 338 640,20	1 037,68
	Sous Total compte 43		1 039 472,42 1 040 510,10		1 039 472,42 1 040 510,10	1 037,68
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	4 278 230,94	18 061 685,66 18 537 044,66		22 339 916,60 18 537 044,66	3 802 871,94
	Sous Total compte 441	4 278 230,94	18 061 685,66 18 537 044,66		22 339 916,60 18 537 044,66	3 802 871,94
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		106 768,49 106 768,49		106 768,49 106 768,49	0,00
	Sous Total compte 442		106 768,49 106 768,49		106 768,49 106 768,49	0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses	123 640,79	975 652,45 868 112,76		975 652,45 991 753,55	16 101,10

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
4432	Opér particul avec Etat rec amiable	145 784,62	252 868,10 145 784,62		398 652,72 145 784,62	252 868,10
	Sous Total compte 443	145 784,62 123 640,79	1 228 520,55 1 013 897,38		1 374 305,17 1 137 538,17	236 767,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	0,83	2 652 914,36 2 652 915,03		2 652 915,19 2 652 915,03	0,16
44566	TVA déduct sur autres biens et services	34 778,78	7 509 888,91 7 508 171,28		7 544 667,69 7 508 171,28	36 496,41
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	493 251,00	8 878 586,00 8 483 568,00		9 371 837,00 8 483 568,00	888 269,00
	Sous Total compte 4456	528 030,61	19 041 389,27 18 644 654,31		19 569 419,88 18 644 654,31	924 765,57
44571	Etat - TVA collectée	106 064,06	1 220 300,02 1 259 789,81		1 220 300,02 1 365 853,87	145 553,85
	Sous Total compte 4457	106 064,06	1 220 300,02 1 259 789,81		1 220 300,02 1 365 853,87	145 553,85
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	1 563 817,00	8 483 568,00 9 442 706,00		10 047 385,00 9 442 706,00	604 679,00
	Sous Total compte 4458	1 563 817,00	8 483 568,00 9 442 706,00		10 047 385,00 9 442 706,00	604 679,00
	Sous Total compte 445	2 091 847,61 106 064,06	28 745 257,29 29 347 150,12		30 837 104,90 29 453 214,18	1 383 890,72
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés		312 596,63 313 759,63		312 596,63 313 759,63	1 163,00
4487	Etat - produits à recevoir	899 710,00	330 000,00 899 710,00		1 229 710,00 899 710,00	330 000,00

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 448	899 710,00	330 000,00 899 710,00		1 229 710,00 899 710,00	330 000,00
	Sous Total compte 44	7 415 573,17 229 704,85	48 784 828,62 50 218 330,28		56 200 401,79 50 448 035,13	5 752 366,66
4581	Opér pour cpte de tiers - dépenses		1 063 289,28	1 063 289,28	1 063 289,28 1 063 289,28	0,00
4582	Opérations pour cpte de tiers - recettes		1 063 289,28	1 063 289,28	1 063 289,28 1 063 289,28	0,00
	Sous Total compte 458		1 063 289,28 1 063 289,28	1 063 289,28 1 063 289,28	2 126 578,56 2 126 578,56	0,00
	Sous Total compte 45		1 063 289,28 1 063 289,28	1 063 289,28 1 063 289,28	2 126 578,56 2 126 578,56	0,00
4632	Empt publics - intérets à payer		1 353 298,65 1 353 298,65		1 353 298,65 1 353 298,65	0,00
	Sous Total compte 463		1 353 298,65 1 353 298,65		1 353 298,65 1 353 298,65	0,00
466	Excédt de verSEMent	181,50	72,20 -20,02		72,20 161,48	89,28
46711	Autres comptes créditeurs	42 225,34	19 011 617,64 18 969 665,64		19 011 617,64 19 011 890,98	273,34
	Sous Total compte 4671	42 225,34	19 011 617,64 18 969 665,64		19 011 617,64 19 011 890,98	273,34
46721	Débiteurs divers - amiable	14 327,53	14 039 998,07 6 622 127,04		14 054 325,60 6 622 127,04	7 432 198,56
46726	Débiteurs divers - contentieux	868,80	60,00 298,00		928,80 298,00	630,80

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4672	15 196,33		14 040 058,07	6 622 425,04			14 055 254,40	6 622 425,04	7 432 829,36	
	Sous Total compte 467	15 196,33	42 225,34	33 051 675,71	25 592 090,68			33 066 872,04	25 634 316,02	7 432 556,02	
	Sous Total compte 46	15 196,33	42 406,84	34 405 046,56	26 945 369,31			34 420 242,89	26 987 776,15	7 432 466,74	
4711	Verst des régisseurs			143 119,65	138 629,57			143 119,65	138 629,57	4 490,08	
4712	Viremts réimputés		1 380,00	3 780,00	2 400,00			3 780,00	3 780,00		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres			77 032 554,84	77 032 554,84			77 032 554,84	77 032 554,84		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			27,60	27,60			27,60	27,60		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			594 806,62	594 806,62			594 806,62	594 806,62		0,00
	Sous Total compte 47141			594 834,22	594 834,22			594 834,22	594 834,22		0,00
	Sous Total compte 4714			594 834,22	594 834,22			594 834,22	594 834,22		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		665 153,89	13 553 654,54	12 907 060,65			13 553 654,54	13 572 214,54		18 560,00
	Sous Total compte 471		666 533,89	91 327 943,25	90 675 479,28			91 327 943,25	91 342 013,17		14 069,92
4721	Dép sans mandatement préalable	10 120,88		18 091 097,25	18 101 218,13			18 101 218,13	18 101 218,13		0,00

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
4728	DACR - autres dépenses à régul		194 320,53 194 320,53		194 320,53 194 320,53	0,00
	Sous Total compte 472	10 120,88	18 285 417,78 18 295 538,66		18 295 538,66 18 295 538,66	0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,33			0,33	0,33
	Sous Total compte 478	0,33			0,33	0,33
	Sous Total compte 47	10 120,88 666 534,22	109 613 361,03 108 971 017,94		109 623 481,91 109 637 552,16	14 070,25
4817	Pénalités de renégociation de la dette	4 215 000,00		351 250,00	4 215 000,00 351 250,00	3 863 750,00
	Sous Total compte 481	4 215 000,00		351 250,00	4 215 000,00 351 250,00	3 863 750,00
487	Produits constatés d'avance	4 278 230,95	475 358,99		475 358,99 4 278 230,95	3 802 871,96
	Sous Total compte 48	4 215 000,00 4 278 230,95	475 358,99	351 250,00	4 690 358,99 4 629 480,95	60 878,04
	Total classe 4	12 767 983,49 6 666 060,45	306 269 634,16 298 880 964,07	1 063 289,28 1 414 539,28	320 100 906,93 306 961 563,80	18 082 905,52 4 943 562,39
51172	Chèques impayés		145,00 60,00		145,00 60,00	85,00
	Sous Total compte 5117		145,00 60,00		145,00 60,00	85,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEMent	53,03	107,00 107,00		160,03 107,00	53,03

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 511	53,03		252,00	167,00			305,03	167,00	138,03	
515	Compte au trésor	10 515 298,31		147 514 376,53	147 216 902,43			158 029 674,84	147 216 902,43	10 812 772,41	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			25 275 000,00	30 275 000,00			25 275 000,00	30 275 000,00		5 000 000,00
	Sous Total compte 5193			25 275 000,00	30 275 000,00			25 275 000,00	30 275 000,00		5 000 000,00
	Sous Total compte 519			25 275 000,00	30 275 000,00			25 275 000,00	30 275 000,00		5 000 000,00
	Sous Total compte 51	10 515 351,34		172 789 628,53	177 492 069,43			183 304 979,87	177 492 069,43	5 812 910,44	
5411	Disponibilites chez régisseurs d'avances	805,92		39 285,14	27 891,06			40 091,06	27 891,06	12 200,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	40,00						40,00		40,00	
	Sous Total compte 541	845,92		39 285,14	27 891,06			40 131,06	27 891,06	12 240,00	
5428	Disponibités chez d'autres tiers	209 612,68						209 612,68		209 612,68	
	Sous Total compte 542	209 612,68						209 612,68		209 612,68	
	Sous Total compte 54	210 458,60		39 285,14	27 891,06			249 743,74	27 891,06	221 852,68	
580	Opérations d'ordre budgétaires			16 206 594,38	16 206 594,38			16 206 594,38	16 206 594,38		0,00

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
584	Encaissements chèques par lecture opt			610,08	610,08			610,08	610,08		0,00
5872	Cpte pivot - ANV			3 382,77	3 382,77			3 382,77	3 382,77		0,00
	Sous Total compte 587			3 382,77	3 382,77			3 382,77	3 382,77		0,00
588	Autres virements internes			2 310,16	2 310,16			2 310,16	2 310,16		0,00
	Sous Total compte 58			16 212 897,39	16 212 897,39			16 212 897,39	16 212 897,39		0,00
	Total classe 5	10 725 809,94		189 041 811,06	193 732 857,88			199 767 621,00	193 732 857,88	11 034 763,12	5 000 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					24 189,55		24 189,55		24 189,55	
6063	Autres fournit entretien et petit équipt					5 559,26		5 559,26		5 559,26	
6064	Fournitures administratives					9 463,80		9 463,80		9 463,80	
6066	Carburants					1 280,52		1 280,52		1 280,52	
6068	Autres matières et fournitures					4 683,76		4 683,76		4 683,76	
	Sous Total compte 606					45 176,89		45 176,89		45 176,89	
	Sous Total compte 60					45 176,89		45 176,89		45 176,89	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale					72 401 935,15	626 980,93	72 401 935,15	626 980,93	71 774 954,22	
6132	Locations immobilières					111 488,30		111 488,30		111 488,30	
6135	Locations mobilières					10 988,00	66,17	10 988,00	66,17	10 921,83	
6137	Redev droits passage servitude diverses					1 929,26		1 929,26		1 929,26	
	Sous Total compte 613					124 405,56	66,17	124 405,56	66,17	124 339,39	
61528	Autres					81 789,11		81 789,11		81 789,11	
	Sous Total compte 6152					81 789,11		81 789,11		81 789,11	
61551	Mat roulant					5 617,54		5 617,54		5 617,54	
61558	Autres biens mobiliers					16 467,07		16 467,07		16 467,07	
	Sous Total compte 6155					22 084,61		22 084,61		22 084,61	
6156	Maintenance					41 093,76		41 093,76		41 093,76	
	Sous Total compte 615					144 967,48		144 967,48		144 967,48	
6161	Multirisques					40 000,84		40 000,84		40 000,84	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6162	Assurance obligatoire dommage construct					2 105,82		2 105,82		2 105,82	
	Sous Total compte 616					42 106,66		42 106,66		42 106,66	
617	Etudes et recherches					265 328,99		265 328,99		265 328,99	
618	Divers					52 073,44	64,98	52 073,44	64,98	52 008,46	
	Sous Total compte 61					73 030 817,28	627 112,08	73 030 817,28	627 112,08	72 403 705,20	
6211	Personnel intérimaire					212 760,20	167,50	212 760,20	167,50	212 592,70	
	Sous Total compte 621					212 760,20	167,50	212 760,20	167,50	212 592,70	
6226	Honoraires					111 144,57		111 144,57		111 144,57	
6228	Divers					450,00		450,00		450,00	
	Sous Total compte 622					111 594,57		111 594,57		111 594,57	
6231	Annonces et insertions					72 463,16		72 463,16		72 463,16	
6236	Catalogues et imprimés					2 413,14		2 413,14		2 413,14	
6238	Divers					64 606,34	150,00	64 606,34	150,00	64 456,34	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 623					139 482,64	150,00	139 482,64	150,00	139 332,64	
6251	Voyages et déplacements					2 913,50	386,24	2 913,50	386,24	2 527,26	
6256	Missions					1 022,76		1 022,76		1 022,76	
6257	Réceptions					12 943,68		12 943,68		12 943,68	
	Sous Total compte 625					16 879,94	386,24	16 879,94	386,24	16 493,70	
6261	Frais d'affranchissement					10 206,60		10 206,60		10 206,60	
6262	Frais de télécommunications					20 791,81		20 791,81		20 791,81	
	Sous Total compte 626					30 998,41		30 998,41		30 998,41	
627	Services bancaires et assimilés					21 295,34		21 295,34		21 295,34	
6281	Concours divers -cotisations					122 767,89		122 767,89		122 767,89	
6283	Frais de nettoyage des locaux					37 212,59		37 212,59		37 212,59	
	Sous Total compte 628					159 980,48		159 980,48		159 980,48	
	Sous Total compte 62					692 991,58	703,74	692 991,58	703,74	692 287,84	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
6331	Verst de transport			30 266,00	30 266,00	30 266,00
6332	Cotisations versées au FNAL			7 568,00	7 568,00	7 568,00
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT			23 212,34	23 212,34	23 212,34
	Sous Total compte 633			61 046,34	61 046,34	61 046,34
63512	Taxes foncières			21 816,00	21 816,00	21 816,00
	Sous Total compte 6351			21 816,00	21 816,00	21 816,00
	Sous Total compte 635			21 816,00	21 816,00	21 816,00
	Sous Total compte 63			82 862,34	82 862,34	82 862,34
6411	Salaires,appointements,commissions base			1 517 811,13 93 229,98	1 517 811,13 93 229,98	1 424 581,15
6413	Primes et gratifications			473 323,09	473 323,09	473 323,09
6414	Indemnités et avantages divers			37 572,61	37 572,61	37 572,61
6415	Supplément familial			18 795,77	18 795,77	18 795,77
64198	Autres remboursements			156 163,30	156 163,30	156 163,30

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6419					156 163,30		156 163,30		156 163,30	
	Sous Total compte 641					2 047 502,60	249 393,28	2 047 502,60	249 393,28	1 798 109,32	
6451	Cotisations à l'URSSAF					275 804,00		275 804,00		275 804,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					457 981,03		457 981,03		457 981,03	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					11 973,00		11 973,00		11 973,00	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					65 709,85		65 709,85		65 709,85	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						18 109,38		18 109,38		18 109,38
	Sous Total compte 645					811 467,88	18 109,38	811 467,88	18 109,38	793 358,50	
6474	Verst aux oeuvres sociales					15 629,08		15 629,08		15 629,08	
6475	Médecine du travail pharmacie					6 332,80		6 332,80		6 332,80	
	Sous Total compte 647					21 961,88		21 961,88		21 961,88	
648	Autres charges de personnel					95 352,29	759,97	95 352,29	759,97	94 592,32	
	Sous Total compte 64					2 976 284,65	268 262,63	2 976 284,65	268 262,63	2 708 022,02	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Indemnités					62 827,04		62 827,04		62 827,04	
6533	Cotisations de retraite					4 734,24		4 734,24		4 734,24	
	Sous Total compte 653					67 561,28		67 561,28		67 561,28	
6541	Créances admises ANV					3 088,06		3 088,06		3 088,06	
6542	Créances éteintes					1 339,16		1 339,16		1 339,16	
	Sous Total compte 654					4 427,22		4 427,22		4 427,22	
65715	Grp coll					17 322,13		17 322,13		17 322,13	
	Sous Total compte 6571					17 322,13		17 322,13		17 322,13	
65732	Région					29 755,96		29 755,96		29 755,96	
65733	Dépt					12 160,60		12 160,60		12 160,60	
65734	Cnes					108 149,43	4 438,88	108 149,43	4 438,88	103 710,55	
	Sous Total compte 6573					150 065,99	4 438,88	150 065,99	4 438,88	145 627,11	
6574	Subv exploit aux personnes droit privé					141 890,28		141 890,28		141 890,28	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 657					309 278,40	4 438,88	309 278,40	4 438,88	304 839,52	
658	Charges diverses gest courante					1,20		1,20		1,20	
	Sous Total compte 65					381 268,10	4 438,88	381 268,10	4 438,88	376 829,22	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					7 360 187,44	536,98	7 360 187,44	536,98	7 359 650,46	
66112	Intérêts - rattachement des icne					2 609 082,27	2 836 416,56	2 609 082,27	2 836 416,56		227 334,29
	Sous Total compte 6611					9 969 269,71	2 836 953,54	9 969 269,71	2 836 953,54	7 132 316,17	
6615	Intérêts comptes courants dépôts crédit					273,34		273,34		273,34	
	Sous Total compte 661					9 969 543,05	2 836 953,54	9 969 543,05	2 836 953,54	7 132 589,51	
	Sous Total compte 66					9 969 543,05	2 836 953,54	9 969 543,05	2 836 953,54	7 132 589,51	
6742	Subv except équipement					1 400 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00	
	Sous Total compte 674					1 400 000,00		1 400 000,00		1 400 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles					31 654,31		31 654,31		31 654,31	
	Sous Total compte 67					1 431 654,31		1 431 654,31		1 431 654,31	

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit	Débit / Crédit
6811	DA - immob corpo et incorpo			12 158 443,55	12 158 443,55	12 158 443,55
	Sous Total compte 681			12 158 443,55	12 158 443,55	12 158 443,55
6862	DA - charges à répartir			351 250,00	351 250,00	351 250,00
	Sous Total compte 686			351 250,00	351 250,00	351 250,00
	Sous Total compte 68			12 509 693,55	12 509 693,55	12 509 693,55
	Total classe 6			101 120 291,75 3 737 470,87	101 120 291,75 3 737 470,87	97 784 427,85 401 606,97
701	Ventes produits finis et intermédiaires			32 194,50	32 194,50	32 194,50
7061	Transports de voyageurs			18 256,62 9 155 283,46	18 256,62 9 155 283,46	9 137 026,84
	Sous Total compte 706			18 256,62 9 155 283,46	18 256,62 9 155 283,46	9 137 026,84
7083	Locations diverses			455,00 650 584,30	455,00 650 584,30	650 129,30
	Sous Total compte 708			455,00 650 584,30	455,00 650 584,30	650 129,30
	Sous Total compte 70			18 711,62 9 838 062,26	18 711,62 9 838 062,26	9 819 350,64
734	Verst de transport			272 000,00 70 166 838,93	272 000,00 70 166 838,93	69 894 838,93

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	Restitution de taxe versement transport					39 080,00		39 080,00		39 080,00	
	Sous Total compte 73					311 080,00	70 166 838,93	311 080,00	70 166 838,93		69 855 758,93
7471	Etat						182 881,00		182 881,00		182 881,00
7472	Région						1 232 450,00		1 232 450,00		1 232 450,00
7473	Dépt						1 509 819,00		1 509 819,00		1 509 819,00
7474	Cnes						48 175,00		48 175,00		48 175,00
7475	Grp coll						14 161 760,66		14 161 760,66		14 161 760,66
	Sous Total compte 747						17 135 085,66		17 135 085,66		17 135 085,66
	Sous Total compte 74						17 135 085,66		17 135 085,66		17 135 085,66
753	Compensation liée au relèvement du seuil					627 710,00	659 926,42	627 710,00	659 926,42		32 216,42
7588	Autres						1 932 799,49		1 932 799,49		1 932 799,49
	Sous Total compte 758						1 932 799,49		1 932 799,49		1 932 799,49
	Sous Total compte 75					627 710,00	2 592 725,91	627 710,00	2 592 725,91		1 965 015,91

01700 - S.M.T.C. - .

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
		Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
7681	Fonds de soutien – sortie des empr risqu			475 358,99	475 358,99	475 358,99
	Sous Total compte 768			475 358,99	475 358,99	475 358,99
	Sous Total compte 76			475 358,99	475 358,99	475 358,99
7714	Recouvrement sur créances admises en nv			144,81	144,81	144,81
	Sous Total compte 771			144,81	144,81	144,81
777	Quote part subv invest virée au résult			3 696 900,83	3 696 900,83	3 696 900,83
778	Autres produits exceptionnels			25 021,61	25 021,61	25 021,61
	Sous Total compte 77			3 722 067,25	3 722 067,25	3 722 067,25
	Total classe 7			957 501,62 103 930 139,00	957 501,62 103 930 139,00	39 080,00 103 011 717,38
	Total général	651 055 981,45 651 055 981,45	509 093 611,20 500 519 040,04	132 470 308,91 141 044 880,07	1 292 619 901,56 1 292 619 901,56	769 799 186,09 769 799 186,09

01700 - S.M.T.C. - .

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs

01700 S.M.T.C. - .

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de S.M.T.C. - . pendant l'année 2020
et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À , le

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

À , le

063011

SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDE

01700 S.M.T.C. - .

Nombre de pages : 69

FIN DE DOCUMENT

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA.

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI

DÉLIBÉRATION N° 2

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le Budget Supplémentaire 2020 s'élève à **12 272 727,62 €,** intégrant les reports et les restes à réaliser 2020, décliné selon les sections budgétaires suivantes :

- ✓ **en fonctionnement : -3 426 275,44 €**
- ✓ **en investissement : 15 699 003,06 €**

Le budget primitif 2021 ne comprenait pas les résultats de l'exercice 2020. Ces derniers sont intégrés dans le budget supplémentaire, qui prend également en compte des modifications conservatoires du budget, conséquences des répercussions de la crise sanitaire sur les finances de l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

- **L'affectation du résultat 2020 :**

- ✓ inscription en dépenses d'investissement des restes à réaliser 2020 pour 12,5 M€,
- ✓ inscription en recettes d'investissement du report de l'excédent d'investissement 2020 pour 6,8 M€,
- ✓ report du résultat de fonctionnement 2020 en recettes d'investissement pour 5,7 M€.
- ✓ report du solde du résultat de fonctionnement 2020 en recettes de fonctionnement pour 0,155 M€.

- **Un budget supplémentaire 2021 qui tire les conséquences de la continuation de la crise sanitaire au-delà de 2020**

Le budget primitif 2021 (adopté en décembre dernier) prévoyait un budget de retour à une situation normale, c'est à dire un état antérieur à la crise sanitaire de la Covid 19 qui a démarré en 2020.

En effet, en décembre dernier, une hypothèse de sortie de la crise sanitaire à la fin d'année 2020 et une anticipation d'une reprise économique significative dès le début de l'année 2021 avaient présidé aux choix budgétaires pour 2021. De fait, le scénario optimiste pour le budget primitif 2021 ne s'étant pas concrétisé, il convient donc désormais d'apporter les corrections indispensables dans le cadre de ce budget supplémentaire 2021.

Par conséquent, outre les ajustements de crédits au fil de l'eau « classiques » de la gestion des sections d'exploitation et d'investissement, la situation atypique de la gestion 2021 au regard des conséquences de la gestion de la crise sanitaire, toujours prégnantes au premier semestre 2021, conduit à inscrire à ce budget supplémentaire des mouvements de crédits en lien avec cette situation.

Les recettes de fonctionnement (-3 426 75.44 €) :

Deux recettes sont particulièrement affectées par la poursuite de la crise sanitaire, la recette de VM (Versement Mobilité) et la recette commerciale ou tarifaire.

Versement Mobilité : le budget primitif 2021 prévoyait une recette VM de 72,9 M€ (inférieure de 1,35 M€ à celle prévue avant la crise sanitaire au BP 2020). Ce scénario anticipait une reprise solide et rapide. La réalité des effets de la gestion de la crise

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

sanitaire depuis janvier 2021 conduit à minorer la prévision initiale de fin 2020 pour le budget primitif 2021 dans le cadre de ce budget supplémentaire. D'une assiette de base du VM de 919 millions en moyenne annuelle au BP 2021 il est proposé de passer à une assiette de 899 millions de façon à intégrer une prévision plus prudente. Si le chômage partiel est nettement inférieur à 2020, les inconnues liées à la reprise économique et à son ampleur comme la crainte des effets liés à la fin des aides de l'État au second semestre (défaillances d'entreprises notamment) plaident pour une prudence accrue sur cette recette.

- ✓ Par conséquent la recette de Versement Mobilité est réduite de -1,25 M€ soit -1,7 % par rapport au BP 2021.

Recettes commerciales : le budget primitif 2021 prévoyait une recette de 15,3 M€ (quasi identique à celle prévue au budget primitif 2020 de 15,4 M€) soit un montant correspondant à un retour à la situation d'avant la crise sanitaire dès le début 2021. Cette hypothèse (plausible fin 2020) ne s'est finalement pas réalisée en 2021 : une reprise d'activité qui tarde à revenir à la normale dans un contexte macro-économique inédit se combine en effet à la continuation de la crise sanitaire.

- ✓ Par conséquent cette recette est diminuée de 2,4M€ soit -16% par rapport au BP 2021.

Les variations de recettes :

En diminution de recettes :

- Versement Mobilité : - 1 250 000 €
- Recettes tarifaires : - 2 454 000 €

En augmentation de recettes :

- Résultat de l'exploitation reporté: +155 445,26 €
- Remboursement charges de personnels (Indemnités journalières et Tickets restaurant) : + 102 279,30 €
- Produit de la vente pièces détachées THR1 en Italie : + 20 000 €

- La variation globale des recettes de fonctionnement (solde des diminutions et augmentations de recettes de fonctionnement) est donc de - 3 426 275.44 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

Les dépenses de fonctionnement (-3 426 75.44 €) :

Les deux plus importantes variations en dépenses de fonctionnement sont directement liées aux conséquences de la crise sanitaire.

Baisse de l'offre de transport T2C du 2 ème confinement 2020 : la diminution de dépense la plus importante est de 0,566 M€ ce qui correspond à la prise en compte du deuxième confinement de 2020 (de novembre à décembre) en moindre dépense sur la prestation de T2C.

Remboursement anticipé d'une partie des aides de l'État liées à la crise de la covid 19 dès 2021 : l'augmentation de dépenses la plus conséquente de 1,9 M€. Elle correspond à la prévision de remboursement de l'aide accordée par l'État en 2020 au titre de la LFR3 destinée à compenser la perte en VM *(le produit du VM de 2020 étant finalement supérieur à celui de 2019, ceci entraine le remboursement anticipé de l'aide, d'où l'inscription du montant au budget supplémentaire 2021).*

Les variations de dépenses :

En diminution de dépenses :

- Prise en compte du deuxième confinement (baisse de l''offre de transport) dans la prestation de T 2 C : - 566 062 €
- Annulation de l'édition d'Auvermoov (maintien des dépenses engagées et des dépenses de site @) : - 67 174.90 €
- Restitution étude de modélisation : - 10 000 €
- Annulation de crédits –Registre des délibérations 2019 et 2020 : - 3900 €

- Le Virement à la section de fonctionnement est réduit de 5 097 821,54 €

En augmentation de dépenses :

- Remboursement anticipé d'une partie des aides de l'Etat liées à la crise de la covid 19 dès 2021 : +1 932 798 €
- Subvention à verser au Conseil Départemental pour conventions C18 – 89 et C18-91 : +130 000 €
- Subvention à verser au Conseil Régional pour convention C18 – 06 : +77 563 €
- Subvention à verser pour la COR : + 25 600 €
- Solde de subvention pour la centrale de mobilité régionale : + 12 520 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

- Mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : + 50 000 €
- Accompagnement juridique pour le contrat d'emprunt de la BEI (Banque Européenne d'Investissement): + 35 000 €
- Location de bureaux modulaires : +15 000 €
- Destruction 18 bus réformés /réforme des vélos ancien marché : +12 000 €
- Réparation portail de la Gantière et révision de prix du marché NTL (adaptation freinage rames THR2): + 8 000 €
- Annulations de titres sur exercices antérieurs : + 7 202 €
- Nettoyage des locaux : + 7 000 €
- Plateaux repas /Réunions projet Inspire : + 1 000 €

- **La variation globale des dépenses de fonctionnement (solde des diminutions et augmentations de dépenses de fonctionnement) est donc de - 3 426 275,44 €**

Les recettes d'investissement (+ 15 699 003,06 €)

- Le solde d'exécution d'investissement 2020 pour 6 800 713.97 €
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement pour 879 674.34 €
- La partie du résultat de fonctionnement 2019 pour la couverture des restes à réaliser en investissement pour 5 745 114.75 €
- La réduction du virement de la section de fonctionnement pour -5 097 821.54 €
- Une écriture en annulation de recettes pour opération sous mandats : - 680 000 €

Le recours à l'emprunt pour 8 051 321.54 €

La variation globale des recettes d'investissement est de + 15 699 003.06 €

Les dépenses d'investissement (+ 15 699 003,06 €)

- Restes à réaliser de 2020 en dépenses d'investissement : +13 425 503,06 €
- Crédits de paiement pour l'acquisition de cadres renforcés pour le tramway (création d'une autorisation de programme) : + 1 400 000 €
- Crédits de paiement pour Expérimentation Hydrogène (création d'une autorisation de programme) : + 170 000 €
- Installation des valideurs de quais (26 quais) : + 160 000 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

- Acquisition de 100 VAE : + 150 000 €
- Acquisition de Bus 2020 : révision de prix et quote-part de 15 % d'un bus : + 122 000 €
- Travaux spécifiques pour l'accessibilité des lignes 8 et 20 : + 100 000 €
- Opération au Cendre : + 100 000 €
- Travaux Agence T2C CVC et Billettique : + 100 000 €
- Nouvelle application MAAS (création d'une autorisation de programme) : + 95 000 €
- Travaux divers ligne A : + 50 000 €
- Solution informatique pour la construction tarifaire : + 6 000 €
- Financement des opérations du CAPSYS : + 5 800 €
- Acquisition VAE de 2020 ; révision de prix non prévue : + 4 700 €
- Annulation mezzanine La Pardieu : - 140 000 €
- Annulation de crédits pour étude co-voiturage (double inscription en fonctionnement et investissement) : - 50 000 €

- **La variation globale des dépenses d'investissement (solde des diminutions et augmentations de dépenses d'investissement) est donc de + 15 699 003,06 €**

Les autorisations de programme

Nouvelles autorisations de programme :

- Création d'une autorisation de programme projet Maas pour 600 000 €, dont 95 000 € en crédits de paiement pour 2021 (20 000 d'AMO, 75 000 de prestation)
- Création d'une autorisation de programme « Expérimentation hydrogène » pour 350 000 €, dont 170 000 € en crédits de paiement pour 2021
- Création d'une autorisation de programme Achat de cadres MI renforcés auprès de NTL pour 3 M€, dont 1, 4M € en crédits de paiement pour 2021

Augmentation d'autorisation de programme :

- Augmentation de l'autorisation de programme mi- vie du tramway de 9 M€

- pour 2.9 M€ qui correspondent à l'extension du périmètre initial due aux options qualitatives hautes choisies fin 2020 comme à l'augmentation quantitative du périmètre arbitrée à cette même date

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE02-DE

- pour 6,1 M€ relatifs à l'achat de pièces détachées pour la mi- vie du tramway. La nécessité préalable de cadrer dans un format définitif la prestation des opérations de la mi- vie avant toute estimation solide et définitive pour les pièces détachées a logiquement conditionné une inscription postérieure au budget de l'opération connexe d'achat des pièces détachées, c'est chose faite au budget supplémentaire 2021.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 pour un montant de 12 272 727.62 € dont -3 426 275,44 € en section de fonctionnement et 15 699 003,06 € en section d'investissement, incluant les reports de crédits de l'exercice 2020 ;**
- **d'autoriser la modification des crédits de paiement pour 1 autorisation de programme et la création de 3 autorisations de programme.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 JUIN 2021
et de la publication le : 31 JUIN 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE

25630012000035 SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICATMIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

M43

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales - Modalités de vote du budget **II- Présentation générale du budget** A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes **III - Vote du budget** A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES			
	A - Eléments du bilan		
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investiisement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'information		
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D - Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article"
(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-3 426 275.44	-3 581 720.70
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		155 445.26
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	-3 426 275.44	-3 426 275.44

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 273 500.00	8 018 614.75
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	13 425 503.06	879 674.34
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		6 800 713.97
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	15 699 003.06	15 699 003.06

	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET	12 272 727.62	12 272 727.62

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à Réaliser	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 913 150.00		-564 136.90	-564 136.90	77 349 013.10
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 725 800.00		50 000.00	50 000.00	3 775 800.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	100 000.00				100 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	663 510.00		245 683.00	245 683.00	909 193.00
Total des dépenses de gestion des services		82 402 460.00		-268 453.90	-268 453.90	82 134 006.10
66	CHARGES FINANCIERES	7 100 000.00				7 100 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 035 000.00		1 940 000.00	1 940 000.00	2 975 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		90 537 460.00		1 671 546.10	1 671 546.10	92 209 006.10
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*5 136 491.00*		*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*	*38 669.46*
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*14 234 189.00*				*14 234 189.00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		*19 370 680.00*		*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*	*14 272 858.46*
TOTAL		109 908 140.00		-3 426 275.44	-3 426 275.44	106 481 864.56
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)					106 481 864.56

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à Réaliser	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	18 000.00		102 279.30	102 279.30	120 279.30
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 300 000.00		-2 454 000.00	-2 454 000.00	12 846 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	72 900 000.00		-1 250 000.00	-1 250 000.00	71 650 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 157 140.00				17 157 140.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	370 000.00				370 000.00
Total des recettes de gestion des services		105 745 140.00		-3 601 720.70	-3 601 720.70	102 143 419.30
76	PRODUITS FINANCIERS	475 000.00				475 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		106 220 140.00		-3 581 720.70	-3 581 720.70	102 638 419.30
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*3 688 000.00*				*3 688 000.00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		*3 688 000.00*				*3 688 000.00*
TOTAL		109 908 140.00		-3 581 720.70	-3 581 720.70	106 326 419.30
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					155 445.26
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)					106 481 864.56

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-5 097 821.54

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à Réaliser	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	18 770 248.00	12 545 828.72	2 273 500.00	2 273 500.00	33 589 576.72
Total des dépenses d'équipement		18 770 248.00	12 545 828.72	2 273 500.00	2 273 500.00	33 589 576.72
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 800 000.00				13 800 000.00
Total des dépenses financières		13 800 000.00				13 800 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers	2 120 000.00	879 674.34			2 999 674.34
Total des dépenses réelles d'investissement		34 690 248.00	13 425 503.06	2 273 500.00	2 273 500.00	50 389 251.06
040 *041*	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* *OPERATIONS PATRIMONIALES*	***3 688 000.00***				***3 688 000.00***
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***3 688 000.00***				***3 688 000.00***
TOTAL		38 378 248.00	13 425 503.06	2 273 500.00	2 273 500.00	54 077 251.06

\+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	54 077 251.06

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à Réaliser	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 997 765.00 13 209 803.00		8 051 321.54	8 051 321.54	2 997 765.00 21 261 124.54
Total des recettes d'équipement		16 207 568.00		8 051 321.54	8 051 321.54	24 258 889.54
106	Réserves			5 745 114.75	5 745 114.75	5 745 114.75
Total des recettes financières				5 745 114.75	5 745 114.75	5 745 114.75
4582	Total des opérations pour compte de tiers	2 800 000.00	879 674.34	-680 000.00	-680 000.00	2 999 674.34
Total des recettes réelles d'investissement		19 007 568.00	879 674.34	13 116 436.29	13 116 436.29	33 003 678.63
021 *040* *041*	*Virement de la section d'exploitation* *OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* *OPERATIONS PATRIMONIALES*	***5 136 491.00*** ***14 234 189.00***		***-5 097 821.54***	***-5 097 821.54***	***38 669.46*** ***14 234 189.00***
Total des recettes d'ordre d'investissement		***19 370 680.00***		***-5 097 821.54***	***-5 097 821.54***	***14 272 858.46***
TOTAL		38 378 248.00	879 674.34	8 018 614.75	8 018 614.75	47 276 537.09

\+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 800 713.97

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	54 077 251.06

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-5 097 821.54

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	564 136.90		564 136.90
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 000.00		50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 683.00		245 683.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 940 000.00		1 940 000.00
68	*Dotations aux amort.. aux dépréciations et prov.*			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*		*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*
	Dépenses d'exploitation - Total	1 671 546.10	-5 097 821.54	-3 426 275.44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-3 426 275.44

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Total des opérations d'équipement	14 819 328.72		14 819 328.72
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	879 674.34		879 674.34
	Dépenses d'investissement - Total	15 699 003.06		15 699 003.06

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 699 003.06

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	102 279.30		102 279.30
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	-2 454 000.00		-2 454 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	-1 250 000.00		-1 250 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000.00		20 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	-3 581 720.70		-3 581 720.70

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	155 445.26

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-3 426 275.44

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 051 321.54		8 051 321.54
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
26	*PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI*			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	199 674.34		199 674.34
481				
021	*Virement de la section d'exploitation*		*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*
	Recettes d'investissement - Total	8 250 995.88	-5 097 821.54	3 153 174.34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	6 800 713.97

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	5 745 114.75

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 699 003.06

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**77 913 150.00**	**-564 136.90**	**-564 136.90**
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	59 150.00		
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 000.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	36 150.00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	7 000.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 000.00		
6066	CARBURANTS	5 000.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	77 005 700.00	-558 236.90	-558 236.90
6111	SOUS-TRAIT. EXPLOITARESEAU URBAIN	73 225 000.00	-566 062.00	-566 062.00
6113	SOUS-TRAIT . LIGNESREGULIERES AFFRETEES	300 000.00		
6117	SOUS-TRAIT..LOCATIONVELOS	2 097 000.00		
6118	SOUS-TRAITANCE DIV	90 000.00		
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	122 000.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	29 200.00	15 000.00	15 000.00
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	4 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
61521	SUR BIENS IMMOBILIERS		8 000.00	8 000.00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS AUT	105 000.00		
	SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	8 000.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	42 000.00		
6156	MAINTENANCE	55 500.00	5 000.00	5 000.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	60 000.00		
6162	ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	2 500.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	686 500.00	-10 000.00	-10 000.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQU	15 000.00		
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES FORMATION	25 000.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	17 500.00	-1 000.00	-1 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	121 500.00	-9 174.90	-9 174.90
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	823 100.00	-5 900.00	-5 900.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6223	COUT TRAITEMENTS INFORMATIQUES A FACON			
6226	HONORAIRES	196 000.00	-1 000.00	-1 000.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
6228	DIVERS			
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	128 000.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	48 000.00	-3 900.00	-3 900.00
6238	DIVERS	161 000.00	-4 000.00	-4 000.00
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	44 300.00	-500.00	-500.00
6256	MISSIONS	13 000.00	-500.00	-500.00
6257	RECEPTIONS	29 500.00	-3 000.00	-3 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	22 000.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 000.00		
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	130 300.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	33 000.00	7 000.00	7 000.00
6288	AUTRES			
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 200.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)			
63512	TAXES FONCIERES	25 000.00		
6358	AUTRES DROITS	200.00		
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**3 725 800.00**	**50 000.00**	**50 000.00**
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	298 000.00		
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	298 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	71 000.00		
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES)			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	30 000.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	11 000.00		
6336	COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	30 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	3 356 800.00	50 000.00	50 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 688 000.00		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	547 000.00	50 000.00	50 000.00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	43 000.00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	21 000.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	309 000.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	518 000.00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	14 000.00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	79 000.00		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	18 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	8 000.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	1 800.00		
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	110 000.00		
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**100 000.00**		
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	100 000.00		
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT TRANSPORT	100 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**663 510.00**	**245 683.00**	**245 683.00**
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	663 510.00	245 683.00	245 683.00
	INDEMNITES FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E			
6531	IMDEMNITES	66 000.00		
6532	FRAIS DE MISSION	3 000.00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	4 000.00		
	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000.00		
6542	CREANCES ETEINTES			
	SUBVENTIONS			
	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS			
65715	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	70 000.00		
	SUBV. EXPLOITATION ORGANISMES PUBLICS			
65732	REGIONS	152 500.00	90 083.00	90 083.00
65733	DEPARTEMENTS		130 000.00	130 000.00
65734	COMMUNES	175 000.00		
65735	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	28 000.00	25 600.00	25 600.00
6574	SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	160 000.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		82 402 460.00	-268 453.90	-268 453.90
66	**CHARGES FINANCIERES**	**7 100 000.00**		
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	7 100 000.00		
	CHARGES D'INTERETS			
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	7 200 000.00		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-100 000.00		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS			
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**1 035 000.00**	**1 940 000.00**	**1 940 000.00**
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 035 000.00	1 940 000.00	1 940 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 000.00	1 940 000.00	1 940 000.00
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	1 000 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		90 537 460.00	1 671 546.10	1 671 546.10

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*5 136 491.00*	*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*5 136 491.00*	*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*14 234 189.00*		
- 67 -	*CHARGES EXCEPTIONNELLES*			
675	*VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES*			
- 68 -	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS*	*14 234 189.00*		
	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION			
6811	*DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES*	*13 882 189.00*		
	DOTAT. AMORT., DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINANCIE			
6862	*DOT. AMORTIS. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR*	*352 000.00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*19 370 680.00*	*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*19 370 680.00*	*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	109 908 140.00	-3 426 275.44	-3 426 275.44

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	-3 426 275.44

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**18 000.00**	**102 279.30**	**102 279.30**
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	18 000.00	102 279.30	102 279.30
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
64198	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL AUTRES		102 279.30	102 279.30
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6459	REMBOURSEMENTS - CHARGES DE S S ET PREVOYANCE	18 000.00		
70	**VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES**	**15 300 000.00**	**-2 454 000.00**	**-2 454 000.00**
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	15 300 000.00	-2 454 000.00	-2 454 000.00
701	VENTES PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	50 000.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	14 600 000.00	-2 454 000.00	-2 454 000.00
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
7083	LOCATIONS DIVERSES	650 000.00		
73	**PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE**	**72 900 000.00**	**-1 250 000.00**	**-1 250 000.00**
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	72 900 000.00	-1 250 000.00	-1 250 000.00
734	VERSEMENT DE TRANSPORT	72 900 000.00	-1 250 000.00	-1 250 000.00
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**17 157 140.00**		
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 157 140.00		
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT TERR.			
7471	ETAT	183 000.00		
7472	REGIONS	1 233 000.00		
7473	DEPARTEMENTS	1 549 000.00		
7474	COMMUNES	49 375.00		
7475	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	14 142 765.00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**370 000.00**		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	370 000.00		
753	COMPENSATION RELEVEMENT SEUIL ASSUJETTISSEMENT VT	370 000.00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		**105 745 140.00**	**-3 601 720.70**	**-3 601 720.70**
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**475 000.00**		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	475 000.00		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
7681	FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	475 000.00		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		**20 000.00**	**20 000.00**
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 000.00	20 000.00
7714	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST			
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF		20 000.00	20 000.00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- 77 -	*PRODUITS EXCEPTIONNELS*			
773	*MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)*			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		106 220 140.00	-3 581 720.70	-3 581 720.70

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*3 688 000.00*		
- 77 - *777*	*PRODUITS EXCEPTIONNELS* *QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E*	*3 688 000.00* *3 688 000.00*		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*3 688 000.00*		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	109 908 140.00	-3 581 720.70	-3 581 720.70

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	155 445.26
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	-3 426 275.44

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS			
	15001 Tramway maintenance installations fixes			
	15002 Evolution ergonomique poste de conduite			
	15003 Acquisition 4 rames 2015			
	15004 ATELIER REMISAGE TRAMWAY PARDIEU			
	15005 Réseau bus - accessibilité installations fixes			
	15006 Réseau bus - renouvellement		2 122 000.00	2 122 000.00
	15102 Localisation défaut BST			
	15105 Aménagement sécurité passerelle tramway			
	15109 Aménagements voiries			
	15110 Mobilier urbain			
	15114 Acquisitions 18 stations et 180 VLS			
	15115 Station sécurisée au TR PEI	10 000.00		
	15117 Rénovation locaux Pardieu			
	15119 Sécurisation passerelle Pardieu			
	15120 Acquisition passerelle Pardieu			
	15121 ARMOIRES ELECTRIQUES PARDIEU			
	15127 Etude site propre ligne B			
	15128 Modèle et logiciel VISUM	10 000.00		
	15129 Amélioration vitesse commerciale bus Esplanade SNC			
	15132 Renouvellement mobilier	20 000.00		
	15134 Renouvellement informatique SMTC	55 000.00		
	15135 Acquisition véhicules PMR			
	15136 Aménagement locaux SMTC	108 000.00		
	15138 Miroirs de quais			
	16001 Obsolescence billettique	2 645 000.00	160 000.00	160 000.00
	16003 Renouvellement biens mobiliers T2C 2016			
	16005 Acquisition rame 27			
	16102 Evolution matériel roulant			
	16108 Remplacement fenêtres remisage Pardieu			
	16112 Modification banc de freinage tramway			
	16119 Acquisition véhicules PMR			
	16120 Etude et suivi ergonomie poste de conduite			
	16123 EVOLUTION SIGNALISATION FERROVIAIRE			
	17002 RENOUV BIENS MOB T2C 2017			
	17003 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL			
	17004 MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	8 000 000.00		
	17005 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY			
	17102 TRAVAUX DIVERS PARDIEU			
	17107 ACQUISITION CAMION REASSORT VLS			
	17108 EQUIPEMENTS COVOITURAGE DYNAMIQUE			
	18109 OUTILLAGE, PIECES DE RECHANGE, FORMATION TRAMWAY			
	18110 MODIFICATION FREINAGE D'URGENCE THR2			
	18112 ETUDE FAISABILITE CRISTAL BY LOHR			
	18114 ETUDE COMPLEMENTAIRE FAISABILITE LIGNE B			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
	18115 REPARATION CORKELAST CHAMPRATEL			
	19001 LIGNES B ET C 2025	3 180 000.00		
	19002 SECURISATION SITES T2C	686 248.00		
	19100 ETUDE ET REPROGRAMMATION		5 800.00	5 800.00
	19102 ACQUISITION VEHICULE PMR			
	19103 INTERFACES LOGICIELLES TFT SLE ET BIV			
	19104 PROGICIEL GESTION FINANCIERE T2C			
	19105 ACQUISITION VAE		4 700.00	4 700.00
	19106 PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO			
	19107 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY	200 000.00		
	20100 PDM SMTC GARAGE A VELOS	15 000.00		
	20101 REGLAGE PAULVES	120 000.00		
	20103 ACQUISITION STATIONS VELOS			
	20104 AMENAGEMENTS VOIRIE BUS	370 000.00	100 000.00	100 000.00
	20105 TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU			
	21001 ACQUISITION BUS 2021-2026	2 000 000.00	-2 000 000.00	-2 000 000.00
	21002 ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026	630 000.00	100 000.00	100 000.00
	21003 EXPERIMENTATION BUS A HYDROGENE		170 000.00	170 000.00
	21004 MAAS PLATEFORME NUMERIQUE		95 000.00	95 000.00
	21005 CADRES MI TRAM		1 400 000.00	1 400 000.00
	21101 TRAVAUX AGENCE T2C CVC ET BILLETTIQUE	300 000.00	100 000.00	100 000.00
	21102 EXTENSION MEZZANINE PARDIEU	140 000.00	-140 000.00	-140 000.00
	21103 TRAVAUX DIVERS PF et IF TIGNE A	200 000.00	50 000.00	50 000.00
	21104 AMO OFFRE COVOITURAGE	50 000.00	-50 000.00	-50 000.00
	21105 OBSOLESCENCE CARTES ELECTRONIQUES TRAMWAY	31 000.00		
	21106 SOLUTION INFORMATIQUE CONSTRUCTION TARIFAIRE		6 000.00	6 000.00
	21107 ACQUISITION 2021 120 VAE		150 000.00	150 000.00
	T2C_EQ_EX Equipements d'exploitation T2C			
	16002 Révision PDU			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		**18 770 248.00**	**2 273 500.00**	**2 273 500.00**
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**13 800 000.00**		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 800 000.00		
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
1641	EMPRUNTS EN EURO	13 800 000.00		
1678	AUTRES EMP ET DETTES ASSORTIS DE COND.PARTICULIERE			
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1687	AUTRES DETTES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**13 800 000.00**		
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	2 120 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**2 120 000.00**		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**34 690 248.00**	**2 273 500.00**	**2 273 500.00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 688 000.00		
Reprises sur autofinancement antérieur		3 688 000.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 688 000.00		
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
139	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU CPTE DE RESULT			
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 000.00		
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	100 000.00		
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
13941	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	947 000.00		
13942	REGIONS	725 000.00		
13943	DEPARTEMENTS	860 000.00		
13944	COMMUNES	27 000.00		
13945	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	27 000.00		
13946	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	41 000.00		
13947	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	960 000.00		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT			
Charges transférées				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
16411	EMPRUNT			
1661	REFINANCEMENT DE DETTE			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 688 000.00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	38 378 248.00	2 273 500.00	2 273 500.00

RESTES A REALISER N-1	13 425 503.06
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	15 699 003.06

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**2 997 765.00**		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 997 765.00		
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
1315	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	945 565.00		
	SUBV INV CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
1341	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	318 000.00		
1342	REGIONS			
1345	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	197 200.00		
1347	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 537 000.00		
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**13 209 803.00**	**8 051 321.54**	**8 051 321.54**
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 209 803.00	8 051 321.54	8 051 321.54
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
1641	EMPRUNTS EN EURO	13 209 803.00	8 051 321.54	8 051 321.54
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1687	AUTRES DETTES			
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		**16 207 568.00**	**8 051 321.54**	**8 051 321.54**
10	**DOTATIONS.FONDS DIVERS ET RESERVES**		**5 745 114.75**	**5 745 114.75**
- 10 -	DOTATIONS.FONDS DIVERS ET RESERVES		5 745 114.75	5 745 114.75
	RESERVES			
1068	AUTRES RESERVES		5 745 114.75	5 745 114.75
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			**5 745 114.75**	**5 745 114.75**
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	2 800 000.00	-680 000.00	-680 000.00
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**2 800 000.00**	**-680 000.00**	**-680 000.00**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**19 007 568.00**	**13 116 436.29**	**13 116 436.29**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	5 136 491.00	-5 097 821.54	-5 097 821.54
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 136 491.00	-5 097 821.54	-5 097 821.54
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 234 189.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	TERRAINS			
2111	TERRAINS NUS			
2118	AUTRES TERRAINS			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.			
261	TITRES DE PARTICIPATIONS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	13 882 189.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
28031	FRAIS D'ETUDES	436 000.00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	161 000.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
28131	BATIMENTS	624 000.00		
28135	INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	6 000.00		
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	468 000.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	34 000.00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	8 159 189.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	83 000.00		
28184	MOBILIER	24 000.00		
28188	AUTRES	3 866 000.00		
48171	PENALITE DE RENEGOCIATION DE DETTE	352 000.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		19 370 680.00	-5 097 821.54	-5 097 821.54
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
16413	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE
1662	*REFINANCEMENT DE DETTE*			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*19 370 680.00*	*-5 097 821.54*	*-5 097 821.54*

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	38 378 248.00	8 018 614.75	8 018 614.75

RESTES A REALISER N-1	879 674.34
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 800 713.97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	15 699 003.06

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP		Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé
BIL_OBS-2016	Obsolescence billettique	9 520 000.00		9 520 000.00
BUS_ACQ-2021	ACQUISITION BUS 2021-2026		22 983 148.00	22 983 148.00
BUS_AIF-2015	Réseau bus - accessibilité installat	2 360 000.00		2 360 000.00
BUS_AQU-2021	ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026		3 600 000.00	3 600 000.00
BUS_HYDRO-2021	EXPERIMENTATION BUS HYDROGENE		350 000.00	350 000.00
BUS_MIF-2015	Réseau bus - maintenance installatio	2 465 000.00		2 465 000.00
BUS_RMR-2015	Réseau bus - renouvellement	32 650 000.00		32 650 000.00
LIG_BC-2019	LIGNES B ET C 2025	266 400 000.00		266 400 000.00
MAAS-2021	PLATEFORME NUMERIQUE DE MOBILITE		600 000.00	600 000.00
MAG_CHAMP-2017	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	560 000.00		560 000.00
REM_TRAM-2014	Construction atelier remisage tramwa	1 534 907.00		1 534 907.00
SECU_T2C-2019	SECURISATION SITES T2C	800 000.00		800 000.00
SIT_LIGB-2015	Etude site propre ligne B	393 070.00		393 070.00
TRAM_A4R-2015	Acquisition 4 rames 2015	14 889 500.00		14 889 500.00
TRAM_CMI-2021	ACHAT CADRES MI RENFORCES		3 000 000.00	3 000 000.00
TRAM_EPC-2015	Evolution ergonomique poste de condu	4 391 000.00		4 391 000.00
TRAM_MIF-2015	Tramway maintenance installations fi	17 862 000.00		17 862 000.00
TRAM_MMR-2015	Tramway maintenance matériel roulant	19 400 000.00	13 600 000.00	33 000 000.00
TRAM_SFT-2017	TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2021	Reste à financer (>2021)
BIL_OBS-2016	Obsolescence billettique	6 022 986.72	3 363 638.28	133 375.00
BUS_ACQ-2021	ACQUISITION BUS 2021-2026			22 983 148.00
BUS_AIF-2015	Réseau bus - accessibilité installat	1 232 136.59	1 127 863.41	
BUS_AQU-2021	ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026		730 000.00	2 870 000.00
BUS_HYDRO-2021	EXPERIMENTATION BUS HYDROGENE		170 000.00	180 000.00
BUS_MIF-2015	Réseau bus - maintenance installatio	2 221 685.38	243 314.62	
BUS_RMR-2015	Réseau bus - renouvellement	22 917 709.61	8 356 890.39	1 375 400.00
LIG_BC-2019	LIGNES B ET C 2025	3 320 795.57	8 074 204.43	255 005 000.00
MAAS-2021	PLATEFORME NUMERIQUE DE MOBILITE		95 000.00	505 000.00
MAG_CHAMP-2017	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	51 155.96	508 844.04	
REM_TRAM-2014	Construction atelier remisage tramwa	1 486 538.69	48 368.31	
SECU_T2C-2019	SECURISATION SITES T2C	37 340.00	762 660.00	
SIT_LIGB-2015	Etude site propre ligne B	140 480.00	252 590.00	
TRAM_A4R-2015	Acquisition 4 rames 2015	14 623 823.47	265 676.53	
TRAM_CMI-2021	ACHAT CADRES MI RENFORCES		1 400 000.00	1 600 000.00
TRAM_EPC-2015	Evolution ergonomique poste de condu	4 311 563.13	79 436.87	
TRAM_MIF-2015	Tramway maintenance installations fi	17 774 045.74	87 954.26	
TRAM_MMR-2015	Tramway maintenance matériel roulant	2 468 377.37	9 956 622.63	20 575 000.00
TRAM_SFT-2017	TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2021	Reste à financer (>2021)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 31
Nombre de membres présents 26
Nombre de suffrages exprimés 27
VOTES :
Pour 27
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 12/05/2021

Présenté par (1),
A Clermont-Fd le 4ème Vice-Président

Le …(1),

Délibéré par … (2), réuni en session de Comité Syndical
A Clermont-Fd, le 20.05.2021

Les membres … (2), du Comité Syndical

Certifié exécutoire par … (1), compte tenu de la transmission en préfecture
le 3 JUIN 2021 et de la publication le …/…/… 3 JUIN 2021

A ……, le …/…/….

(1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général…

(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général…

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE03-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration :	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation :	12 mai 2021
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA.

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8).
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3).

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 3

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : AVENANTS A LA CONVENTION CADRE OURA ET A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - 2021

Présentation de la démarche partenariale

Depuis plus de 15 ans, la démarche Oùra fédère les autorités organisatrices de transport et de mobilité de la région Auvergne Rhône-Alpes dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et faciliter l'accès aux services de mobilité pour les habitants du territoire régional.

Basée principalement sur l'interopérabilité des réseaux de transport, qui permet des « parcours sans couture » Oùra est une démarche de services à la mobilité qui favorise l'intermodalité des transports en commun et l'accès à des services complémentaires en matière de modes doux, tarification, distribution et information voyageur. La carte Oùra, support commun de la mobilité, en est la réalisation historique.
En 2020, près d'un million de cartes circule sur le territoire régional, 34 réseaux sont équipés de systèmes billettiques interopérables basés sur la carte Oùra, 25 partenaires ont mis tout ou partie de leurs titres de transport en vente sur la boutique en ligne « oura.com ». L'information voyageur des 50 réseaux de transport de la Communauté Oùra est accessible via le site web et l'application mobile Oùra, et alimente le calculateur d'itinéraires régional avec des données théoriques et maintenant en temps réel quand elles sont disponibles.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE03-DE

La démarche Oùra repose sur un objectif de services cohérents et performants progressivement mis en place par tous les réseaux de transport partenaires :

- distribution et service après-vente sur cartes Oùra performants et possibles techniquement sans condition par tout réseau en tout point du territoire (sous réserve des accords commerciaux entre les partenaires),
- tarification mono-réseau et multi-réseaux (ex : tarifs zonaux, TER +, etc.),
- information mono et multi-réseaux (information tarifaire, calculateur d'itinéraires régional etc.),
- nouveaux services de mobilités proposés aux usagers du Service Oùra (ex : covoiturage, autopartage, vélo en libre-service...),
- à terme, services de la vie quotidienne facilités pour les usagers du Service Oùra (ex : bibliothèque, piscine...)

La feuille de route 2022-2027

Le Comité de Pilotage Oùra, lors de sa dernière réunion du 26 novembre 2020, a validé l'ambition de service de la Communauté pour les années à venir, alors que des points de vigilance quant au périmètre ont été soumis au débat.

Le SMTC AC a partagé sa volonté de :

- Poursuivre, dans le cadre d'Oùra, le travail de coopération institutionnelle engagé depuis plus de 15 ans en faveur de mobilités plus respectueuses de l'environnement ;
- Poursuivre le développement des coopérations tarifaires entre les réseaux de la Région et les réseaux urbains pour tous les voyageurs, notamment via le développement d'un support occasionnel interopérable ;

Le premier axe vise à pérenniser les investissements réalisés jusqu'alors et à optimiser l'exploitation du système.

Pour atteindre cet objectif, de nouveaux marchés vont être lancés via le Groupement de commande Oùra :

- Les marchés de maintenance billettique, web, calculateur d'itinéraires et application mobile prendront la suite, à iso-périmètre, du marché actuel Dispositif mutualisé Oùra, dont le titulaire est Conduent/OBS, et qui s'achève en 2022.
- Les prestations réseautiques du dispositif seront assurées par le marché régional Amplivia, porté par la Centrale d'achat régionale. Pour les partenaires qui disposent de matériels billettiques acquis dans le cadre du marché Conduent/OBS ou du futur marché de maintenance billettique Conduent, il conviendra d'adhérer à la Centrale d'achat pour pouvoir acquérir les prestations individualisées réseautiques à compter de l'été 2022. La Région continuera à assurer la commande et la refacturation aux partenaires via les appels de fonds des prestations mutualisées.

Le SMTC souhaite échanger avec la Région sur l'autre volet de la feuille de route Oura visant à développer l'offre de services aux voyageurs à travers :

- Le développement de l'usage des mobilités douces et de la voiture partagée : consignes à vélo, vélo-stations, vélos en libre-service, covoiturage, autopartage (via les outils régionaux et la mise en visibilité des services de mobilité déployés à l'échelle locale)
- La promotion de l'innovation avec la mise à disposition d'outils communs, mutualisables pour les AOM, notamment la brique distribution m-ticket, la brique information voyageurs, la brique covoiturage, la brique Transport à la Demande....

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE03-DE

Pour atteindre cet objectif, la Région a souhaité lancer des nouveaux marchés via le Groupement de commande Oùra :

- Le marché Médias et plateforme de services mobilité permettra de développer les ambitions de service Oùra via des médias renouvelés et incluant de nouveaux services, basés sur des « briques » fonctionnelles réutilisables par les partenaires sur leurs projets locaux : nouveau calculateur d'itinéraires incluant les nouvelles mobilités, M-ticket interopérable pour permettre la mise en œuvre de tarification multimodales occasionnelles, co-voiturage etc. A noter que sur ce marché, la Région prendra le risque financier de la demande de subvention FEDER auprès de l'Union européenne en n'appelant les partenaires qu'à 50% des clés de financement classiques. Elle continue par ailleurs à financer les prestations d'information voyageurs, dont le calculateur d'itinéraires régional.

Pour être très concret, l'élargissement du périmètre fonctionnel Ourà et notamment les travaux liés au futur marché « Médias et Plateforme de services » posent questions quant aux :

- Coûts induits pour l'intégration des briques régionales dans nos systèmes.
- Doublon de solutions déjà mise en œuvre, et dont l'intérêt n'est pas à ce jour démontré.

L'incidence financière des avenants est au maximum de 24 418.21 € d'investissement pour la période 2022-2027 et de 34 663.01 € de fonctionnement annuel.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 à la Convention-cadre et l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes après la validation d'un périmètre pertinent co-validé entre le SMTC AC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8).
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3).

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 4

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : CONVENTION NAVETTE LADOUX

Depuis le 1er janvier 2019, le SMTC-AC et Riom Limagne et Volcans ont conclu une convention de groupement de commande relative au maintien des connexions entre les deux AOM, en vue de satisfaire aux demandes des usagers des deux ressorts territoriaux.

En parallèle, la question de la desserte de la Zone Industrielle de Ladoux portée notamment par l'entreprise Michelin, a été soulevée tant auprès du SMTC, que de RLV et de la Région au titre de leurs compétences respectives et notamment au sein de la réunion « Gouvernance Mobilité » organisée par Michelin.

Ainsi, il est proposé la mise en place d'une nouvelle navette entre la ZI de Ladoux et la gare SNCF de Riom, et ce de manière expérimentale, avec un partage des couts et des compétences entre les trois structures :

- Phase 1 de l'expérimentation du 1/03/2021 au 31/08/2021 : portage technique et financier de la ligne par la Région (sur la base de marchés pré-existants) ;
- Phase 2 de l'expérimentation du 1/09/2021 au 31/08/2022 : portage technique par la Région et prise en charge financière à hauteur de la moitié des dépenses pour la Région, et à hauteur du quart des dépenses pour RLV et le SMTC-AC. Adaptation et consolidation de l'offre sur la base des données de fréquentation recueillies dans la phase 1 ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

- Phase 3 de l'expérimentation du 1/09/2022 au 31 aout 2025 : redéfinition de l'offre après examen par les partenaires des résultats de l'expérimentation, puis poursuite selon les modalités arrêtées pour une période de 3 ans maximum.

Le coût total du service prévu en expérimentation est estimé à 48.218 € HT par an. Il correspond à deux allers le matin et trois retours le soir sur la base de 249 jours d'exploitation, équivalent à une année de fonctionnement de 5 jours sur 7, jours fériés exclus. Par ailleurs, trois titres de transport seront accueillis sur cette ligne (RLV, SMTC et Région).

A compter du 1er septembre 2021, la prise en charge financière de cette ligne par le SMTC-AC est estimée à 12 054,50 € HT/an, ce montant pourra éventuellement être révisé à la hausse en fonction des marchés qui seront contractés par la Région, dans ce cas, un avenant à la convention sera réalisé.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

CONVENTION RELATIVE A LA DESSERTE LADOUX

Entre :

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise, 2 bis rue de l'Hermitage 63063 Clermont-Ferrand Cedex, représenté par Monsieur François RAGE, son Président, ci-après dénommé « le SMTC - AC »

Et

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, sise 1 Esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 Lyon, Cedex 2, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, le Président, en vertu de la délibération n° ..... de la Commission Permanente du 07 mai 2021.
ci-après dénommée « la REGION »

Et

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne Volcans, sise 5 mail Jost Pasquier - CS 80045 - 63201 Riom Cedex, représentée par Monsieur Frédéric BONNICHON, son Président en vertu de la délibération n°..... du Conseil Communautaire du 31 mars 2021,
Ci-après dénommée « RLV ».

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU la délibération n° du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise adoptée par son Comité Syndical du 20 mai 2021 relative à l'expérimentation de la desserte Ladoux,

VU la délibération n°..... du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes adoptée par son Assemblée Délibérante lors de la Commission permanente du 07 mai 2021 relative au transport scolaire et non urbain,

VU la délibération n°..... de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne Volcans adoptée par son Assemblée Délibérante lors de son Bureau du Conseil Communautaire du 31 mars 2021 relative au transport scolaire et non urbain,

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

Préambule

Un constat de manque de desserte de la zone de Ladoux et d'intermodalité avec le réseau ferroviaire en gare de Riom est à l'origine d'une demande de liaison en transport en commun entre la gare SNCF de Riom et la Zone Industrielle de Ladoux. Cette démarche a été initiée auprès du SMTC-AC, de RLV et de la Région. Afin de mener à bien l'étude de cette desserte nommée « desserte Ladoux », il est proposé l'expérimentation suivante, déclinée en trois temps :

- Période du 1er mars au 31 août 2021 : Phase 1 de l'expérimentation financée à 100% par la Région. Compte-tenu du contexte sanitaire et de la proportion de télétravail, la fréquentation attendue est en dessous de celle estimée en situation nominale. La Région prendra en charge une livrée à ses couleurs

- Période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 : Phase 2 de l'expérimentation : adaptation et consolidation de l'offre, en partenariat avec le SMTC-AC et RLV, AOM parties prenantes de ce projet. La Région prendra en charge la mise en œuvre de la livrée Région dite « Partenaires » permettant la mise en valeur des AOM urbaines aux côtés de la Région.

- A compter du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 août 2025 : redéfinition de l'offre après examen par les partenaires des résultats de l'expérimentation, puis poursuite selon ces modalités pour une période de 3 ans maximum, avec reconduction expresse de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Région, le SMTC-AC et RLV pour la mise en place d'une desserte entre la Gare SNCF de Riom et la zone de Ladoux.

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est désignée Maître d'Ouvrage de l'opération.

ARTICLE 3 : CIRCUIT DE LA DESSERTE

Il s'agit d'assurer la liaison Gare de Riom- ZI de Ladoux à Cébazat. Une recherche d'intermodalité avec le train et les deux réseaux urbains est proposée. Le parcours est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des usagers, de la fréquentation constatée et des évaluations de la desserte réalisées par les partenaires.

La nouvelle ligne régulière LR 75, faisant l'objet de l'expérimentation, est présentée en annexe avec le détail du niveau de l'offre de service (arrêts et horaires de passage).

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

ARTICLE 4 : CONDITIONS TARIFAIRES ET BILLETTIQUE

La Région mettra en place un valideur Oura dans le véhicule mis en œuvre, permettant d'accepter tous les titres de transport valides sur les Cars Région du Puy-de-Dôme.

RLV mettra à disposition à compter du 05/03/2021 un valideur de marque Actoll (modèle Bill ou I6000)

Le SMTC-AC mettra à disposition un valideur compatible avec sa billettique et procédera à sa mise en place, et aux opérations de maintenance et dépose/repose nécessaires sur la base des informations techniques fournies par la Région.

Lorsque la billettique mise en place par le SMTC-AC et par RLV sera compatible Oura, un seul outil de distribution / validation sera nécessaire, et permettra d'accéder aux différentes gammes tarifaires. Il sera fourni par la Région.

Les trois gammes tarifaires seront acceptées à bord du véhicule le temps de l'expérimentation. Les partenaires examineront la suite à donner si l'expérimentation est concluante.

ARTICLE 5 : LIVRÉE, POTEAUX, ABRIS VOYAGEURS ET GUIDE HORAIRES

La Région définit et prend en charge le pelliculage de la livrée du véhicule. La Région aura recours à son marché de pelliculage commun à toutes les Antennes. Une livrée dite « Partenaires » sera mise en place pour valoriser l'engagement financier des AOM urbaines au côté de la Région à compter du 1er septembre 2021.

Un affichage spécifique à la navette sera prévu sur les poteaux des arrêts desservis fournis par la Région hors périmètre du Ressort Territorial du SMTC-AC. La Région fournira et posera des abris voyageurs dès que les contraintes techniques le permettront et ce en dehors du ressort territorial du SMTC-AC. RLV autorise la pose des abris voyageurs de la Région sur son ressort territorial.

Cette fourniture d'abris voyageurs se fera sous réserve de la conclusion des conventions avec les communes, tel que prévu par le dispositif « abris voyageurs ».

Les horaires de la navette seront intégrés dans les documents de communication des exploitants (site internet, guide horaire, ...) des AOM urbaines en vue de garantir une information complète des usagers.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIERES

Le montant du coût total du service prévu en expérimentation (mise en place de la desserte Ladoux) est estimé à 48.218 € HT/an correspondant à deux allers le matin et trois retours le soir sur la base de 249 jours d'exploitation, équivalent à une année de fonctionnement de 5 J/7, jours fériés exclus.

Ce montant tient lieu de prévisionnel.

Les prestations seront commandées au transporteur par la Région à l'aide des marchés à bon de commande préexistants. Les prestations seront intégrées aux bons de commande émis. L'estimation est réalisée sur la base des prix connus au marché actuel. Lorsque les marchés seront renouvelés, ils le seront sous la même forme (marchés à bon de commande). Les prestations seront alors commandées sur ce nouveau marché. Ces prestations font l'objet d'une récupération de la TVA et sont inscrites sur le programme P171 de la Région.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

Ces coûts sont hors frais de fonctionnement des billettiques. Chaqu
fonctionnement de sa billettique.

Les modalités financières sont définies, pour chacune des périodes identifiées, sur la base des prix connus au marché actuel :

Entre le 1er mars 2021 et le 31 aout 2021 :
La Région prend en charge intégralement le coût de l'expérimentation.

Entre le 1er septembre 2021 et le 31 aout 2025
La répartition du cout total est réalisée comme suit :

- SMTC-AC : 12 054,50 € (25% du coût total annuel prévisionnel)
- RLV : 12 054,50 € (25% du coût total annuel prévisionnel)
- Région : 24 109,00 € (50% du coût total annuel prévisionnel)

Le coût total du service mis en place à compter du 1er septembre 2021 est établi à titre prévisionnel.

Le montant de l'expérimentation est estimé annuellement à 48 218 € HT maximum.

En fonction de la réalité du service, ce coût pourra être ajusté à la baisse et, dans ce cas, la répartition des financements sera réalisée proportionnellement sur la même règle de calcul (25% - 25% - 50%) entre les 3 financeurs.

Et, en cas d'évolution à la hausse, il sera nécessaire de modifier la présente convention par voie d'avenant.

RLV et le SMTC-AC s'engagent à verser les sommes dues à la Région. La Région émettra les titres de recettes auprès de chacune de ces entités sur la base de la réalité du service fait annuellement sur la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2025. Les titres seront émis annuellement après clôture de l'année scolaire en cours (1er septembre – 31 août)

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS DES HORAIRES

L'objectif de la mise en place de cette navette est de répondre au plus près des besoins de transport entre la zone de Ladoux et RLV, et plus spécifiquement de favoriser l'intermodalité Train-Navette Ladoux pour ces déplacements. Aussi, les horaires de cette navette sont susceptibles d'être ajustés ou modifiés en fonction des changements réalisés au niveau des grilles horaires des trains.

Toute modification des horaires de la navette devra faire l'objet d'une décision de l'ensemble des parties prenantes, réalisée à l'issue de l'évaluation prévue annuellement ou en fonction de modifications de grilles horaires identifiées.

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement des modifications pouvant intervenir et acteront au mois de mai de chaque année, les suites à donner en matière de maintien de la navette Ladoux mais également d'ajustement d'horaires.

Pour la période expérimentale (1er mars 2021 -31 aout 2021), le point d'étape nécessaire au calage de la phase 2 devra se dérouler en juin 2021

ARTICLE 8 : RECETTES

Chaque partenaire conservera le bénéfice de ses recettes

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

Chaque partenaire mettra à disposition des autres partenaires les statis

ARTICLE 9 : DURÉE

La convention prend effet à compter de la date de signature selon le phasage suivant :

- Période du 1er mars 2021 au 31 août 2021 : phase 1 de l'expérimentation : mise en place du service sous la responsabilité de la Région
- Période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 : phase 2 de l'expérimentation : adaptation et consolidation de l'offre, partenariat Région, RLV, SMTC-AC,
- Période du 1er septembre 2022 au 31 août 2025 : installation du service et ajustements liés aux usages en fonction des évaluations réalisées, poursuite du partenariat tripartite.

Un bilan de l'expérimentation sera réalisé chaque année, en amont de la décision de la reconduction des marchés nécessaires à la mise en place du service, qui interviendra au 30 mai de chaque année. La Région, en tant que maître d'ouvrage de cette ligne, interrogera de façon formelle chaque partenaire dans un délai minimum d'un mois avant la prise de décision nécessaire sur les marchés, afin de permettre l'évaluation des services mis en place et la décision de reconduction ou non du dit service.

La présente convention prendra donc fin au 31 aout 2025, ou à une date antérieure, en fonction des évaluations qui auront été faite de l'usage de cette ligne et des décisions de poursuite ou non

Un bilan de l'expérimentation sera effectué à la mi-mai 2022. Les partenaires se rencontreront pour décider de la suite à donner à la présente convention.

Si la conclusion de l'expérimentation était favorable et concluait à la pérennisation du service et de ses conditions, une reconduction annuelle pour la période 1er septembre au 31 août de l'année suivante serait signifiée par RLV et le SMTC-AC par courrier avec accusé de réception à l'ensemble des partenaires. La convention demeurerait renouvelable par reconduction expresse (courrier avec accusé de réception) les années suivantes.

ARTICLE 10 : MODIFICATION - RESILIATION

Les parties s'octroient la possibilité de modifier la présente convention par voie d'avenant.

La convention pourra être résiliée par un des signataires sur demande expresse (courrier avec accusé de réception) transmise aux autres signataires au moins trois mois avant la fin de chacune des périodes 2 et 3.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

A défaut d'accord amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Clermont-Ferrand,
en trois exemplaires originaux, le .....

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

Pour le SMTC - AC, Le Président	Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes Le Président	Pour l'Etat Le Président
François RAGE	Laurent WAUQUIEZ	Frédéric BONNICHON

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE04-DE

ANNEXE

Expérimentation de la nouvelle ligne régulière LR 75 à partir du 1er mars 2021

Liste des arrêts et horaires de passage :

75 RIOM CEBAZAT Z.I DE LADOUX

À partir du 01 mars 2021

RIOM ▷ CEBAZAT Z.I DE LADOUX

Jours de circulation	LMMeJV	LMMeJV
Circule en période scolaire	[illegible]	[illegible]
Circule en période de petites vacances*	[illegible]	[illegible]
Circule en période de vacances d'été**	[illegible]	[illegible]
RIOM Gare SNCF	**07:00**	**08:00**
RIOM Virlogeux (RLV)	07:03	08:03
RIOM Parc des fêtes (RLV)	07:04	08:04
MENETROL Riom sud (RLV)	07:06	08:06
MENETROL Centre commercial	07:08	08:08
CHATEAUGAY Les graviers (T2C)	07:13	08:13
CEBAZAT Les balladoux (T2C)	07:15	08:15
CEBAZAT Urbalab (T2C)	07:16	08:16
CEBAZAT Ladoux ouest (T2C)	07:17	08:17
CEBAZAT Porte de Troyes (T2C)	**07:18**	**08:18**

CEBAZAT Z.I DE LADOUX ▷ RIOM

Jours de circulation	LMMeJV	LMMeJV	LMJV
Circule en période scolaire	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Circule en période de petites vacances*	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Circule en période de vacances d'été**	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CEBAZAT Porte de Troyes (T2C)	**16:27**	**17:17**	**18:05**
CEBAZAT Ladoux ouest (T2C)	16:29	17:19	18:07
CEBAZAT Urbalab (T2C)	16:30	17:20	18:08
CEBAZAT Les Balladoux (T2C)	16:31	17:21	18:09
CHATEAUGAY Les graviers (T2C)	16:37	17:22	18:10
MENETROL Centre commercial	16:37	17:27	18:15
MENETROL Riom sud (RLV)	16:39	17:29	18:17
RIOM Parc des fêtes (RLV)	16:41	17:31	18:19
RIOM Virlogeux (RLV)	16:42	17:32	18:21
RIOM Gare SNCF	**16:45**	**17:35**	**18:23**

RIOM LIMAGNE & VOLCANS

SMTC

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE05-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de seance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secretaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joel DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 5

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PROJET INSPIRE

Le projet « InspiRe » porté par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC est un projet de mobilité qui va profondément modifier les habitudes de déplacement et l'espace urbain de la Métropole, comme l'a fait le tramway en son temps pour la ville de Clermont-Ferrand.
Les effets attendus sont ainsi multiples sur les déplacements, l'urbanisme, l'habitat, l'activité économique, l'environnement, la biodiversité donc la vie quotidienne des habitants.
C'est la raison pour laquelle ce projet, au-delà de ses 3 composantes principales de mobilité (la restructuration du réseau, la création de deux lignes de bus à haut niveau de service et le développement des voies cyclables), porte une véritable inspiration pour la Métropole : une transition écologique et sociale.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, qui fait obligation aux collectivités publiques d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'aménagement d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, une concertation a été menée sur les 2 nouvelles lignes de BHNS (B et C). Conformément aux modalités fixées par la délibération n°6 du 15 octobre 2020, cette concertation s'est déroulée du 11 janvier 2021 au 31 mars 2021.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE05-DE

Le public en a été informé préalablement, notamment par voie de presse (conférence de presse du 18 décembre 2020 d'Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole, François Rage, président du SMTC-AC et Blandine Galliot, présidente de T2C), via une large campagne de communication débutée le 4 janvier 2021 et sur les sites internet de Clermont Auvergne Métropole, du SMTC-AC et des communes concernées.

Le Comité Syndical devant approuver le bilan de la concertation se tenant le 1er juillet, soit 24 h au-delà du délai d'approbation du bilan prévu par la délibération n°6 du 15 octobre 2020 (3 mois maximum), il est proposé de prolonger de deux semaines ce délai.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à prolonger de deux semaines le délai d'approbation du bilan de la concertation préalable du projet InspiRe prévu par délibération n°6 du 15 octobre 2020.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le :
31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE06-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET , Cyril CINEUX , Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID , Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE , Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI , Blandine GALLIOT , Laurent GANET , Jacinthe GUILLOT , Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT , Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE , Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN , Gilles VESCOVI , Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ , Fanny BLANC par Louis VIVIER , Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE , Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3).

Excusés :
Dominique BALICHARD , Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 6

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : DEMANDE DE DEROGATION AU REGIME D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREVUE A L'ARTICLE L.181-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L181-10,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole,

Contexte

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise réalise, en co-maîtrise d'ouvrage avec Clermont Auvergne Métropole, le projet de déploiement des lignes de BHNS B et C ainsi que les aménagements urbains associés, sur le territoire de la Métropole clermontoise dans le cadre du projet Inspire. Ce projet structurant est au cœur des enjeux de mobilité durable, de transformation urbaine et de transition écologique et sociale du territoire

Dans le détail, le projet, objet des procédures décrites dans ce rapport, consiste en la réalisation d'ici fin 2025 :

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE06-DE

- de deux nouvelles lignes de bus à haut niveau de services (BHNS), sur 27 km (65% de voies dédiées), au niveau de qualité d'un tramway ;
- de l'aménagement « façade à façade » des voiries empruntées par le BHNS incluant notamment le déploiement de pistes cyclables (plus de 20 kilomètres, soit 90% du linéaire) ;
- de la création de lieux d'intensité, secteurs emblématiques le long du tracé où une véritable requalification de l'espace public sera mise en œuvre avec des aménagements hautement qualitatifs ;
- de la construction d'un Centre d'Exploitation et Maintenance (CEM) pour 190 bus ;
- de la construction, sur ce CEM, d'une centrale photovoltaïque de 3 MWc et d'un système de stockage de l'énergie de 2MWh, pour atteindre 50% d'autoproduction des besoins des lignes B et C ;
- de l'acquisition d'un nouveau matériel roulant à propulsion électrique pour l'exploitation des deux lignes B et C ;

Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste appelé InspiRe qui intègre, en complément des aménagements décrits ci-dessus, les éléments suivants :

- la création de parcs relais sur l'agglomération clermontoise ;
- la restructuration globale du réseau de transports en commun sur l'agglomération clermontoise ;
- une reprise du schéma de circulation et de stationnement à l'échelle métropolitaine, afin de réduire la place de la voiture en ville.

Les principales procédures règlementaires mises en œuvre et celles à venir (liste non exhaustive) :

Par délibération n°6 du Comité syndical du 15 octobre 2020, le Comité syndical a approuvé la réalisation d'une concertation publique règlementaire, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette dernière s'est déroulée du 10 janvier au 31 mars 2021., et le bilan de la concertation est soumis à approbation lors du Comité syndical du 1er juillet 2021. Cette phase de concertation réglementaire sera poursuivie d'un dialogue continu entre le maître d'ouvrage et le public à toutes les étapes du projet.

Les caractéristiques du projet le soumettent à étude d'impact systématique et à enquête publique préalable à une déclaration de projet (DP) du maître d'ouvrage.

La mise en œuvre du projet nécessite par ailleurs la libération des emprises foncières, par voie d'expropriation si besoin. L'enquête publique préalable à la DP portera donc aussi sur l'utilité publique du projet et donnera lieu à une déclaration d'utilité publique (DUP) prononcée par le préfet. L'enquête parcellaire, destinée à identifier les propriétaires, sera commune à l'enquête publique.

De plus, le projet présente des incompatibilités avec les documents d'urbanisme (PLU) de certaines des communes traversées (Cournon d'Auvergne, Clermont-Ferrand, Aulnat, potentiellement Durtol). Afin de permettre la réalisation du projet, une procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de ces communes sera donc nécessaire. Elle sera soumise à évaluation environnementale. La DUP emportera alors approbation des nouvelles dispositions des PLU.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE06-DE

Enfin, l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a fusionné dans un outil unique intitulé « autorisation environnementale » la procédure d'autorisation dite « Loi sur l'eau » relatives aux Installations, travaux, ouvrages et aménagement (IOTA) et d'autres procédures (espèces protégées, ICPE...). Cette procédure d'autorisation environnementale, qui comporte une phase d'enquête publique, pourra s'avérer nécessaire en fonction de l'avancement des études en phase Avant-Projet. Au stade actuel des études préliminaires, le projet ne peut pas statuer sur la nécessité de cette procédure.

Sur l'ordonnancement des procédures :

Les procédures se déroulent de manière concomitante aux études préliminaires (EP), d'Avant – projet (AVP) et d'Etudes de projet (PRO).
L'article L181-10 du Code de l'environnement, relatif à l'autorisation environnementale prévoit *« lorsque le projet est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, il est procédé à une enquête publique unique, sauf dérogation demandée par le pétitionnaire et accordée lorsqu'elle est de nature à favoriser la bonne réalisation du projet par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale »*.

La procédure d'autorisation environnementale requiert un niveau d'études AVP. La conduite d'une enquête unique – DUP et autorisation environnementale - impliquerait la prise en compte des observations de l'Autorité Environnementale (AE) et du public à un stade avancé des études de conception, avec un risque de modifications substantielles de l'étude d'impact et du dossier DUP, et donc de reprise des procédures d'instruction.

Pour éviter cet écueil, il est dans l'intérêt du projet de prendre en compte les avis de l'AE et du public à un stade précoce du projet - les études préliminaires – avant d'élaborer un dossier d'autorisation environnementale robuste, bâti sur des options validées par tous. Cette dissociation des procédures d'enquêtes favorisera la bonne réalisation du projet.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE06-DE

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le Préfet pour déroger au régime d'enquête publique unique, afin que puissent être dissociées les procédures de Déclaration d'utilité publique (DUP) et d'autorisation environnementale ;

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le ~~Président du~~ SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI

DÉLIBÉRATION N° 7

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE D'AUTORITES CONCEDANTES- CONCESSION DE MOBILIER URBAIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 3112-1 à L3112-4 ;

Considérant que le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole assurent la co-maîtrise d'ouvrage du projet INSPIRE, qui a pour objectif la création simultanée de deux lignes majoritairement en site réservé avec priorité absolue aux carrefours, dans le cadre d'une restructuration globale du réseau à l'horizon 2026

Considérant que ce nouveau mode d'exploitation de transport impose que soient implantés sur le domaine métropolitain des abris voyageurs ainsi que de nouveaux systèmes de billettique. Par ailleurs et sur l'ensemble du réseau, des éléments de mobilier urbain devront être développés (abris voyageurs, poteaux d'arrêt, barrières, bancs notamment). Ces éléments pourront l'être sur les différents domaines publics communaux en accord avec les communes concernées, et en particulier Clermont-Ferrand, Cournon, Chamalières et Royat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Considérant que les 4 communes De Clermont-Ferrand, Chamalières, Cournon d'Auvergne et Royat disposent d'un marché de mobilier urbain, conclu sur la base d'une convention de groupement de commandes conclue en 2006, coordonnée par le SMTC-AC et servant leurs besoins de communication et les équipements liés à leurs compétences (panneaux publicitaires et d'information institutionnelle, signalisation, bancs, poubelles, toilettes publiques, etc).

Considérant que ce marché arrive à échéance le 30 septembre 2022, une nouvelle consultation devra être lancée. A cet égard, il est apparu nécessaire à ces 5 collectivités de se rapprocher pour apprécier leurs besoins réciproques et, dans l'objectif de poursuivre la démarche collective engagée via le marché existant, de lancer une seule consultation dans le cadre d'un groupement de commandes publiques.

C'est ainsi que le SMTC-AC et les communes de Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Chamalières et Royat se sont rapprochées pour convenir des conditions d'un groupement de commandes créé en application des articles L3112-1 à L3112-4 du code de la commande publique pour mutualiser leurs besoins de mobiliers urbains.

Considérant que selon les termes principaux de la convention de groupement de commande ci-annexée :

- Seront concluent, au terme d'une procédure de passation unique, des contrats de concession de mobilier urbain.

- Le SMTC-AC sera désigné coordonnateur du groupement de commande Il sera chargé de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire, de la signature et de la notification des contrats de concession conclus pour satisfaire les besoins des membres du Groupement

- Chaque membre du groupement assurera ensuite l'exécution des contrats de concession pour ce qui le concerne / à hauteur de ses besoins propres.

- Un comité technique présidé par le SMTC et composé de représentants techniques de l'administration de chaque membre du Groupement sera constitué à la signature de la convention.

- Les missions du coordonnateur ne donneront pas lieu à rémunération et les frais relatifs à la procédure de passation des contrats de Concession seront supportés en intégralité par le SMTC-AC.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver les termes de la convention de groupement d'autorités concédantes en vue de la passation de contrats de concession relatifs à la mise à disposition, à l'entretien et à la maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires ;**
- **D'autoriser le Président à signer le cas échéant la convention ci-annexée.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation de contrats de concession relatifs à la mise à disposition, à l'entretien et à la maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

ENTRE

Le **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE (SMTC-AC)**, 2 bis rue de l'Hermitage, 63 063 Clermont Ferrand cedex 1 ; représenté par Monsieur François RAGE, son Président, en vertu de la délibération n° XXX du Comité Syndical du XXX ci-après dénommée «SMTC-AC» d'une part ;

ET

La **COMMUNE DE CLERMONT FERRAND**, 10, rue Philippe-Marcombes BP 60 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, son Maire, en vertu de la délibération n° XXX du Conseil Municipal du XXX; ci-après dénommée « Ville de Clermont Ferrand » d'autre part ;

ET

La **COMMUNE DE ROYAT**, 46 boulevard Barneu 63130 Royat, représentée par Monsieur Marcel ALEDO, son Maire, en vertu de la délibération n° XXX du Conseil Municipal du XXX ci-après dénommée « Ville de Royat » d'autre part ;

Et

La **COMMUNE DE CHAMALIÈRES**, 1 place Claude Wolff 63402 Chamalières, représentée par Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, son Maire, en vertu de la délibération n° XXX du Conseil Municipal du XXX, ci-après dénommée « Ville de Chamalières » d'autre part ;

Et

La **COMMUNE DE COURNON D'AUVERGNE**, Place de la Mairie 63800 Cournon-d'Auvergne, représentée par Monsieur François RAGE, son Maire, en vertu de la délibération n° XXX du Conseil Municipal du XXX, ci-après dénommée « Ville de Cournon » d'autre part ;

Ci-après dénommés le « Groupement »

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 3112-1 et L 3112-2 ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1410-1 à L1410-3, L 1411-5, L 1411-5-1, L. 1411-9 et L. 1411-18 ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

PREAMBULE

Les communes de Clermont-Ferrand, Chamalières, Cournon d'Auvergne et Royat ainsi que le SMTC-AC disposent d'un marché de mobilier urbain, conclu sur la base d'une convention de groupement de commandes coordonnée par le SMTC-AC et servant leurs besoins de communication et les équipements liés à leurs compétences (panneaux publicitaires et d'information institutionnelle, signalisation, bancs, poubelles, toilettes publiques, etc) Ce contrat, prolongé par voie d'avenant, arrive à échéance le 30 septembre 2022. Une nouvelle consultation devra donc être lancée

Il est apparu nécessaire à ces cinq collectivités de se rapprocher pour apprécier leurs besoins réciproques et, dans l'objectif de poursuivre la démarche collective engagée via le marché existant, de lancer une seule consultation dans le cadre d'un groupement de commandes publiques. En effet, le développement concomitant sur le territoire métropolitain d'une gamme complète de mobiliers urbains les a conduit à envisager la cohérence architecturale, technique, financière et juridique d'un traitement unique des différents besoins

C'est ainsi que le SMTC-AC et les communes de Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Chamalières et Royat se sont rapprochées pour imaginer les conditions d'un groupement de commandes créé en application des articles L3112-1 à L3112-4 du code de la commande publique pour mutualiser leurs besoins de mobiliers urbains.

Article 1. Objet

L'objet de la présente convention est de constituer, entre les parties signataires, un groupement d'autorités concédantes régi par les dispositions des articles L3112-1 à L3112-4 du code de la commande publique en vue de la passation de contrats de concession relatifs à la mise à disposition, à l'entretien et à la maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le périmètre du Groupement.

Elle définit également le rôle de chacun des membres et les règles de fonctionnement du Groupement.

Article 2. Nature des besoins

Les besoins à couvrir portent sur la fourniture, la pose, la dépose, l'entretien, la maintenance, la réparation, le remplacement à l'identique, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à destination des usagers du réseau de transport du SMTC- AC et des usagers du domaine public. Les types de mobiliers concernés sont :

- sucettes d'affichage 2 m², dont sucettes numériques, et autres formats publicitaires numériques ou non (dont colonnes ...),
- abris tramway et bus (publicitaires et non publicitaires), avec une option de fourniture de nouveaux abris bus des lignes B et C dans le cadre du projet InspiRe,
- totem d'affichage des indices de pollution atmosphérique,
- panneaux électroniques d'information à messages variables.

En option, selon l'analyse des besoins à mener par le Groupement, pourront être intégrés :

- abris vélos
- abris de covoiturage
- sanitaires
- pollumètres intégrés aux abris voyageurs
- plans de ville
- panneaux d'information trafic
- déploiement de panneaux d'information mobiles (événementiels)

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins constitueront des contrats de concession au sens de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique

Article 3. Choix de la forme du groupement

Il s'agit d'un groupement de commandes avec désignation d'un coordonnateur-mandataire
Celui-ci est chargé de l'ensemble des opérations de sélection du ou des titulaires, de la signature et de la notification des contrats de concession conclus pour satisfaire les besoins des membres du Groupement. Ses attributions sont définies à l'article 9 de la présente convention.

Chaque membre du groupement assure l'exécution des contrats de concession pour ce qui le concerne / à hauteur de ses besoins propres.

Il est rappelé que le Groupement n'a pas la personnalité morale.

Article 4. Membres du groupement

Sont membres du Groupement et signataires de la présente convention, après approbation par leurs assemblées délibérantes respectives : le SMTC- AC, la Ville de Clermont Ferrand, la Ville de Royat, la Ville de Chamalières et la Ville de Cournon d'Auvergne.

Chaque membre est représenté par la personne habilitée à signer la présente convention.

Article 5. Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des représentants des membres du groupement et s'achève au terme de l'exécution des contrats de concession pour lesquels elle a été conclue.

Article 6. Siège

Le siège administratif du groupement est le siège du coordonnateur du Groupement .
SMTC de l'agglomération clermontoise, 2 bis rue de l'Hermitage, 63 063 Clermont-Ferrand.

Article 7. Modalités d'adhésion et de sortie du groupement

1_ Adhésion : l'adhésion se fait par signature de la présente convention constitutive après délibération de l'assemblée délibérante en approuvant ses termes. Une copie de la délibération est notifiée au Coordonnateur du Groupement accompagnée de la présente convention signée.
Une demande d'adhésion postérieure à la signature de la présente convention devra être adressée au Coordonnateur du groupement et sera soumis à l'accord préalable des autres membres du groupement.
L'adhésion fera l'objet d'un avenant, lequel devra être approuvé par les assemblées délibérantes de chacun des membres du Groupement conformément à l'article 15 de la présente convention.
L'adhésion ne pourra concerner un contrat de concession dont la consultation a déjà été lancée ou dont l'exécution est en cours.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

2. Retrait : un membre du groupement ne peut pas se retirer en cours d'une consultation (de la publication de l'avis de concession à la notification du contrat) à laquelle il a pris part. En dehors de cette phase, le retrait, sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois, s'effectue par dénonciation de la présente convention, via une notification en recommandé de la décision de retrait au coordonnateur, qui a l'obligation d'en informer tous les membres du groupement.
Le retrait ne permet pas au membre sortant de s'exonérer des engagements pris antérieurement auprès du groupement, ou du titulaire des contrats. L'exécution du contrat le concernant reste à la charge du membre souhaitant se retirer.

3. Exclusion : en cas de manquement à ses obligations, et après mise en demeure de respecter les engagements restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois, l'exclusion d'un membre du groupement peut être prononcée par la majorité des membres, après que le membre ait présenté ses observations.

Article 8. Engagement des membres

Chaque membre du Groupement s'engage à :

- transmettre, dans les délais fixés par le Coordonnateur, toutes les informations nécessaires à la définition des besoins qui lui sont propres.
- valider les documents de consultation et les rapports d'analyse de candidatures et d'offres dans les délais fixés par le coordonnateur,
- signer un acte d'engagement avec le(s) titulaire(s) des contrats de concession, à hauteur de ses besoins propres,
- assurer l'exécution administrative (y compris les éventuelles modifications du contrat), technique, ainsi que l'exécution financière du contrat de concession qui lui est propre.
- gérer les litiges relatifs à l'exécution des contrats de concession dont il a la charge ;
- apporter sa collaboration au Coordonnateur du Groupement sur demande de celui-ci ;
- respecter une obligation de confidentialité dans le cadre de la phase de définition des besoins et de passation des contrats,
- respecter l'exclusivité du titulaire désigné (impossibilité pour le membre de passer un autre contrat portant sur les mêmes besoins que celui porté dans le cadre de la présente convention).

Article 9. Coordonnateur du Groupement et attributions

Le coordonnateur du groupement est le SMTC-AC, représenté par son Président.
Si le coordonnateur est défaillant, les membres désigneront, via la signature d'un avenant à la présente convention, un nouveau coordonnateur s'y substituant.

Le coordonnateur est chargé d'assurer le secrétariat et l'animation générale du Groupement et de procéder, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'organisation de **l'ensemble des étapes de la procédure de passation des contrats de concession**.

En particulier, le coordonnateur est chargé de :

- recueillir et synthétiser les besoins des membres du Groupement,
- établir, en concertation avec les membres du groupement le calendrier prévisionnel de la procédure de passation ;
- préparer et rédiger le dossier de consultation des entreprises à remettre aux candidats

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

(règlement de la consultation, projet de contrat de concession, ...) en collaboration avec les membres du groupement ;

- rédiger et de faire paraître l'avis de concession ;
- assurer les opérations de la consultation (envoi des dossiers aux candidats, apporter tout rectificatif, réponses aux questions des candidats ou compléments à apporter en cours de consultation, réception des candidatures et des offres ...)
- convoquer la Commission de Concession du Groupement décrite à l'article 10 de la présente convention, chaque fois que nécessaire, organiser ses travaux et en assurer le secrétariat ;
- organiser la négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires et rédiger les comptes rendus des séances de négociation,
- procéder à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres et rédiger les rapports d'analyse afférents qui seront présentés à la commission concession, en concertation avec les membres du Groupement ;
- informer les candidats et soumissionnaires du sort de leurs candidatures et offres ;
- répondre aux courriers des candidats ou soumissionnaires dans le cadre des demandes de motifs de rejet ;
- le cas échéant déclarer sans suite ou infructueux tout ou partie de la consultation ;
- le cas échéant effectuer la mise au point des contrats ;
- transmettre les pièces nécessaires aux instances en charge du contrôle de légalité,
- rédiger et envoyer l'avis d'attribution ;
- gérer les suites précontentieuses et contentieuses, consécutives à la passation des contrats de concession, en collaboration avec les autres membres du groupement.

La plateforme d'échanges dématérialisés utilisée dans le cadre de la procédure de passation sera celle du coordonnateur.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informés les membres du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure de passation du contrat et en particulier de les informer de tout dysfonctionnement constaté.

Il est rappelé que l'exécution administrative, technique et financière des contrats de concession sera assurée par chacun des membres du groupement pour le contrat qui le concerne. La signature des contrats relèvent également de la responsabilité de chaque membre.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Article 10. Décisions soumises à délibération des membres

Les membres du groupement devront se prononcer sur les décisions suivantes, lesquelles ne relèvent pas des missions et pouvoirs du Coordonnateur :

- Délibération approuvant le principe du recours au contrat de concession ;
- Délibération sur le choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession négocié à l'issue de la procédure de mise en concurrence ;
- Délibération d'approbation de tout avenant au contrat de concession

Article 11. Constitution d'un COTECH et missions exercées

Un comité technique est constitué à la signature de la présente convention. Il est composé d'un ou deux représentants de l'administration de chaque membre du Groupement. Sa Présidence est assurée par le représentant du coordonnateur

Ce comité technique se réunit à intervalles réguliers et permet en particulier au coordonnateur de recueillir l'avis des membres a minima aux étapes ci-dessous de la procédure de passation :

- Lancement des travaux du groupement,
- Définition des besoins pour lancement de la phase consultation (stade candidatures si les phases candidatures et offres sont disjointes),
- Finalisation du dossier de consultation des entreprises au stade des offres,
- Analyse des offres et préparation des négociations,
- Mise au point éventuelle du contrat.

Si le coordonnateur le juge utile sur un sujet spécifique, ou à la demande d'un membre du Groupement, certaines réunions du COTECH pourront être élargies à un représentant élu de chaque membre. Une telle demande devra être formulée suffisamment en amont des réunions pour que chaque membre puisse en être informé par le coordonnateur.

Article 12. Responsabilité des membres du Groupement

Conformément à l'article L 3112-2 du Code de la Commande Publique, les autorités concédantes membres du Groupement sont solidairement responsables des seules opérations de passation des contrats de concession qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la présente convention.

Chaque membre du Groupement est responsable de ses engagements contractuels

Article 13. Commission de concession du groupement

La Commission de concession compétente est la commission de concession du Coordonnateur, qui devra assurer la représentativité des membres du groupement, dans le respect des dispositions des articles L 1411-5 et L1411-5-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Article 14. Modalités de prise en charge des frais du groupement

Les missions du coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Les frais relatifs à la procédure de passation des contrats de Concession (frais de publicité notamment, frais relatifs aux logiciels commande publique) et les frais internes (salaire des agents du Coordonnateur travaillant sur le dossier) sont supportés en intégralité par le SMTC-AC

Dans le cas où un membre sollicite une assistance externe à la définition de ses besoins, il en supporte les frais

Article 15. Modification de la présente convention

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant proposé par le coordonnateur, approuvé par chacune des assemblées délibérantes des membres du Groupement

Le retrait d'un membre dans les conditions prévues à l'article 7 n'est pas considéré comme une modification.

Article 16. Capacité à agir en justice

Le représentant du coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les litiges relatifs à la passation des contrats de concession faisant l'objet de la présente convention. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision de justice, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres du groupement. Pour ce faire un titre de recette sera émis par le coordonnateur

Conformément aux articles 3 et 9 de la présente convention, les litiges relatifs à l'exécution des contrats de concessions relèvent exclusivement de la responsabilité du membre du Groupement qui en a la charge

Article 17. Contentieux

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Clermont Ferrand

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 18. Dissolution

Le groupement peut être dissout à la demande de ses membres, décidée à la majorité.
Dans tous les cas, la dissolution ne peut intervenir au cours d'une procédure de passation.

Article 19. Résiliation

La dissolution du groupement emporte la résiliation de la présente convention

Celle-ci pourra également être résiliée par décisions concordantes des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20200520_DE07-DE

Si la résiliation intervient en cours de procédure de passation du contrat de concession, elle entraîne la déclaration sans suite de la procédure.

La résiliation est sans effet sur les contrats de concession en cours d'exécution.

Fait en cinq exemplaires

à , le

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Le Maire de Royat

Marcel ALEDO

Le Maire de Chamalières

Louis GISCARD D'ESTAING

Le Maire de Clermont Ferrand

Olivier BIANCHI

Le Maire de Cournon d'Auvergne

François RAGE

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE08-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres presents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N°8

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : EXPERIMENTATION H_2 SUR RESEAU SMTC-AC

La région AURA est engagée fortement sur le développement de la filière H_2. Aussi, le SMTC-AC estime que cette filière aura du sens pour les lignes longues avec déclivité, plutôt dans un avenir lointain en matière de fonctionnement nominal (2030 – 2035). Il est donc prêt à lancer une expérimentation, pour se préparer à cet avenir, en conditions réelles d'exploitation :

- sur une ligne du réseau de bus de son réseau avec du matériel roulant **dont la propulsion électrique est produit à partir d'hydrogène,**
- dans les conditions économiques de **coût de revient final** (prenant donc en compte les subventions et aides mobilisables) pour le SMTC-AC **similaires à celles constatées dans les marchés actuels,**
- dans une perspective écologique (STEE), l'H2 est **obligatoirement décarboné** et préférentiellement produit localement,
- le SMTC-AC a engagé une phase de sourcing avec les acteurs de la filière et se propose de lancer un marché public, sous la forme d'un dialogue compétitif, en recherchant **un prix au kilomètre.**

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE08-DE

A ce jour, la **normalisation de la filière n'est pas suffisamment avancée** pour que le SMTC-AC puisse acheter séparément l'ensemble des éléments permettant de garantir l'exploitation et la maintenance des bus sur le long terme, sans prendre un risque élevé.

Le SMTC-AC recherche donc **un ensemblier qui porte le risque lié au système.** Seront notamment comprises dans le marché : la fourniture du matériel roulant, de l'hydrogène d'origine décarbonée, la maintenance du matériel roulant, la gestion des interfaces (maintenance - exploitation, dépôt, ...). La durée du contrat sera comprise entre 10 et 20 ans.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **de valider ce projet et d'autoriser le Président à solliciter pour le SMTC-AC les dispositifs d'aide (AAP ADEME, dispositifs Région, ...).**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le ~~Président du~~ SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE09-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT, Jérôme AUSLENDER, Christophe BERTUCAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Jean-Paul CUZIN, Marie DAVID, Christiane DEMOUSTIER, Joël DERRE, Alain DOCHEZ, Sondès EL HAFIDHI, Blandine GALLIOT, Laurent GANET, Jacinthe GUILLOT, Eric HAYMA, Jean-Marc MORVAN, Serge PICHOT, Claude PRIVAT, Hervé PRONONCE, François RAGE, Stanislas RENIE, Patrick ROSLEY, Thierry VATIN, Gilles VESCOVI, Louis VIVIER, Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ, Fanny BLANC par Louis VIVIER, Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT, Henri GISSELBRECHT par Joel DERRE, Annie LEVET par Claude PRIVAT, Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY, Christophe VIAL par Eric HAYMA.

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD, Richard BERT, Sébastien DONADIEU, Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 9

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : **EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE POUR L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE TERRITOIRE NORD AUVERGNE** 1 RUE GUSTAVE COURBET 63 100 CLERMONT-FERRAND

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.5711-1, L.2333-64 et suivants et D.2333-85

Vu la délibération du SMTC du 23 février 1976 (en son quatrièmement)

Vu le dossier de demande d'exonération de l'association des paralysés de France -Territoire Nord Auvergne reçu le 21 décembre 2020 par les services du SMTC et son instruction par ces mêmes services,

Considérant que ;

- ✓ conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2333-64 « les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE09-DE

associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties à un versement destiné au financement des transports en commun lorsqu'elles emploient au moins onze salariés »

✓ conformément à la jurisprudence en vigueur trois conditions cumulatives doivent être réunies pour qu'une association puisse bénéficier de l'exonération du versement mobilité :

- Reconnaissance d'utilité publique,
- But non lucratif,
- Caractère social,

L'Association des paralysés de France -Territoire Nord Auvergne est composée d'un effectif de 12 personnes – dont 6 sont des personnes bénévoles, le montant annuel du VM pour l'Association des paralysés de France -Territoire Nord Auvergne- est inférieur à 3 000 € (VM versé 2019 2 734 €) Un audit de situation sera opéré au premier semestre 2024 afin de faire un bilan et un état des lieux de situation avant la fin de l'exonération de 3 ans.

De façon plus générale et pour information il sera soumis à la délibération d'un prochain comité syndical une nouvelle délibération relative au versement mobilité destinée à remplacer la délibération du 23 février 1976.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **d'exonérer du Versement Mobilité la structure Association des paralysés de France -Territoire Nord Auvergne, pour une durée de 3 ans à compter du 1 er août 2021.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE10-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en debut de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT, Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT, Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX, Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ, Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA, Jean-Marc MORVAN, Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE, François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ, Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE Annie LEVET par Claude PRIVAT, Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY, Christophe VIAL par Eric HAYMA.

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3).

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : GESTION DES EMPLOIS

Pour faire face aux besoins des services et aux évolutions des missions, il est proposé au comité syndical les modifications suivantes au tableau des emplois budgétaires :

ART	POSTE BUDGETAIRE	POSTE FONCTIONNEL ASSOCIE
1	**Grade des Ingénieurs territoriaux**	**Chargée de l'accompagnement et du développement des partenariats- Chef de projet « expérimentation gratuité »**
	Afin de palier à la mobilité externe réalisée par le titulaire précédent de ce poste, une offre d'emploi a été diffusée, avec recours possible au recrutement d'un contractuel, pour proposer ce poste sur le grade d'ingénieur. Le candidat retenu au vu de son expérience et de ses compétences en adéquation avec le poste conduit le SMTC-AC à recruter sur le grade d'attaché territorial Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier le tableau des emplois budgétaires en conséquence. Date d'effet souhaité : 1er mai 2021	

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE10-DE

2	**Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**	**Opérateur budgétaire et comptable**
	Au vu du transfert du suivi financier des marchés de la commande publique vers l'exécution budgétaire et de l'augmentation de la charge de travail avec le démarrage du chantier du projet InspiRe, il est devenu nécessaire d'ouvrir un poste supplémentaire aux finances. Cette création a également pour objectif d'améliorer la qualité comptable des immobilisations et par voie de conséquence des amortissements. Il est donc proposé au Comité Syndical de créer un poste permanent d'Opérateur Budgétaire et comptable, au sein de la Direction du Pilotage de la Performance et des Processus, de catégorie B, sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les missions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (contrat d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans). Le tableau des emplois budgétaires sera modifié en conséquence. Date d'effet souhaité : 1er juin 2021	

3	**Cadre d'emploi des attachés territoriaux**	**Chargée des achats**
	Afin de renforcer la cellule de la commande publique, notamment au regard des besoins liés au projet InspiRe, il est proposé au Comité Syndical de créer un poste permanent de Chargé des achats au sein de la Direction Maîtrise d'ouvrages et grands projets. Sous l'autorité hiérarchique de la responsable du pôle achats, et en lien fonctionnel direct avec les membres de l'équipe-projet InspiRe. l'agent assurera le déroulé de la procédure des marchés, en lien avec les AMO puis les maîtres d'œuvre, pour les différents achats nécessaires au projet : marchés d'acquisition de données, marchés de maîtrise d'œuvre, marchés de fourniture de matériels et de systèmes puis marchés de travaux. Ces marchés à enjeux techniques, juridiques et financiers très forts sont passés sous des formes et techniques variées (appels d'offres, concours, dialogues compétitifs, marché global de performance, accords-cadres ...) qui nécessitent une expertise solide. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les missions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (contrat d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans). Le tableau des emplois budgétaires sera modifié en conséquence Date d'effet souhaité : 1er juin 2021	

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_DE10-DE

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De modifier le tableau des emplois budgétaires pour prendre en compte la modification du cadre d'emploi du poste « Chargée de l'accompagnement et du développement des partenariats - Chef de projet « expérimentation gratuité » comme détaillé dans le tableau 1 ci-dessus ;**

- **De créer les postes permanents suivants :**
  - **Opérateur Budgétaire et comptable, au sein de la Direction du Pilotage de la Performance et des Processus, de catégorie B, sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste détaillé dans le tableau 2 ci-dessus) ;**
  - **Chargé des achats au sein de la Direction Maîtrise d'ouvrages et grands projets (poste détaillé dans le tableau 3 ci-dessus) ;**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE11-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en debut de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT, Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT, Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN, Marie DAVID, Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ, Sondès EL HAFIDHI, Blandine GALLIOT, Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA, Jean-Marc MORVAN, Serge PICHOT ; Claude PRIVAT, Hervé PRONONCE ; François RAGE, Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI, Louis VIVIER, Thomas WEIBEL

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ, Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT, Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE, Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY, Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8).
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

DÉLIBÉRATION N° 11

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

OBJET : CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET A LA DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGES ET GRANDS PROJETS (MOAGP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 34 et 3 II,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif aux Contrats de projets dans la Fonction Publique

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE11-DE

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins que l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, offre la possibilité aux collectivités et établissements publics, pour mener à bien pour mener à bien un projet ou une opération identifié, de recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.
Et au vu des besoins du SMTC-AC,

Il est proposé au Comité Syndical de transformer un emploi créé par délibération du 25 février 2021, en contrat de projet pour le poste de Chargé d'opérations aménagements urbains, sur le grade d'Ingénieur Territorial, de catégorie A, à temps complet, afin de mener à bien le projet suivant :

Au sein de l'équipe projet « InspiRe », sous l'autorité hiérarchique du directeur Maîtrise d'Ouvrage - Grands Projets du SMTC et sous le pilotage fonctionnel de la cheffe de projet en charge des aménagements urbains, Il s'agit

- d'assurer la supervision de la conception et de la réalisation d'aménagements urbains prévus dans le programme du projet « InspiRe »
- d'assurer la conduite des projets dans ces domaines et de représenter le maître d'ouvrage sur le plan technique, administratif et financier tout au long des phases du projet de la programmation à la réception.
- De rendre compte des difficultés, proposer des solutions de traitement, et garantir les délais de réalisation. Suivre et contrôler les missions confiées aux maîtres d'œuvre, pour une durée prévisionnelle de 55 mois soit du 1er juillet 2021 au 31 janvier 2026 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.
La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Cet agent assurera les fonctions de *Chargé d'opération aménagements urbains projet InspiRe*, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les candidats devront justifier d'une formation de base d'ingénieur, notamment dans le domaine des aménagements urbains (analyse et impact de projets urbains)
La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade ingénieur territorial de catégorie
Le régime indemnitaire correspondant à son grade est applicable

Les crédits correspondants sont inscrits au budget. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_DE11-DE

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **de transformer un emploi** créé par délibération du 25 février 2021, en contrat de projet pour le poste de Chargé d'opérations aménagements urbains, sur le grade d'Ingénieur Territorial, de catégorie A, à temps complet, afin de mener à bien le projet suivant : au sein de l'équipe projet « InspiRe », sous l'autorité hiérarchique du directeur Maîtrise d'Ouvrage - Grands Projets du SMTC et sous le pilotage fonctionnel de la cheffe de projet en charge des aménagements urbains pour assurer les missions détaillées ci-dessus

- **de modifier en conséquence le tableau des emplois.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exces de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres presents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT, Jérôme AUSLENDER, Christophe BERTUCAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Jean-Paul CUZIN, Marie DAVID, Christiane DEMOUSTIER, Joël DERRE, Alain DOCHEZ, Sondès EL HAFIDHI, Blandine GALLIOT, Laurent GANET, Jacinthe GUILLOT, Eric HAYMA, Jean-Marc MORVAN, Serge PICHOT, Claude PRIVAT, Hervé PRONONCE, François RAGE, Stanislas RENIE, Patrick ROSLEY, Thierry VATIN, Gilles VESCOVI, Louis VIVIER, Thomas WEIBEL

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ, Fanny BLANC par Louis VIVIER, Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT, Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE, Annie LEVET par Claude PRIVAT, Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY, Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8).
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3).

Excusés :
Dominique BALICHARD, Richard BERT, Sébastien DONADIEU, Eric EGLI.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021
COMPTE-RENDU - DECISION DU PRESIDENT

OBJET : CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président.

Considérant l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les finances du SMTC-AC.

Le Président a décidé de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre France ayant pour objet le financement d'investissements.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

Montant : dix millions d'euros
Durée : 180 mois
Taux d'intérêt : 0,12%
Index de référence : EURIBOR 3 MOIS JOUR du 30.03.2021
Conditions de remboursement : périodicité : trimestrielle
Nombre d'échéances : 60
Montant des échéances : 59 à 166 666,67€ et 1 à 166 666,47€
Les intérêts sont payables à terme échu.

SMTC
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le ~~Président du~~ SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

Contrat Emprunteur

Financement : PN2428
Numéro de client : 01752131

Concernant l'emprunteur :

SYNDICAT SM TRANSP EN COMMUN

Référence du prêt : 00003499070

Emetteur :
MARCHE DES COLL PUB 63
035834 - REDEVIT AUDREY

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU
ID : 063-256300120-20210415-CONTRATCA_2428-CC

CENTRE FRA
Banque Assurance Immobilier

Caisse Régionale de Crédit AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE
63045 CLERMONT FERRAND CEDEX 9
Tél : 08 00 40 00 00 (non surtaxé)

Siège Social : 3 avenue de la libération 63000 CLERMONT FERRAND
RCS SIREN 445 200 488 RCS CLERMONT FERRAND

CONTRAT DE PRET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions financières, particulières et générales d'un prêt consenti par la Caisse Régionale de Crédit AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07023162 à la **Collectivité Emprunteuse**

COMPARUTION DES PARTIES

ENTRE :

SYNDICAT SM TRANSP EN COMMUN AGGLO CLERMONTOISE
LA PARDIEU
2 B RUE DE L HERMITAGE
63000-CLERMONT FERRAND

Représenté(e) par
MONSIEUR RAGE FRANCOIS en qualité de REPRESENTANT
habilité(s) à l'effet des présentes
en vertu COMITE SYNDICAL en date du 30/07/2020

L'ensemble des délibérations est annexé au présent contrat.

ci-après dénommée la **Collectivité Emprunteuse,**

ET

Caisse Régionale de Crédit AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE

ci-apres dénommée le **Prêteur.**

Date d'édition du contrat : 01/04/2021

Les conditions de ce contrat sont valables jusqu'au 30/06/2021

Référence financement : PN2428

OBJET DU FINANCEMENT
INVESTISSEMENTS 2021

CONDITIONS FINANCIERES ET PARTICULIERES DU PRET

Référence du prêt : 00003499070 (numéro susceptible de modifications à l'initiative du **Prêteur**)

DESIGNATION DU CREDIT

MT INDEXE COLL PUB

Montant : dix millions d'euros (10 000 000,00 EUR)
Durée : 180 mois
Index de référence : **EURIBOR 3MOIS JOUR** du 30 mars 2021
Valeur de l'index de référence : **- 0,5400 %**
Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro.
Marge = 0,1200 %
Taux d'intérêt plancher = 0,1200 %.
Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence.
Le taux n'est qu'indicatif et risque de varier à la réalisation du prêt
Taux d'intérêt annuel variable : index de référence + marge de 0,1200 l'an
Taux d'intérêt initial : 0,1200 %
La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 27/03/2022

TAUX EFFECTIF GLOBAL
Taux d'intérêt annuel : 0,1200 % l'an
Frais fiscaux : 0,00 EUR
Frais de dossier : 5 000,00 EUR
Taux effectif global : 0,13 % l'an
Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,03 %
Le taux effectif global est calculé sur la base du taux d'intérêt annuel initial considéré fictivement comme fixe

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT
Périodicité : trimestrielle
Nombre d'échéances : 60 Jour d'échéance retenu le 1
Montant des échéances :
59 échéance(s) de 166 666,67 EUR (capital auquel seront ajoutés les intérêts)
1 échéance(s) de 166 666,47 EUR (capital auquel seront ajoutés les intérêts)
Les intérêts sont payables à terme échu
Les intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours exacts d'utilisation rapporté à une année de 360 jours
Le remboursement du capital s'effectuera par amortissement constant
Les montants d'échéances ne sont qu'indicatifs. Ils ont été calculés sur la base du taux d'intérêts indiqué ci-dessus. Chaque révision du taux d'intérêt aura une incidence sur les montants théoriques des échéances.

GARANTIES
A la sûreté et remboursement du présent prêt en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires et de l'exécution de toutes les obligations résultant du présent contrat, **l'Emprunteur** fournit au **Prêteur** la(les) garantie(s) désignée(s) ci-dessous

INSCRIPTION DETTE AU BUDGET

PRET A TAUX VARIABLE EUR 3MOIS INST SEC
Le taux d'intérêt est variable. Il est basé sur l'index EURIBOR 3MOIS JOUR, à la valeur duquel est ajoutée la marge indiquée au paragraphe « DESIGNATION DU CREDIT »
Ce taux d'intérêt est préfixé, c'est à dire qu'il est connu au début de chaque période d'intérêts. La période d'intérêt est la durée de trois mois comprise entre deux échéances de remboursement. La première période d'intérêt qui peut être inférieure à trois mois débute le jour du premier décaissement.
Définition de l'index de référence*
L'EURIBOR 3 mois (Taux interbancaire de la zone euro), administré par l'EMMI (European Money Market Institute), désigne le taux auquel des fonds en euros peuvent être obtenus sans garantie, sur le marché monétaire, par des établissements de crédit des pays de l'Union Européenne et de l'AELE publié chaque jour TARGET sur son site.
Evénement pouvant affecter l'index de référence
En cas de modification des caractéristiques de l'EURIBOR, de sa méthodologie de calcul, des modalités de sa publication ou de l'organisme en charge de sa publication, le taux issu de cette modification s'appliquera de plein droit au présent contrat et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à ce taux.
En cas de non publication, temporaire ou définitive, de l'EURIBOR, l'index de référence applicable au contrat sera :
(i) l'index de référence de remplacement désigné par le groupe de travail organisé à cet effet sous l'égide de la Banque Centrale Européenne, l'administrateur de l'EURIBOR ou l'autorité en charge de sa supervision, l'autorité nationale ou européenne compétente au titre du Règlement n°2016/1011 du Parlement européen et du Conseil ou la Banque Centrale Européenne, en ce compris tout écart de taux ou ajustement y afférent et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à cet index, ou
(ii) à défaut d'un index de remplacement tel que défini au (i) ci-avant, l'index applicable sera le taux correspondant à la moyenne arithmétique de l'€STR (L'€STR (Euro Short Term Rate) désigne le taux des opérations au jour le jour de la zone euro, exprimé en taux annuel publié chaque Jour TARGET par la Banque Centrale Européenne sur son site) entre le premier jour et le dernier jour de la Période d'Intérêts concernée majoré d'un ajustement égal à la moyenne arithmétique de la différence quotidienne entre EURIBOR 3 mois, pour une durée égale à la période d'intérêt et €STR sur une période d'un an prenant fin le jour de la dernière publication de l'EURIBOR
Etant entendu que si l'EURIBOR est à nouveau publié, l'EURIBOR sera appliqué à compter de la date à laquelle il est publié à nouveau.
Dans le cas de la survenance de l'un de ces événements, **l'Emprunteur** sera informé par tout moyen écrit par le **Prêteur** et l'index de référence déterminé comme indiqué ci-dessus se substituera de plein droit à l'EURIBOR.

* Index de référence, aussi dénommé indice de référence au sein du Règlement UE 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.
La variation interviendra tous les 3 mois, à partir de la date de l'échéance zéro.
L'échéance zéro est une échéance fictive qui n'a pour seul objet que de déterminer ces dates de variation.
Elle est fixée par référence à la première échéance de remboursement du prêt, comme suit :
- 1 mois avant la première échéance de remboursement s'il s'agit de mensualité,
- 3 mois avant s'il s'agit de trimestrialité,
- 6 mois avant s'il s'agit de semestrialité,
- 12 mois avant s'il s'agit d'annuité.
Cette première échéance est indiquée au tableau d'amortissement, elle peut être égale aux seuls intérêts en cas de différé d'amortissement du capital.
L'index de référence, applicable à chaque variation, est celui de l'avant dernier jour ouvré précédant la date de variation.
Calcul du taux révisé applicable :
Le nouveau taux est obtenu en ajoutant à la valeur de l'index applicable à la révision, la marge précisée aux conditions financières et particulières du prêt.
Les limites à la révision :
Le taux révisé du prêt ne peut être inférieur au taux plancher indiqué au paragraphe « DESIGNATION DU CREDIT »

OPTION DE PASSAGE A TAUX FIXE
Avant chaque date de révision de taux, le **Prêteur** ouvre à la **Collectivité Emprunteuse** une option de transformation du taux révisable en taux fixe aux conditions suivantes :
- la demande de passage du taux révisable en taux fixe doit être adressée **à votre Agence** avant le 45ème jour précédant la date de révision par lettre recommandée avec accusé de réception,
- le **Prêteur** proposera alors à la **Collectivité Emprunteuse** un taux fixe équivalent à ceux des barèmes en vigueur à la date de réception de la demande, pour un prêt d'une durée équivalente à la durée résiduelle du prêt,
- la date de passage à taux fixe sera celle fixée pour la révision du taux,
- la transformation du taux révisable en taux fixe ne peut avoir lieu qu'une fois dans la vie du prêt. L'option exercée est définitive sans possibilité de retour à un taux revisable,
- la transformation du taux révisable en taux fixe fera l'objet d'un avenant au présent contrat lequel précisera le nouveau taux d'intérêt et les modalités de remboursement anticipé du prêt à taux fixe.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU
ID : 063-256300120-20210415-CONTRATCA_2428-CC

- en cas de refus du taux fixe proposé, le contrat sera poursuivi sans modification

CREDIT D'OFFICE

Chaque mise à disposition des fonds devra faire l'objet d'une demande écrite qui devra parvenir [illegible] avant la date de mise à disposition des fonds prévue

Le versement se fera par application de la procédure de crédit d'office auprès du comptable assignataire de la **Collectivité Emprunteuse**

REMBOURSEMENT ANTICIPE - INDEMNITE

Tout remboursement anticipé pourra être partiel ou total ; sans pouvoir être inférieur à 10 % du montant initial du prêt sauf s'il s'agit de son solde

Le **Prêteur** devra être prévenu au moins 5 jours ouvrés minimum avant la date de remboursement anticipé par lettre recommandée avec avis de réception.

A chaque date de révision de taux, le **Prêteur** ouvre à la **Collectivité Emprunteuse** un droit à remboursement anticipé aux conditions suivantes :

- une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation ;

La **Collectivité Emprunteuse** a la faculté de rembourser par anticipation son prêt, en partie ou en totalité

Une demande devra être adressée au **Prêteur** par lettre recommandée avec avis de réception et s'il s'agit d'un remboursement partiel, du montant du remboursement envisagé

Tout remboursement anticipé pourra être partiel ou total ; sans pouvoir être inférieur à 10 % du montant initial du prêt sauf s'il s'agit de son solde.

Tout remboursement anticipé donnera lieu au paiement par la **Collectivité Emprunteuse** des indemnités suivantes

- une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation ;
- lorsque le remboursement anticipé intervient en période de baisse de taux, il sera dû une indemnité financière actuarielle suivante :
  - Cette indemnité est égale à la somme des différences actualisées au jour du remboursement entre les échéances du prêt donnant lieu à remboursement anticipé, et, les échéances d'un prêt fictif correspondant au réemploi immédiat à des conditions identiques (périodicités des échéances, durée restant à courir), du capital remboursé avant terme, hormis celles de taux
  - Le taux d'intérêt du prêt fictif est déterminé en minorant le taux actuariel du prêt donnant lieu à remboursement par anticipation, de la différence entre :
  - Le TEC10 du mois précédant la date de remboursement anticipé (M-1) pour les prêts remboursés du 6 au dernier jour du mois ou le TEC10 du mois M-2 pour les prêts remboursés du 1er au 5 de chaque mois (TEC10-2 dans la formule)
  - Le TEC10 du mois précédant la mise en place du prêt (M-1) pour les prêts réalisés du 6 au dernier jour du mois ou le TEC10 du mois M-2 pour les prêts réalisés du 1er au 5 de chaque mois (TEC10-1 dans la formule).

Formule mathématique de l'indemnité actuarielle :

$$IF = \frac{(C1-R1)}{(1+t/p)^1} + \frac{(C2-R2)}{(1+t/p)^2} + \frac{(C3-R3)}{(1+t/p)^3} + \ldots + \frac{(Cn-Rn)}{(1+t/p)^n}$$

Dans laquelle :

C1, C2...Cn = montants des échéances du prêt, au taux d'intérêt tn, donnant lieu à remboursement par anticipation (C1 étant la première échéance qui suit le remboursement anticipé, Cn la dernière)

R1, R2 ..Rn = montants des échéances du prêt fictif, au taux d'intérêt t (R1 étant la première échéance qui suit le remboursement anticipé, Rn la dernière),

n = nombre d'échéances restant à verser

p = périodicité = nombre d'échéances par année

pour des remboursements mensuels : p = 12

pour des remboursements trimestriels : p = 4

pour des remboursements semestriels : p = 2.

pour des remboursements annuels : p = 1

tn = taux proportionnel périodique du prêt donnant lieu à remboursement par anticipation

Tn = taux actuariel du prêt donnant lieu à remboursement par anticipation

$= (1+tn/p)^p - 1$

TEC10-1 = TEC10 associé à la mise en place du prêt

TEC10-2 = TEC10 associé au remboursement anticipé

T = taux actuariel du prêt fictif

= Tn - (TEC10-1 - TEC10-2)

si TEC10-1>TEC10-2

t = taux proportionnel périodique du prêt fictif

$= [(1 + T)^{(1/p)} - 1] \times p$

En cas de remboursement anticipé partiel, l'indemnité sera calculée selon la même formule mais s'appliquera à la seule partie du capital remboursé par anticipation

Dans l'éventualité d'une divergence d'interprétation entre la formule littérale et la formule mathématique, cette dernière prévaudra

La baisse des taux est constatée en comparant le TEC10 associé au remboursement anticipé et le TEC10 associé à la date de réalisation

Ainsi, il y aura baisse des taux lorsque le TEC10 associé au remboursement anticipé est inférieur au TEC10 associé à la date de réalisation du prêt

Définition du TEC10 associé à la date de réalisation :

Pour un prêt réalisé entre le 1er et le 5 de chaque mois M le TEC10 qui y est associé est le TEC10 du mois M-2.

Pour un prêt réalisé entre le 6 et le dernier jour de chaque mois M, le TEC10 qui y est associé est le TEC10 du mois M-1

Définition du TEC10 associé au remboursement anticipé :

Pour un prêt remboursé entre le 1er et le 5 de chaque mois M, le TEC10 qui y est associé est le TEC10 du mois M-2.

Pour un prêt remboursé entre le 6 et le dernier jour de chaque mois M, le TEC10 qui y est associé est le TEC10 du mois M-1

Le taux d'intérêt du prêt fictif visé ci-dessus est déterminé en minorant le taux actuariel du prêt donnant lieu à remboursement par anticipation, de la différence entre :

Le TEC10 associé à la date de réalisation du prêt,

Le TEC10 associé au remboursement anticipé

Le calcul de cette indemnité sera effectué et communiqué à la **Collectivité Emprunteuse** au plus tard la veille de la date de remboursement anticipé

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

La **Collectivité Emprunteuse** devra prendre ses dispositions pour que l'indemnité soit réglée le remboursement anticipé
Les intérêts normaux courront jusqu'au jour du remboursement anticipé effectif.

CONDITIONS GENERALES

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EMPRUNTEUSE

La Collectivité Emprunteuse déclare et garantit :

- que la signature et l'exécution du contrat sont conformes aux dispositions légales résultant notamment de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et des textes complémentaires ou modificatifs ultérieurs,
- qu'aucune instance, action ou procédure administrative ou judiciaire n'est en cours, ou à sa connaissance n'est sur le point d'être intentée ou engagée, qui aurait pour effet d'empêcher ou d'interdire la signature ou l'exécution du contrat ou qui risquerait d'affecter sa situation financière ou sa gestion
- que tous les documents financiers et toutes les informations complémentaires s'y rapportant, fournis au **Prêteur**, sont sincères et exacts,
- qu'à sa connaissance, aucun des cas d'exigibilité anticipée, visés au paragraphe « EXIGIBILITE ANTICIPEE » ci-après n'est applicable à ce jour

La Collectivité Emprunteuse s'engage pendant toute la durée du contrat :

- à demander dans les meilleurs délais toutes les autorisations des autorités compétentes qui pourraient devenir nécessaires après la date de la signature en vue de l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat,
- à notifier sans délai au **Prêteur** la survenance de tout événement pouvant justifier l'exigibilité anticipée prévue au paragraphe « EXIGIBILITE ANTICIPEE » qui serait susceptible de la justifier et à relater les faits se rapportant à cet événement susceptible d'avoir un effet défavorable sur sa situation financière ou d'opérer un transfert du présent emprunt à une autre personne morale,
- à aviser le **Prêteur** et à lui remettre tous documents justificatifs, de toutes modifications et changements intervenus dans les délégations données ou retirées chez la **Collectivité Emprunteuse**,
- à remettre chaque année au **Prêteur**, dès que disponible, à compter de la date de signature du présent contrat, et pendant toute la vie du crédit, les documents comptables, fiscaux et budgétaires, un état de sa dette et de ses engagements financiers dans l'ensemble de son périmètre d'intervention ainsi que tous autres documents qui seraient estimés nécessaires au **Prêteur**, à tout moment, pour s'assurer de la bonne exécution du présent contrat

PREUVE DE LA REALISATION DU CREDIT

Il est expressément convenu entre les parties que la mise à disposition des fonds du prêt et son remboursement seront suffisamment justifiés par les écritures du **Prêteur** et du comptable assignataire de la **Collectivité Emprunteuse**

PRELEVEMENT DES ECHEANCES ET LIEU DE PAIEMENT

1 - La **Collectivité Emprunteuse** donne son accord pour que soient réglées aux dates convenues, par débit d'office et sans mandatement préalable, les échéances du présent prêt, en capital, intérêts, frais et accessoires, par l'intermédiaire des services du Trésor.
En conformité avec les dispositions qui gouvernent la procédure de débit d'office, au moins 2 jours ouvrés avant chaque date d'exigibilité, le **Prêteur** communiquera au comptable assignataire un échéancier valant référence du présent prêt et précisant le montant à rembourser, sans mandatement préalable, au jour de l'échéance.
La présente instruction sera valable jusqu'à révocation expresse qu'il appartiendra à la **Collectivité Emprunteuse** de signifier au moins 3 mois avant la date d'échéance, tant au **Prêteur** qu'au comptable assignataire.
Un exemplaire du présent contrat devra être communiqué au comptable assignataire par les soins de la **Collectivité Emprunteuse**
2 - Tous les paiements faits par la **Collectivité Emprunteuse** s'effectueront chez le **Prêteur** en son siège social, comme indiqué aux conditions particulières.

EXCLUSION DU COMPTE COURANT

Les parties conviennent, nonobstant toute clause contraire pouvant figurer dans un contrat ou accord antérieur, d'exclure les créances résultant du présent contrat, de tout mécanisme de compensation, de quelque nature que ce soit

MODIFICATIONS DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR

Du chef de la Collectivité Emprunteuse

- Le **Prêteur** a accepté de consentir le crédit dans les termes du présent contrat en considération de la législation et de la réglementation régissant, à la date de sa signature, les activités financières des collectivités locales et de l'interprétation qui en est faite par les autorités chargées de leur application et plus particulièrement, des dispositions de ces législations et réglementations relatives aux finances locales (établissement, adoption, contrôle...)
- En conséquence, si une nouvelle disposition, interprétation ou décision de même nature avait pour effet de porter atteinte, même rétroactivement, au régime des garanties et protections que la réglementation des finances locales visée à l'alinéa précédent assure au **Prêteur** (notamment en cas de déséquilibre budgétaire ou de difficultés financières), la **Collectivité Emprunteuse** en donnera notification au **Prêteur** par lettre recommandée avec accusé de réception et tous deux se concerteront dans un délai de 30 jours.
- Si aucune solution mutuellement acceptable ne peut être trouvée ou si la nouvelle disposition, interprétation ou décision interdit une telle solution, la **Collectivité Emprunteuse** devra, au cours des 7 jours ouvrables suivant le dernier jour du délai de 30 jours, mentionné à l'alinéa précédent, mettre fin à l'engagement du **Prêteur** et rembourser le crédit dans les conditions prévues au paragraphe « EXIGIBILITE ANTICIPEE » du présent contrat.

Du chef du Prêteur

- Si les Autorités Françaises venaient à édicter des dispositions légales ou réglementaires dont l'interprétation et/ou l'application s'opposeraient à ce que le **Prêteur** puisse exécuter ou maintenir ses engagements au titre et dans les termes du présent contrat ou qui auraient pour effet de rendre illégales pour lui les obligations contractées aux termes du présent contrat, le **Prêteur** en aviserait immédiatement la **Collectivité Emprunteuse** par courrier recommandé avec accusé de réception

Le **Prêteur** serait alors relevé de l'ensemble de ses obligations sans qu'il puisse lui en être fait grief et toutes sommes qui lui seraient dues deviendraient exigibles lors de l'échéance la plus proche à moins qu'une solution de substitution ne soit trouvée avant cette date d'un commun accord entre les parties.

- Si les lois et règlements, directives, recommandations ayant force obligatoire ou émanant d'un organisme ou d'une autorité dont les règlements ou les recommandations sont généralement appliqués par les banques ou si un changement dans leur interprétation à laquelle le **Prêteur** se réfère actuellement, venaient à être modifiés ou appliqués de manière telle qu'il ait à subir des charges financières supplémentaires qui augmenteraient pour lui le coût de son propre financement ou qui auraient pour conséquence de réduire la marge nette du **Prêteur**, il en informerait immédiatement la **Collectivité Emprunteuse** sous forme de notification par courrier recommandé avec accusé de réception

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU
ID : 063-256300120-20210415-CONTRATCA_2428-CC

La **Collectivité Emprunteuse** prendrait alors à sa charge le coût supplémentaire de l'opération vigueur de ces nouvelles dispositions, la **Collectivité Emprunteuse** aura la faculté de rembou les sommes dues au **Prêteur** à quelque titre que ce soit, lors de l'echeance la plus proche mo ouvrés, délai courant à compter de la date de réception par la Banque d'un courrier l'informan Le **Prêteur** indiquera à la **Collectivité Emprunteuse** lesdites sommes dans sa notification.

UTILISATION DE LA TELECOPIE OU FAX

En cas d'envoi par fax, appelé aussi indifféremment télécopie, les dispositions suivantes s'appliqueront

- Il est expressément convenu que cette technique de transmission des ordres étant choisie par la **Collectivité Emprunteuse**, qui se déclare consciente des risques inhérents à ce mode opératoire, la responsabilité du **Prêteur** ne pourra être engagée qu'en cas de mauvaise exécution d'un ordre clair et complet signé par une personne habilitée.

Le **Prêteur** qui aura régulièrement exécuté un ordre revêtu, en apparence, de la signature d'une personne habilitée, sera valablement libéré par l'exécution de cet ordre.

- En cas de défectuosité manifeste et apparente dans la qualité du message ou de manque de clarté ou de cohérence dans son contenu, le **Prêteur** l'indiquera à la **Collectivité Emprunteuse** par tout moyen approprié (télécopie ou courrier . .), et il appartiendra à la **Collectivité Emprunteuse** de reformuler son ordre, par fax, ou si cela s'avère impossible par lettre.

Il est expressément convenu que dans cette hypothèse, l'exécution de l'ordre initialement transmis sera suspendue jusqu'à la reformulation de celui-ci, sans que la responsabilité du **Prêteur** ne puisse, en aucune manière être engagée.

Seule la réception par le **Prêteur** de cette reformulation claire, complète, non ambiguë et revêtue de la signature d'une personne habilitée fera courir le délai de préavis.

- A l'exception du cas visé ci-dessus, il est expressément convenu et accepté par la **Collectivité Emprunteuse**, que le fax ou sa photocopie qui pourra en tant que de besoin en être prise par le **Prêteur**, fera foi entre les parties, quel que soit le contenu des courriers qui pourraient éventuellement être échangés par la suite entre le **Prêteur** et la **Collectivité Emprunteuse**.

- Dans les 24 heures maximum à compter de l'envoi de la télécopie au **Prêteur**, la **Collectivité Emprunteuse** s'oblige à lui adresser, par voie postale, le texte « original » de l'ordre adressé par fax, revêtu de la mention « texte original de la télécopie envoyé le .. (date) à (heure exacte) ... » Dans le cas où un ordre serait passé deux fois par le **Prêteur** par suite de l'absence de cette mention, ou en raison d'une mention différente qui serait ambiguë, la **Collectivité Emprunteuse** en supportera les conséquences.

En cas de contradiction entre le contenu de la télécopie et celui du texte qualifié « original », seule la télécopie fera foi entre les parties comme indiqué ci-dessus.

- Dans ce qui précède le terme « original » ne recouvre aucune qualification juridique ; il est utilisé pour faciliter la compréhension du texte.

- En cas de divergence, seules les dates et heures de réception des messages indiquées par le poste récepteur feront foi et non celles indiquées par le poste émetteur.

- La **Collectivité Emprunteuse** s'interdit de reprocher au **Prêteur** la violation du secret bancaire, dans le cas où, par suite d'une erreur, un message adressé par le **Prêteur** à la **Collectivité Emprunteuse** arriverait sur le télécopieur réception d'un tiers.

NOTIFICATION

Toute communication, demande ou notification devant être effectuée en vertu du présent contrat est valablement réalisée si elle est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou envoyée par télex ou télécopie confirmée par lettre à l'une ou l'autre des parties à son siège social ou au domicile indiqué aux conditions particulières.

Toute modification des indications visées à cet article n'est opposable qu'après notification.

ANATOCISME

Tous les intérêts, de quelque nature qu'ils soient, dès lors qu'ils sont dus pour une année entière, seront capitalisés conformément à l'article 1343-2 du code civil.

INSCRIPTION DE LA DETTE AU BUDGET

La **Collectivité Emprunteuse** s'oblige :

- à inscrire chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

à créer et à mettre en recouvrement les impôts nécessaires, de manière que le produit de ceux-ci soit affecté au service du présent emprunt et ne soit jamais inférieur au montant de l'échéance et ce, jusqu'au remboursement total du prêt.

Le **Prêteur** pourra à toute époque, s'assurer que le budget de la **Collectivité Emprunteuse** comporte bien les prévisions de recette et de dépense correspondant au service du présent emprunt. Au cas où ladite **Collectivité Emprunteuse** n'exécuterait pas les engagements ci-dessus, et sous réserve de la faculté de résiliation prévue au paragraphe MODIFICATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR, le **Prêteur** pourra toujours saisir l'Autorité chargée du contrôle de légalité en vue de l'inscription d'office au budget, des sommes nécessaires au service de l'emprunt.

EXIGIBILITE ANTICIPEE

Les sommes dues au titre du présent contrat deviendront, de plein droit, immédiatement exigibles à l'expiration d'un délai d'un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la **Collectivité Emprunteuse** non suivie du paiement demandé, dans les cas suivants :

- à défaut d'exécution d'un seul des engagements pris dans le présent contrat, et notamment le défaut de paiement, total ou partiel, à son échéance, d'une somme quelconque devenue exigible,
- si la **Collectivité Emprunteuse** ne remplit plus les conditions légales ou réglementaires au regard desquelles le **Prêteur** s'était engagé,
- si les garanties stipulées ne sont pas effectivement fournies, si elles sont altérées, modifiées ou si elles viennent à disparaître,
- si la **Collectivité Emprunteuse** ne remplit plus les obligations qu'elle a souscrites envers le **Prêteur**, notamment en raison de concours financiers d'autres **Prêteurs**, mis en place postérieurement au présent prêt,
- dans tous les cas où la **Collectivité Emprunteuse** se serait rendue coupable d'une mesure frauduleuse envers le **Prêteur**,
- en cas de non-respect par la Collectivité Emprunteuse de ses engagements ou de déclaration inexacte de sa part concernant les Sanctions Internationales,
- dans l'hypothèse où des déclarations de la **Collectivité Emprunteuse** pour l'obtention d'un prêt se révéleraient inexactes.

En conséquence, les paiements ou régularisations postérieurs à l'expiration du délai fixé à l'alinéa 1er du présent article ne font pas obstacle à l'exigibilité du prêt.

Les sommes devenues exigibles produiront des intérêts, au dernier taux convenu aux conditions particulières jusqu'à leur paiement intégral, sans préjudice des intérêts de retard.

EXIGIBILITE DES AUTRES PRETS

La survenance d'un des cas d'exigibilité ci-dessus mentionnés entrainera de plein droit l'exigibilité des prêts consentis tant antérieurement que postérieurement au présent prêt.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

TAUX DES INTERETS DE RETARD
Le taux des intérêts de retard sera égal au taux du prêt, majoré de 3,0000 point(s)

INTERETS DE RETARD
Toute somme non payée à l'échéance normale ou anticipée, portera, jusqu'à complet paiement, intérêts de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux indiqué ci-dessus
Au cas où la banque serait contrainte d'exercer des poursuites par voie judiciaire ou extra judiciaire, la **Collectivité Emprunteuse** devra lui verser une indemnité forfaitaire représentant 7 % de toutes les sommes qui lui seront dues.
Cette disposition est applicable de plein droit, sans mise en demeure

NON-RENONCIATION
Le fait que l'une des parties n'exerce pas un droit ou un recours, ou ne l'exerce qu'en partie ou avec retard, ne constituera pas une renonciation audit droit ou recours.
Les droits stipulés dans les présentes ne sont pas exclusifs de tous autres droits prévus par la loi, avec lesquels ils se cumulent.
Même si l'une des stipulations du présent contrat est reconnue nulle ou non exécutoire en vertu de la loi applicable, la validité et la légalité ainsi que le caractère exécutoire des autres stipulations du présent contrat ne sont pas pour autant affectés par ce fait.

TAUX EFFECTIF GLOBAL
Pour satisfaire aux prescriptions du Code de la Consommation, lors de la détermination du taux effectif global, peuvent être ajoutés au taux d'intérêt conventionnel, notamment le montant des frais de dossier, la prime Assurance Emprunteur, les frais fiscaux, le coût des garanties. Les éléments non connus avec précision au moment de l'octroi du prêt n'ont fait l'objet que d'une estimation.
Le taux effectif global, indiqué aux conditions financières et particulières, est calculé conformément à l'article L 314-1 du Code de la Consommation selon la méthode de calcul en vigueur à la date d'édition du présent document.

FRAIS
Tout frais et droits auxquels pourront donner lieu les présentes et leurs suites seront à la charge de la **Collectivité Emprunteuse**.
Si le **Prêteur** effectue auprès de l'Administration Fiscale des règlements de droits de timbre ou d'enregistrement au titre des présentes, elle le fait en vertu d'un mandat que la **Collectivité Emprunteuse** lui donne à l'instant, par les présentes, à cet effet, ce qui est accepté par le **Prêteur**.

IMPOTS ET TAXES
Les taxes ou impôts qui viendraient grever le présent prêt avant qu'il ne soit remboursé, s'ils n'ont pas été mis par la loi à la charge exclusive du **Prêteur**, devront être acquittés par la **Collectivité Emprunteuse**

CESSIBILITE DE LA CREANCE
L'**Emprunteur** reconnaît expressément que toute créance issue du prêt concerné, actuelle ou future, peut être librement cédée par le **Prêteur** sans formalité à un tiers tel qu'une banque centrale ou toute autre entité de refinancement des établissements de crédit nonobstant toute clause contraire figurant, le cas échéant, dans le/les Contrat(s) de Prêt(s).

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX, LE FINANCEMENT DU TERRORISME, LA CORRUPTION ET LA FRAUDE – RESPECT DES SANCTIONS INTERNATIONALES
Le **Prêteur** est tenu de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et plus généralement, à exercer une vigilance constante sur les opérations effectuées par ses clients.
Le **Prêteur** est également tenu d'agir conformément aux lois et réglementations en vigueur dans diverses juridictions, en matière de sanctions économiques, financières ou commerciales, et de respecter toute mesure restrictive relative à un embargo, au gel des avoirs et des ressources économiques , à des restrictions pesant sur les transactions avec des individus ou entités ou portant sur des biens ou des territoires déterminés émises, administrées ou mises en application par le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union européenne, la France, les États-Unis d'Amérique (incluant notamment le bureau de contrôle des Actifs Etrangers rattaché au Département du Trésor, l'OFAC et le Département d'État) et par des autorités locales compétentes pour édicter de telles sanctions (ci-après les « Sanctions Internationales »)
Dans le présent article, le terme « Personne Sanctionnée » désigne toute Personne qui fait l'objet ou est la cible de Sanctions Internationales, et le terme « Territoire Sous Sanction » désigne tout pays ou territoire qui fait l'objet ou dont le gouvernement fait l'objet d'un régime de Sanctions Internationales interdisant ou restreignant les relations avec ces pays, territoire ou gouvernement

Déclarations de la **Collectivité Emprunteuse** relatives aux sanctions internationales
La **Collectivité Emprunteuse** déclare :
- qu'elle :
(a) n'est pas une Personne Sanctionnée ;
(b) n'est pas une Personne:
1 - détenue ou contrôlée par une Personne Sanctionnée ;
2 - située, constituée ou résidente dans un Territoire Sous Sanction
3 - engagée dans une activité avec une Personne Sanctionnée ;
4 - ayant reçu des fonds ou tout autre actif d'une Personne Sanctionnée ;
5 - engagée dans une activité avec une Personne située, constituée ou résidente dans un Territoire Sous Sanctions

Ces déclarations seront réputées être réitérées jusqu'au terme du présent contrat

Engagements de la **Collectivité Emprunteuse** relatifs aux sanctions internationales
La **Collectivité Emprunteuse** s'engage :
à informer sans délai le **Prêteur** de tout fait dont il aura connaissance qui viendrait à rendre inexacte l'une ou l'autre de ses déclarations relatives aux Sanctions Internationales figurant dans le présent contrat
- à ne pas utiliser directement ou indirectement les fonds prêtés et à ne pas prêter, apporter ou rendre autrement disponibles ces fonds à toute autre Personne pour toute opération qui aurait pour objet ou pour effet le financement ou la facilitation des activités ou des relations d'affaire
(a) avec une Personne Sanctionnée ou avec une Personne située dans un Territoire Sous Sanction ou,
(b) susceptibles de constituer d'une quelconque manière une violation des Sanctions Internationales par toute Personne, y compris pour toute Personne participant au présent contrat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU
ID : 063-256300120-20210415-CONTRATCA_2428-CC

- à n'utiliser aucun revenu, fonds ou profit provenant de toute activité ou opération réalisée
toute Personne située dans un Territoire Sous Sanction dans le but de rembourser ou payer
présent contrat
- à communiquer immédiatement tout justificatif qui pourrait être demandé par le **Prêteur** pou
risque d'infraction aux sanctions internationales

Tant que le client n'a pas fourni les justificatifs demandés par le **Prêteur** pour lui permettre de conclure à l'absence de risques d'infraction aux sanctions internationales ou que les justificatifs ne sont pas jugés suffisants, la Caisse régionale se réserve le droit de suspendre le déblocage des fonds.

Le **Prêteur** se réserve le droit de suspendre le déblocage des fonds lorsque, selon son analyse, l'opération objet du financement serait susceptible de constituer une infraction à une règle relevant des sanctions internationales.

Le **Prêteur** peut également être amené à réaliser des investigations dans le cadre du financement envisagé qui pourrait selon son analyse, être susceptible de constituer une infraction à une règle relevant des sanctions internationales conduisant le cas échéant à retarder ou suspendre le déblocage des fonds.

PROTECTION DES DONNEES - SECRET PROFESSIONNEL

1 - Protection des données personnelles

Le présent article vous permet, en votre qualité de personne physique Client, Utilisateur, Titulaire ou signataire du présent contrat, de disposer d'une information synthétique et globale sur les traitements de données personnelles opérés par la Caisse Régionale.

Vous pouvez accéder à une information détaillée sur les traitements réalisés par la Caisse Régionale sur vos données personnelles, notamment concernant les finalités des traitements, les bases légales permettant à la Caisse Régionale de traiter les données, leurs durées de conservation, leurs destinataires et, le cas échéant, les transferts de celles-ci vers un pays non membre de l'Union européenne ainsi que les garanties mises en œuvre, en consultant la Politique de protection des données personnelles, accessible sur Internet à l'adresse suivante : ***https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html*** ou disponible sur simple demande dans votre agence.

Les données personnelles que nous recueillons auprès de vous dans le cadre de notre relation, y compris pour le fonctionnement du produit ou du service auquel vous souscrivez par le présent contrat, sont nécessaires à plusieurs titres, notamment :

- pour l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous,
- pour satisfaire à nos obligations légales,
- pour poursuivre nos intérêts légitimes, dans le respect de vos droits.

A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires pour la conclusion de contrats. Vos données personnelles peuvent être recueillies à travers différents canaux de communication, notamment en agence, par téléphone ou sur les sites et applications mobiles de la Caisse Régionale.

Nous utiliserons vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes : la gestion de notre relation au quotidien, de nos produits et services bancaires et assurantiels ; le recouvrement, la gestion du contentieux et de la preuve ; la prospection et l'animation commerciale ; l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude ; et le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment. Nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage ou de profilage afin de vous proposer un conseil et des offres personnalisées, un service de plus grande qualité et vous fournir tous les éléments pour vous aider à prendre les meilleures décisions.

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La durée maximum de conservation est celle correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires. Cette durée peut être augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits et des durées légales de conservation et de prescription.

Pour satisfaire à nos obligations légales ou répondre aux demandes des régulateurs et des autorités administratives, ainsi qu'à des fins de recherches historiques, statistiques ou scientifiques, nous pourrons être amenés à archiver vos données dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous informons que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires mentionnés à l'article 2 « Secret professionnel ».

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez également, à tout moment et sans justification vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers. Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire par lettre simple à : ***Service Client 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9, ou courriel : webmaster@ca-centrefrance.fr***. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Veuillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes : ***Crédit Agricole Centre France - DPO - 3 Avenue De La Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 , dpo@ca-centrefrance.fr***

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante http://www.cnil.fr et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

2 - Secret professionnel

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants :

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU

a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financ
bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment
auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclu
c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats ;
d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la réglementation en matière d'embargos et de sanctions internationales ;
e) les partenaires de la Caisse Régionale, pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;
g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun ;
h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;
i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude ;
(j) Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement

DROIT APPLICABLE - ELECTION DE DOMICILE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par le droit français.
Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile par chacune des parties en son siège social ou au domicile indiqué aux conditions particulières.
En cas de difficultés quant à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et à défaut de règlement amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal compétent dans le ressort duquel est situé le siège social du **Prêteur**.

SIGNATURE DU PRETEUR

Référence du prêt : 00003499070
Représenté(e) par le Directeur Général : M. Jean-Christophe KIREN

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRDE-AU
ID : 063-256300120-20210415-CONTRATCA_2428-CC

SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE EMPRUNTEUSE
Référence du prêt 00003499070

L'**Emprunteur** est une personne morale il y a lieu d'apposer le cachet de la **Collectivité Emprunteuse**

Nom de la **Collectivité Emprunteuse** SMTC Agglomération Clermontoise

représentée par M. RAGE Fremjou

La **Collectivité Emprunteuse** reconnait avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « PROTECTION DES DONNEES – SECRET PROFESSIONNEL » ci-avant, et être informée des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel elle souscrit à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues à l'article précité aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part adressée à la Caisse Régionale

SIGNATURE,

Fait à Aumont-Pt le 15/04/2021

SMTC

Par délégation du Président
Le 4ème Vice-président

Jean-Paul CUZIN

Initiales

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT, Jérôme AUSLENDER, Christophe BERTUCAT, Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN, Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER, Joël DERRE ; Alain DOCHEZ, Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET, Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY, Thierry VATIN, Gilles VESCOVI, Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ, Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT, Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA.

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN.

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8).
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3)

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
Vous trouverez donc ci-dessous, un tableau de synthèse des conventions conclus depuis le précédent comité syndical

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

N°	Cosignataires	Objet
D302/2018	Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes FNADT	Avenant 2 à la convention « expérimentation covoiturage dynamique – modification de la répartition des dépenses demandée par le SMTC-AC
AV0028532	Région Auvergne Rhône Alpes	Acquisition de 60 vélos à assistance électrique - Montant du projet 80 000€ Montant prévisionnel subvention : 56 000€ (70%)
---	Direction Générale des finances publiques	Loi de Finance Rectificative 4 (LFR4) Modalités de mise en œuvre avance remboursable (6 631806€)

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu,
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU
ID : 063-256300120-20210310-CD302_AVENANT2-CC

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET COORDONNATEUR
DU MASSIF CENTRAL

Secrétariat général
pour les affaires régionales

FONDS NATIONAL d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT du TERRITOIRE (FNADT)
(Convention Interrégionale Massif Central 2014-2020)

AVENANT N° 2 à la CONVENTION N° D 302 / année 2018

ENTRE

L'Etat représenté par M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif-Central

ET

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC), sis 2 Bis rue de l'Hermitage, 63000 Clermont-Ferrand, N° SIRET 256 300 120 00035 ci-après nommé "le bénéficiaire", représenté par son Président,

VU la convention n° D 302, signée le 26/04/2018 et portant attribution d'une subvention de 100 000 € au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) pour l'opération suivante : «Expérimentation de covoiturage dynamique sur le territoire».

VU l'avenant N°1 de prolongation de délai en date du 29/10/2019

VU la demande du bénéficiaire en date du 28 janvier 2021 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Les postes de dépenses prévus à l'annexe financière de la convention sont redistribués comme suit :

Postes de dépenses éligibles	Montants € HT
Dépenses directes de personnel : *Chef de projet "nouveaux services" en charge du suivi de l'expérimentation (= 30% d'un ETP pour le suivi du projet)*	**66 637 €**
Prestation de partenariat : Assistance technique au SMTC pour l'étude initiale du projet, la mise en place du service, l'animation sur le territoire et le suivi du dispositif *convention de partenariat n°C17-56 et son avenant, conclus entre le SMTC-AC et l'association Covoiturage Auvergne*	17 500,00 €
Investissements matériels et immatériels *Marché de fourniture, pose, mise en service et animation du dispositif de covoiturage spontané :*	**358 970,00 €**
• *Matériel (bornes, panneaux à message variable, vitrines, panneaux de signalisation ; déploiement de l'équipement ; maintenance) : 225 750€*	341 470 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU
ID : 063-256300120-20210310-CD302_AVENANT2-CC

• Logiciel : 37 500 € *• Suivi technique (gestion de projet), communication et animation: 78220€*	
Études de déplacement le long de la ligne de covoiturage (3 études: année n, année n+1, année n+2)	17 500 €
TOTAL HT	443 107,00 €

Une modification de la répartition des dépenses entre les postes est autorisée sans avenant dans la limite de 15% de la dépense totale sous réserve de ne pas dénaturer l'opération et sans modification du montant des dépenses éligibles de l'opération. Le maître d'ouvrage devra en informer préalablement l'État.
Les dépenses à l'intérieur d'un même poste de dépenses sont fongibles sans limitation.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à lYON, le 1 0 MARS 2021

Le Maître d'Ouvrage,
(Cachet, nom et qualité du signataire)

SMTC

François RAGE

- 4 MARS 2021

Pour Le *Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,*
Préfet Coordonnateur du Massif Central,
La Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Françoise NOARS

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

L'EUROPE S'ENGAGE en région

UNION EUROPÉENNE

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION FEDER

PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL AUVERGNE

Vu le Traité sur le fonctionnement et l'Union Européenne et notamment l'article 107 et les suivants ;

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de cohésion et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, et abrogeant le règlement (CE)n° 1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds Européen de Développement Régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi" abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006 ;

Vu le règlement (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision de la Commission européenne du 19 décembre 2013 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics, le cas échéant ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 10 novembre 2014 portant approbation de certains éléments du Programme Opérationnel Auvergne FEDER-FSE 2014-2020 en vue d'un soutien du Fonds Européen de Développement Régional, du Fonds Social Européen et de la dotation spécifique allouée à l'initiative pour l'emploi des jeunes, au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» pour la région Auvergne ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens, modifié par le décret n° 2014-1460 du 8 décembre 2014,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par des fonds structurels et d'investissements européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° 10 du conseil régional du 9 février 2017 relative à la simplification des modalités de gestion des programmes soutenus par les fonds européens structurels et d'investissement ;

Vu l'arrêté n° 2019/07/00388 du Président du Conseil régional, représentant de l'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020, en date du 25 juin 2019, validant le modèle de convention ;

Vu l'arrêté n° 2020/12/00725 du Président du Conseil régional, représentant de l'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020, en date du 21 décembre 2020, validant la programmation ;

Vu l'avis du Comité de Programmation interfonds (Consultation écrite du 4 au 18 décembre 2020) ;

Vu la demande d'aide européenne du 25/09/2020 présentée par le bénéficiaire ;

Vu la convention cadre signée le 8 janvier 2015 entre l'Autorité de Gestion et les autorités urbaines candidates. ;

Considérant les dispositions prises en raison de la crise sanitaire, les règlements (UE) 2020/460, dit « CRII » du 30 mars 2020, et UE 2020/558 dit « CRII+ » du 23 avril 2020, il en resulte une situation exceptionnelle à laquelle l'autorité de gestion pourra remédier par des mesures spécifiques ;

ENTRE

La Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de gestion, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional et représentant de l'autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020,

ci-après désignée « l'Autorité de gestion » ;

ET

Le SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE,

Représenté par Monsieur François RAGE, Président

SIRET :	256300120 00035
Adresse	2 bis rue de l'Hermitage
Complément d'adresse :	
Code Postal et Commune	63063 Clermont-Ferrand Cedex

ci-après désigné « le bénéficiaire » ;

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Le bénéficiaire s'engage à realiser l'opération suivante (ou mener a bien le programme d'actions ou les missions) : **Acquisition de 60 vélos à assistance électrique.**. Il bénéficie pour cela d'une aide FEDER dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE Auvergne pour la période de programmation 2014-2020 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, au titre de :

Axe : 8 - Urbain intégré

Thématique : 8.1 Urbain intégré : diminuer les émissions de Co^2 en augmentant l'utilisation des transports durables

Le contenu de l'opération visée au présent article et les modalités de mise en œuvre sont décrits dans la présente convention et les deux annexes :

- « Description de l'opération »,
- « Plan de financement prévisionnel ».

Ces trois documents constituent les pièces contractuelles de la convention.

Le bénéficiaire dispose d'un correspondant unique, le Service FEDER de la Direction des Fonds Européens situé 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02, pour toute question liée à la mise en œuvre administrative et financière de l'opération faisant l'objet de la présente convention

Il est attribué au bénéficiaire une subvention d'un montant maximal de **56 000,00 €**, correspondant à un taux maximum de **70,00 %** appliqué sur une dépense subventionnable maximale de **80 000,00 € HT.**

Le montant de la subvention est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des éléments cumulatifs suivants :

- des dépenses effectivement réalisées et acquittées,
- des subventions effectivement perçues,
- des résultats constatés,
- de la conformité des réalisations par rapport aux termes de la présente convention et de ses pièces annexes,
- des recettes éventuellement générées par l'opération en vertu de la réglementation en vigueur

En cas de sous réalisation ou de correction financière, le montant d'aide FEDER/FSE est calculé en vue de respecter le taux maximum d'aide publique autorisée et d'éviter tout sur-financement au regard des cofinancements publics et privés perçus ou à percevoir. L'autofinancement n'étant pas considéré comme un cofinancement privé sera ajusté en conséquence pour équilibrer le plan de financement final.

Le plan de financement annexé à la présente convention est un plan de financement prévisionnel. Si ce plan de financement venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer l'Autorité de gestion qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux et le montant maximum d'aide publique autorisé.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

ARTICLE 3 – ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

3.1 Période d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles si elles sont engagées et acquittées par le bénéficiaire à compter du 01/11/2020 et jusqu'au 31/01/2022.

L'opération doit être réalisée avant la date de fin d'éligibilité des dépenses sauf prorogation accordée par l'Autorité de gestion par voie d'avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai et à condition que l'opération ne soit pas dénaturée.

3.2 Règles générales d'éligibilité des dépenses

Les règles d'éligibilité fixées au niveau national, européen et par le Programme Opérationnel Auvergne FEDER-FSE 2014-2020 s'appliquent à l'ensemble des dépenses de l'opération

Les dépenses à prendre en considération comprennent exclusivement des coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet ou de l'action, pouvant le cas échéant faire l'objet d'une clé de répartition définie dans le plan de financement en annexe.

Elles doivent être liées à l'objet du projet ou de l'action, nécessaires à sa réalisation, raisonnables selon le principe de bonne gestion, engendrées pendant le temps de sa réalisation, acquittées, identifiables et contrôlables.

Le bénéficiaire présentera :

- des pièces justificatives comptables (ou des pièces équivalentes de valeur probante) ;
- des pièces justificatives non comptables, permettant de justifier :
  - la réalisation effective et leur lien avec l'opération,
  - la date et le montant de leur acquittement.

Ces dépenses ne doivent pas avoir été déclarées dans le cadre d'une autre opération cofinancée par le même programme ou un autre programme européen.

3.3 Coûts forfaitaires et barèmes standards de coûts unitaires

L'autorité de gestion applique les options des « coûts simplifiés » suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER/FSE-IEJ Auvergne, sur les fonds FEDER dans le respect des exclusions réglementaires.
Le choix de recourir aux OCS relève de la responsabilité de l'autorité de gestion et est précisé dans l'annexe technique et financière.

3.3.1 Options de coûts forfaitaires

- un taux de 40 % des dépenses directes de personnel éligibles peut être utilisé afin de couvrir tous les autres coûts éligibles directs et indirects de l'opération,

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

- un taux de 15 % des dépenses directes de personnel éligibles afin de couvrir les dépenses indirectes de l'opération, en application de l'article 68.1 du règlement n°1303/2013,
- un taux de 20 % des coûts directs autres que les frais de personnel de l'opération concernée pour couvrir les frais de personnel, en application de l'article 68 bis du règlement n°1303/2013 modifié, sous réserve que les coûts directs de l'opération n'incluent pas les marchés publics de travaux dont la valeur dépasse le seuil fixé à l'article 4, point a), de la directive 2012/24/UE

En cas d'utilisation d'un taux forfaitaire pour la prise en compte des dépenses, les pièces justificatives comptables relatives à ces coûts ne sont pas requises.

Pour les taux forfaitaires 15% et 40%, les frais de personnel directs éligibles retenus doivent être dûment justifiés notamment par la production des feuilles de temps.

Pour le taux forfaitaire 20%, les coûts directs de l'opération retenus doivent être dûment justifiés notamment par la production de factures acquittées.

En cas d'utilisation d'un taux horaire pour la prise en compte des dépenses directes de personnel, conformement à l'article 68.2 du Règlement (UE) n°1303/2013, le coût horaire est calculé en divisant la dernière moyenne annuelle connue des salaires bruts, par un temps de travail annuel forfaitaire de 1720 heures.

Ce taux horaire est établi soit nominativement soit par typologie de poste sur la base d'un ensemble plus vaste et représentatif de salariés occupant des fonctions similaires et dont le périmètre a été préalablement accepté par le service instructeur. Il permet d'arrêter un coût horaire par salarié ou par catégorie de salarié calculé comme suit au prorata de la quotité temps travaillé :

- Coût horaire nominatif = (salaire brut annuel du salarié + charges patronales afférentes) / 1720 heures.
- Coût horaire par typologie de poste = (total des salaires bruts de la même catégorie de salariés + total des charges patronales afférentes) / (1720 heures X nombre de salariés de la même catégorie)

Les dépenses directes de personnel engagées par le bénéficiaire sont calculées en multipliant le nombre d'heures effectivement réalisées par chaque salarié affecté à l'opération, par le coût horaire qui lui est nominativement associé ou qui est associé à sa typologie de poste et tel qu'arrêté dans le plan de financement annexé à la présente convention.

Pour les personnes qui ne sont pas affectées à temps plein à la réalisation de l'opération, le nombre d'heures effectivement réalisées par chaque salarié est justifié par des fiches de suivi de temps nominatives et signées par le salarié concerné et son responsable hiérarchique direct.

Pour les personnes affectées à temps plein à la réalisation de l'opération, le nombre d'heures effectivement réalisées est fixé forfaitairement à 1720h.

Lorsque le coût horaire aura été nominativement établi, le bénéficiaire pourra demander à substituer un ou plusieurs salariés initialement déclarés par un ou plusieurs autres nouvellement affectés au projet sous réserve de fonctions et conditions similaires. Dans ce cas, il doit préalablement en informer le service instructeur et lui transmettre les justificatifs nécessaires pour validation.

Lorsque ce taux horaire ne peut pas être mis en œuvre, le taux horaire réel est calculé sur la base des heures payées.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

ARTICLE 4 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE DEMANDE DE PAIEMENT

Le calendrier prévisionnel de demande de paiement retenu est le suivant. En cas de changement du calendrier de demandes de paiement de la subvention le bénéficiaire en informe l'autorité de gestion.

	Dates (mois/année)	Montant prévisionnel des demandes de paiement
Solde :	02/2022	80 000 €

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée de la manière suivante :

- des acomptes au prorata des dépenses éligibles retenues dans la limite de 80 % maximum de la subvention ;
- un solde après achèvement de l'opération.

Le bénéficiaire s'engage à déposer ses demandes de paiement d'acompte et de solde auprès de l'Autorité de Gestion accompagnées :

- Etat récapitulatif des dépenses :
  - soit d'un état récapitulatif des dépenses attestées et acquittées, visé par un expert-comptable, un commissaire aux comptes ou un comptable public, accompagné des factures ou des pièces comptables de valeur probante équivalente ;
  - soit d'un état récapitulatif des dépenses certifiées payées relatives à l'opération subventionnée, signé par un représentant dûment habilité du bénéficiaire. Il doit être accompagné soit des factures ou des pièces comptables de valeur probante équivalente acquittées, c'est-à-dire portant la mention « acquittée le... » portée par l'émetteur de la facture, suivie de sa signature et précisant la référence du règlement, soit des factures ou des pièces comptables de valeur probante équivalente auxquelles est joint le relevé bancaire ;
- Etat récapitulatif des cofinancements :
  - soit d'un récapitulatif des ressources reçues visé par un expert-comptable, un commissaire aux comptes ou le comptable public,
  - soit d'un état récapitulatif des cofinancements visé par le bénéficiaire, accompagné d'un document faisant apparaître l'encaissement effectif du cofinancement ;
- un justificatif de l'obligation comptable de l'article 8.2 ;
- les pièces relatives à la commande publique le cas échéant ;
- un justificatif de publicité du financement européen selon les modalités de l'article 8 ;
- en cas de solde : les livrables mentionnés à l'annexe « Description de l'opération » ;
- les pièces relatives aux recettes le cas échéant ;
- la justification des indicateurs de réalisation.

Les justificatifs de cofinancement doivent être impérativement joints dès la première demande de paiement présentée par le bénéficiaire s'ils n'ont pas été transmis au préalable au service instructeur du Service FEDER. La Région se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative.

Tous les documents types sont disponibles sur le site : https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

La subvention sera versée sous réserve du respect de l'attestation sur l'honneur s
son dossier de demande de subvention et de la disponibilité des crédits européens. En cas de suspension de paiement par la Commission européenne, la Région se réserve la possibilité de retarder les paiements des subventions européennes aux bénéficiaires, dans l'attente d'être remboursée, conformément à l'article 132 du règlement 1303/2013.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre les informations requises et fiables à l'Autorité de Gestion au format dématérialisé (portail e-synergie ou autres supports). Ces informations permettent au Service FEDER d'effectuer une instruction de la demande d'aide européenne et de la demande de paiement présentées par le bénéficiaire

L'aide européenne sera versée sous réserve d'un contrôle de service fait visant à s'assurer de l'acquittement effectif des dépenses, de leur lien avec l'opération et du respect des règles européennes et nationales en vigueur. Lors du contrôle de service fait, le service FEDER pourra procéder à l'analyse des justificatifs par échantillonage statistique et effectuera, dans ce cas, une extrapolation de l'erreur éventuelle détectée. Dès lors, les justificatifs ne seront pas vérifiés exhaustivement.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'Autorité de gestion les données sur l'avancement et le cas échéant les indicateurs de réalisation afférents à l'opération.

Ces indicateurs permettent de rendre compte de la réalisation de l'opération et de l'atteinte des objectifs fixés en début d'opération. A chaque demande de paiement, le bénéficiaire doit renseigner la valeur réalisée des indicateurs. Le renseignement des indicateurs par le bénéficiaire est obligatoire. Les indicateurs sont définis en annexe « Description de l'opération ».

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage également à répondre favorablement aux demandes qui lui sont faites pour les besoins des évaluations menées pendant la durée du programme par la Région Autorité de gestion.

Toute modification de l'opération notamment en termes de localisation et de calendrier doit être notifiée par le bénéficiaire à la Direction des Fonds européens, 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02 dans les meilleurs délais, et en tout état de cause avant le dépôt de la demande de paiement correspondante.

L'Autorité de gestion, après examen, prendra les dispositions nécessaires et le cas échéant établira un avenant à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas modifier l'opération de façon importante pendant 5 ans ou 3 ans pour les PME après le paiement du solde de l'aide européenne, sauf règles applicables aux aides d'Etat.

Une opération est modifiée de façon importante dans les cas suivants :

- un arrêt ou une délocalisation d'une activité productive en dehors de la zone du programme ;
- un changement de propriété d'une infrastructure qui procure à une entreprise ou un organisme public un avantage indu ;
- un changement substantiel de nature, d'objectifs ou de conditions de mise en œuvre qui porterait atteinte à ses objectifs initiaux.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Si le bénéficiaire souhaite abandonner son opération, il doit demander par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer immédiatement l'Autorité de gestion pour permettre la clôture de l'opération. Elle définira le cas échéant le montant du reversement de l'aide.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations présentées au titre du présent article. À défaut, une réfaction totale ou partielle de la subvention pourra être appliquée par l'Autorité de gestion, sans préjuger de contrôles ultérieurs éventuels.

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement européen n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et le règlement d'exécution n°821/2014 du 28 juillet 2014 détaillée sur le portail des programmes européens 2014 2020 à l'adresse suivante : www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Le bénéficiaire doit transmettre tout document probant faisant mention de la participation européenne (contrat de travail, lettre de mission, courrier d'information, panneau de chantier, article de presse ...). Ces documents peuvent être utilisés par l'Autorité de Gestion pour illustrer les réalisations du programme.

Le bénéficiaire s'engage à tenir une comptabilité séparée (système de comptabilité distinct) ou à définir un code comptable adéquat pour toutes les transactions liées à l'opération. Le moyen retenu au moment du dépôt de dossier devra être justifié au moment de la demande de paiement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les politiques européennes et nationales qui lui sont opposables et notamment :

- les réglementations relatives à la concurrence, aux aides d'État, à la commande publique et au respect de l'environnement,
- les principes d'égalité femmes-hommes, de non-discrimination et de développement durable.

Dans le cas d'une action collective ou un accompagnement individuel porté par le bénéficiaire, veiller à ce que les aides octroyées aux entreprises via leur participation respecte le cas échéant le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. À cette fin, il doit informer par écrit chaque entreprise, bénéficiaire final de l'aide, du montant de l'aide de minimis qu'elle reçoit au titre de sa participation à l'action collective ou à un accompagnement individuel. Il transmettra, avec sa demande de solde, une copie de toutes les attestations de minimis délivrées aux entreprises, bénéficiaires finales de l'action.

Le bénéficiaire s'engage à archiver et à conserver dans un lieu unique l'ensemble du dossier technique, financier et administratif de l'opération jusqu'au 31 décembre 2030.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle en lien avec l'opération, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par l'Autorité de Gestion et par toute autorité commissionnée par l'État ou par les corps d'inspections et de contrôle, nationaux ou européens.

Le bénéficiaire et l'Autorité de gestion s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir, détecter, poursuivre et corriger toute situation constitutive d'une fraude et/ou d'un conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention.

L'Autorité de gestion et le bénéficiaire s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne et notamment aux dispositions des articles 6 et 7 du règlement n°1828/2006, qui prévoient que l'acceptation d'un financement vaut acceptation de l'inclusion du bénéficiaire sur une liste publiée par voie électronique ou autre, mentionnant la liste des bénéficiaires, les intitulés des opérations et les montants des financements publics alloués aux opérations.

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolues au bénéficiaire.

Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, le bénéficiaire octroie à l'autorité de gestion le droit d'utiliser librement et comme elle juge opportun les résultats de l'opération.

Les informations recueillies lors du traitement et du suivi de chaque demande de financement européen sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'autorité de gestion pour la gestion de la demande d'aide européenne. Conformément à l'article 140 du règlement (UE) n° 1303/2013, ces données seront conservées jusqu'au 31 décembre 2030 et sont destinées aux services de la Direction des Fonds européens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aux autorités de contrôles des FESI.

Les données transmises pourront être utilisées par l'autorité de gestion ou toutes autres autorités de contrôle agréées pour détecter des irrégularités potentielles. De plus, ces autorités sont susceptibles d'utiliser ces données associées à des bases de données publiques externes à des fins d'analyse de risques d'irrégularités ou de fraude.

Conformément à la loi informatique et libertés, le bénéficiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant leuropeengage@auvergnerhonealpes.fr

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

A l'expiration du délai d'un mois, l'Autorité de Gestion se réserve le droit de résilier la présente convention et de demander le reversement partiel ou total des crédits européens versés en cas de non-respect des clauses de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 11 - CONTENTIEUX ET RECOURS

Si le bénéficiaire souhaite contester une décision prise par l'Autorité de Gestion pour des motifs réglementaires, il est possible de déposer, justifications à l'appui :

- un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique) auprès de l'autorité administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision administrative ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution, ou en cas de recours administratif préalable, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité administrative compétente.

ARTICLE 12 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet juridique à compter de sa signature par les parties, avec effet retroactif au 01/11/2020, date de début d'éligibilité des dépenses. Elle prendra fin au plus tard deux ans après la notification du solde.

Toutefois, les dispositions à caractère financier ou de contrôle pourront s'imposer au-delà de la durée de la convention.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er février 2021

Le bénéficiaire

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE
Le Président

François RAGE

L'Autorité de Gestion

Pour le Président et par délégation,
La Responsable du Service FEDER

Stéphanie COURIO
Signature numérique de Stéphanie COURIO
Date : 2021.03.01 09:10:05 +01'00'

Stéphanie COURIO

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

ANNEXES DE LA CONVENTION FED
N° AV0028532

Bénéficiaire : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Intitulé de l'opération : Acquisition de 60 Vélos à assistance électrique

Localisation : Agglomération clermontoise (63).

ANNEXE « DESCRIPTION DE L'OPERATION »

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

Ce projet consiste à financer l'acquisition d'une flotte de 60 Vélos à Assistance Électrique et des dépenses de communication.
Dans le cadre d'une politique globale visant à développer les modes alternatifs à l'usage de la voiture en milieu urbain, le SMTC-AC a mis en place un service de location de vélos longue durée, composé principalement aujourd'hui de vélos à assistance électrique (VAE). Depuis 2017, à l'arrivée des beaux jours, le nombre de locations de VAE à l'agence située sur le Parvis de la Gare SNCF augmente fortement entraînant ainsi la création d'une liste d'attente, le nombre de vélos étant insuffisant pour répondre à toutes les demandes.
Ce constat, corrélé avec le fait que l'accès au service n'est réalisable qu'en centre-ville de Clermont-Ferrand, amène le SMTC-AC à vouloir faire évoluer et développer son service par la création d'un service délocalisé de location de VAE dans les communes périphériques.
Fin 2019 et début 2020, le SMTC a fait l'acquisition de 124 vélos à assistance électriques (VAE) avec pour ambitions de :
- Faire face à la demande croissante de VAE et résorber la liste d'attente en agence,
- Proposer des VAE aux habitants des communes périphériques du Ressort Territorial , avec mise à disposition auprès des services communaux,
- Mettre à disposition temporairement des VAE en entreprises afin qu'elles puissent tester ce mode pour les déplacements professionnels.

Au final, au regard de la demande, les 124 VAE seront consacrés en grande partie au projet de location en communes. De fait, l'achat de nouveaux vélos s'avère nécessaire en 2021.
Le SMTC fera donc l'acquisition de 60 vélos à assistance électrique supplémentaires en 2021 pour :
- Faire face à la demande croissante de VAE et résorber la liste d'attente en agence,
- Répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants du Ressort Territorial,
- Faciliter l'accès à des modes actifs pour éviter le recours à l'automobile.

L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne Rhône-Alpes
UNION EUROPÉENNE

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

OBJECTIFS VISES, RESULTATS ATTENDUS :

Les objectifs recherchés sont les suivants
Compte tenu des bons résultats obtenus autour du vélo, le SMTC-AC souhaite poursuivre ses efforts en faveur des modes alternatifs à l'usage de la voiture en milieu urbain, et ainsi développer et enrichir son offre.
L'impact environnemental est l'une des priorités du SMTC-AC.
L'augmentation de l'usage du vélo va se poursuivre en lien avec le développement d'aménagements cyclables sur l'agglomération. Les personnes ciblées sont principalement les personnes actives, habitant à une distance de leur travail située entre 1km et 5 kms.
L'objectif est de poursuivre le développement des modes alternatifs à l'usage de la voiture

DESCRIPTIF DES ACTIONS PREVISIONNELLES :

Les principales actions présentées sont les suivantes :
- acquisition de 60 vélos à assistance électrique sur le 1er semestre 2021, soit une extension du parc VAE à 360 vélos (plus d'un vélo pour 1 000 habitants)
- actions de communication

LIVRABLES PERMETTANT DE RESTITUER LA REALISATION :

Les livrables attendus sur cette opération sont les suivants :
- acquisition de 60 vélos à assistance électrique
- actions de communication sur l'arrivée des nouveaux vélos à assistance électrique

Les justificatifs du livrable permettant de restituer la réalisation de l'opération sont les suivants :
- compte rendu d'opération
- photographie du parc VAE acquis (60 vélos supplémentaires)
- illustrations/copies/exemples des actions de communication menées

ANNEXE - « PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL »

RESSOURCES

Détails des ressources

Cofinanceur	Partenaire	Régime d'aide	Taux(%)	Montant (€ HT)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional	Auc / Aucun régime d'aide	70,00	56 000,00
Total co-financeurs			70,00	56 000,00
Bénéficiaire			30,00	24 000,00
COUT TOTAL ELIGIBLE			100,00	80 000,00

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

POSTES DE DÉPENSES

Détails des postes de dépenses			
Catégorie de dépenses	Libellé de dépenses	Si clé de répartition, méthode de calcul de la clé	*Montant (HT)*
Dépenses de communication de l'opération	Prestation : Communication sur l'arrivée des nouveaux vélos a assistance électrique		3 000,00 €
Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Équipements mobilité douce : 60 vélos à assistance électrique		77 000,00 €
		Total :	**80 000,00 €**

L'EUROPE S'ENGAGE en region Auvergne-Rhône-Alpes

UNION EUROPEENNE

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

2 bis rue de l'Hermitage

63000 Clermont-Ferrand

Direction générale des finances publiques
Direction départementale des finances publiques du Puy De Dôme

2 rue Gilbert Morel

63033 Clermont-Ferrand cedex 1

CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVANCE

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Sont annexés à la présente convention les documents produits par le bénéficiaire de l'avance remboursable à l'appui de sa demande :

- le justificatif de la qualité d'AOM (statuts) ;

- les montants des recettes tarifaires et de versement mobilité perçues en 2017, 2018 et 2019 ;
- les documents comptables justificatifs correspondants, notamment le solde des comptes où sont comptabilisés le versement mobilité et les recettes tarifaires ainsi que toutes décisions prises par l'autorité organisatrice de mobilité en matière de tarification des services de mobilité, notamment en cas de baisse de tarifs ou de gratuité.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT ET DE COMPTABILISATION DE L'AVANCE

L'avance remboursable fait l'objet d'un tirage unique et son versement intervient le 31 janvier 2021 au plus tard. Elle supporte un taux d'intérêt égal à zéro.

L'avance est imputée budgétairement sur le programme 345 « Avances remboursables destinées à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19 ».

ARTICLE 4 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

Le remboursement sera effectué dans les conditions prévues par l'article 10 de la LFR4 et le remboursement des avances retracées au 4° du présent V s'intervient, pour chaque bénéficiaire, qu'à compter de l'année suivant celle où le montant des recettes fiscales tirées du versement mentionné à l'article L. 2333-64 du code général des collectivités territoriales et des recettes tarifaires perçues au titre de l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité a été égal, pour chacune de ces recettes, à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019.

« Pour l'application du neuvième alinéa du présent V, ne peuvent être prises en compte les décisions prises en matière de tarification des services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité bénéficiaires, notamment en cas de baisse de tarifs ou de gratuité.

« Sauf accord du bénéficiaire, la durée convenue pour le remboursement de l'avance ne peut être inférieure à six ans. La date limite de remboursement ne peut pas toutefois être ultérieure au 1er janvier 2031. »

Dans l'hypothèse où les recettes 2020 sont supérieures ou égales à la moyenne 2017-2019, le remboursement intervient dès 2021.

Chaque année avant le 1er juin, le bénéficiaire de l'avance communique au représentant de l'État dans le département et au directeur départemental des finances publiques le montant des recettes tarifaires et de versement mobilité de l'année précédente. Ces informations seront accompagnées du solde des comptes où sont comptabilisés le versement mobilité et les recettes tarifaires ainsi que toutes décisions prises par l'autorité organisatrice de mobilité en matière de tarification des services de mobilité, notamment en cas de baisse de tarifs ou de gratuité, ainsi que de l'estimation, par le bénéficiaire de la perte de recettes induite par ces décisions.

L'échéancier du remboursement fait l'objet d'un avenant à la présente convention qui en précisera les modalités.

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Le bénéficiaire de l'avance dispose toutefois de la faculté d'effectuer, sans pénalité, un ou plusieurs remboursements anticipés à partir de la date du versement de l'avance après en avoir informé le préfet et le directeur départemental des finances publiques.

En cas de retard de remboursement de plus d'un mois par rapport à l'échéancier, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'AOM. Le montant de l'avance pourra être prélevé sans autre formalité sur les produits de toute nature versés à l'AOM : les parties acceptent par la présente convention le principe d'une compensation entre l'avance remboursable et les versements de l'État au profit de cette AOM.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES

Cette convention prend effet le jour de sa signature.

Elle prend fin lorsque l'avance est intégralement remboursée.

La présente convention est établie en cinq exemplaires originaux.

Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise,

François RAGE

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Philippe CHOPIN

Le directeur départemental des finances publiques,

Patrick SISCO

Fait à

Le 14.01.2021

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRMP-AU

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) Rue Condorcet à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur François RAGE, Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents	26 en début de séance 24 en fin de séance
Nombre de procuration	1 en début de séance 1 en fin de séance
Date de la convocation	12 mai 2021
Secrétaire de séance	Thomas WEIBEL

Présents :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Christophe BERTUCAT ; Nicolas BONNET ; Cyril CINEUX ; Jean-Paul CUZIN ; Marie DAVID ; Christiane DEMOUSTIER ; Joël DERRE ; Alain DOCHEZ ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; Laurent GANET ; Jacinthe GUILLOT ; Eric HAYMA ; Jean-Marc MORVAN ; Serge PICHOT ; Claude PRIVAT ; Hervé PRONONCE ; François RAGE ; Stanislas RENIE ; Patrick ROSLEY ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Représentés par le ou la suppléant(e) : Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Jean DELAUGERRE par Jacinthe GUILLOT ; Henri GISSELBRECHT par Joël DERRE ; Annie LEVET par Claude PRIVAT ; Flavien NEUVY par Patrick ROSLEY ; Christophe VIAL par Eric HAYMA

Pouvoir de : Aurélio MACIAN à Jean-Marc MORVAN

Départs en cours de séance : Jean-Marc MORVAN (départ à 19h14 avant le vote de la délibération n°8)
En donnant pouvoir : Laurent GANET à Joël DERRE (départ à 18h42 avant le vote de la délibération n°3).

Excusés :
Dominique BALICHARD ; Richard BERT ; Sébastien DONADIEU ; Eric EGLI.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MAI 2021

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
Ci-joint, un tableau de synthèse des marchés publics et avenants complété depuis le précédent comité syndical.

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le : 31 MAI 2021
et de la publication le : 31 MAI 2021
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES PUBLICS

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M20-42	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 1 - Assurance multirisque dommage	Prime annuelle 11 200 €	**ASSURANCES PILLIOT** RUE DE WITTERNESSE BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	-	08/12/2020
M20-43	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 2 - Responsabilités civile, pénale et administrative	Prime annuelle 3 721,67 €	**ASSURANCES PILLIOT** RUE DE WITTERNESSE BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	-	08/12/2020
M20-44	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 3 - Protection juridique complète	Prime annuelle 881,84 €	**ASSURANCES PILLIOT** RUE DE WITTERNESSE BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	-	0

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRMP-AU

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M20-45	MAPA	Assurances du SMTC-AC LOT 4 - Risques flotte automobile et auto mission	Prime annuelle 3 703,60 €	**ASSURANCES PILLIOT** RUE DE WITTERNESSE BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS	-	08/12/2020
M20-46	Accord-cadre à bons de commande Marché négocié avec publicité et mise en concurrence	Exploitation du service C. Vélo sur le Ressort Territorial (RT) du SMTC-AC et la fourniture de matériels associés.	AC avec montant minimum de 1 600 000 € HT pour la durée totale de l'AC	**MARFINA, SL** VIA AUGUSTA, 105 08174 SANT CUGAT DEL VALLES ESPAGNE	03/12/2020	28/12/2020
M21-04	MAPA	Accompagnement stratégique et définition du plan de communication du projet de nouvelle billettique	maxi 40 000 € HT	**MEDIAFIX** 9 AVENUE DE ROYAT 63000 CLERMONT-FERRAND	-	26/02/2021
M21-06	MAPA	Mise aux normes PMR des quais de bus de la ligne 8 des transports en commun de l'AC	277 106,90 € HT	**COLAS France** ÉTABLISSEMENT DE LEMPDES 7 AVENUE DE L'EUROPE 63370 LEMPDES	-	11/03/2021
M21-07	MAPA	Mise aux normes PMR des quais de bus de la ligne 20 des transports en commun de l'AC	262 753,90 € HT	**COLAS France** ÉTABLISSEMENT DE LEMPDES 7 AVENUE DE L'EUROPE 63370 LEMPDES	-	-

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRMP-AU

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M21-08	AOO Art. L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP	Mission d'ACO dans le cadre de la création des lignes B et C et du traitement de l(obsolescence du SAE-IV et radio Tetra	898 560 € HT TF : 519 480 € HT TO1 : 379 080 € HT	**Institut de la PME** 15 RUE JEAN CLARET 63000 CLERMONT-FERRAND	25/02/2021	16/03/2021
M21-09	MAPA Art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du CCP	Accord cadre à bons de commande - Prestations relatives à la mission de l'organisme qualifié agréé (OQA)	43 687,00 € HT	**AUDITSAFE** SIEGE SOCIAL 15, AVENUE DU CENTRE 78280 GUYANCOURT	-	09/03/2021
M21-11	AOO Accord Cadre à bons de commande	Vitrophanie et impression de documents et outils de communication du SMTC de l'agglomération clermontoise/ Lot n° 01 : Vitrophanie	sans minimum ni maximum	**DANYLAK ET PY** 37 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 63100 CLERMONT-FERRAND	15/03/2021	20/04/2021
M21-12	AOO Accord cadre à Marchés subséquents multi-attributaire	Impressions de documents et outils de communication	sans minimum ni maximum	**ADDIGRAHIC** 31 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS **PRINT CONSEIL** 28 avenue Jean Moulin 63540 ROMAGNAT **IMPRIMERIE DECOMBAT** Zone des Montels III 25 rue Georges Charpak 63118 CEBAZAT	15/03/2021	

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRMP-AU

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES SUBSEQUENTS (AC17-17)

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
S20-41	MS à l'AC 17-17	Impression cartes de visite	19,50 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	-	19/11/2020
S20-47	MS à l'AC 17-17	Impression cartes de visite	19,50 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	-	01/12/2020
S20-48	MS à l'AC 17-17	Cartes de vœux	103,04 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	-	16/12/2020
S21-01	MS à AC M17-17	Impression cartes de visite	34,00 €	**CHAUMEIL Centre France** 67 boulevard Côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND	-	14/01/2021
S21-02	MS à AC M17-17	Impression Zcard PDME	531,00 €	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	-	14/01/2021
S21-05	MS à AC M17-17	l'impression d'enveloppes à fenêtres avec logo et coordonnées du SMTC	182,00 €	**SIC Impression** 7 Rue Joseph Desaymard ZAC La Pardieu 63000 CLERMONT-FERRAND	-	
S21-13	MS à AC M17-17	Impression affiches MUPI sécurité tramway	969,00 €	**SIC Impression** 7 Rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT-FERRAND	-	

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID 063-256300120-20210520-20210520_CRMP-AU

TABLEAU DES AVENANTS

N°	Type de Marché	Marché initial			Avenants			Date de la CAO	Date de notificatio
		Objet du marché	Montant en € HT	Titulaire	N°	Objet	Montant en € HT		
MS19-47	MS AC 17-01	Exploitation du service de location de vélos Déploiement du service de location de VAE sur les communes du ressort territorial	85 000 € HT	**SAS VELOGIK AUVERGNE** 98 avenue du Brézet 63 000 Clermont Ferrand	1	*Prolongation du marché jusqu'au 31/03/2021*	19 058,97 € HT	-	29/12/202
M20-34	MAPA – Art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du CCP	Extension du réseau GNV pour le parking Bus de la Pardieu lot Lot 1 - VRD - GROS-ŒUVRE	35 820,00 €	**SARL SANCHEZ** Zone Artisanale Cheiractivité 63450 TALLENDE	1	*R 2194.8 du Code de la Commande Publique (modification de faible montant).*	1 160 € HT	-	15/12/202
M20-37	MAPA – Art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du CCP	Conception, mise en place, hébergement et maintenance d'une boutique en ligne	Maxi 80 000 €	**INSTANT SYSTEM** route des dolines 06560 VALBONNE	1	*Modifications non substantielle (clauses) – Article R 2194-7 du CCP-*	Sans incidence financière	-	16/11/202
M20-46	AC à bons de commande Marché négocié avec publicité et mise en concurrence	Exploitation du service C. Vélo sur le Ressort Territorial (RT) du SMTC-AC et la fourniture de matériels associés.	montant mini-maxi de 1 600 000 € HT pour la durée totale de l'AC (9 ans et 9 mois)	CITY BIKE FRANCE -5/7 rue du Torpilleur Sirocco 63100 CLERMONT-FERRAND	1	*Transfert de l'accord cadre, MARFINA SL, à sa filiale City Bike France (modification - article R. 2194-6 1°et 2)*	Sans incidence financière	-	

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le
ID : 063-256300120-20210520-20210520_CRMP-AU